



Diagnostic de la précarité alimentaire dans le Var

Février 2022





Sommaire

I. LE VAR : ENTRE DYNAMISME ECONOMIQUE ET ENJEUX DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE	5
1. Portrait de territoire du Var : un territoire attractif aux paysages contrastés	5
2. Portrait social du Var : un territoire marqué par de fortes inégalités sociales	6
3. Personnes en risque de précarité alimentaire dans le Var	8
A. Précarité alimentaire : une des dimensions de la précarité	8
B. une inégale répartition des personnes en risque de précarité alimentaire	12
C. Les personnes fréquentant des lieux de distribution d'aide alimentaire	18
II. LES REPONSES EXISTANTES AUX SITUATIONS DE PRECARITE ALIMENTAIRE : UNE FORTE MOBILISATION VAROISE DANS UN SYSTEME EN MUTATION	25
1. La lutte contre la précarité alimentaire dans le Var : un écosystème en pleine mutation....	25
A. De l'échelle nationale à l'échelle locale : une politique interministérielle et des compétences croisées..	25
B. Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire : une importante mobilisation Varoise dans des cadres d'intervention différents	33
2. Les actions de lutte contre la précarité alimentaire dans le Var	46
A. Une offre d'aide alimentaire majoritairement présente au sud du Var	46
B. Inégalité d'accès à l'offre sur le territoire au regard des besoins des personnes en précarité alimentaire	48
C. Les types d'offre : entre distributions traditionnelles et actions partagées et collectives	50
3. Fragilité du système actuel : vers une évolution des actions de lutte contre la précarité alimentaire ?	62
A. Le cadre d'action des associations : entre contraintes logistiques, accompagnement à la professionnalisation et sécurité alimentaire	62
B. Vers une pérennisation des leviers d'action mis en place pendant la crise sanitaire et sociale ?	64
III. PRECONISATIONS POUR FAVORISER LE PASSAGE D'UN MODELE DISTRIBUTIF A LA LUTTE CONTRE LES CAUSES STRUCTURELLES DE LA PRECARITE ALIMENTAIRE	65
Besoin 1 : Renforcer la visibilité et lisibilité de la politique de lutte contre la précarité alimentaire au niveau départemental	66
Besoin 2 : Renforcer le maillage territorial et diversifier les actions de lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire	66
Besoin 3 : renforcer les coopérations de proximité pour lutter contre le non-recours	67
Besoin 4 : favoriser davantage l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes	68
Besoin 5 : Diversifier les sources d'approvisionnement	68
Annexes	70
A. Liste de l'ensemble des documents étudiés	70
B. Liste des entretiens qualitatifs réalisés	71
C. Méthode de scoring : liste des indicateurs utilisés	72
Illustration de l'outil de scoring créé sur excel	72



Focus sur un territoire ou un sujet propre au Var



Pratiques inspirantes identifiées sur le territoire du Var ou de PACA



Pratiques inspirantes identifiées sur d'autres territoires



En se basant sur une revue de littérature et les expériences de l'Ansa, apports théoriques sur les enjeux autour de la lutte contre la précarité alimentaire

Introduction

Reconnue d'intérêt général, areligieuse et apolitique, l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) est une association à but non lucratif qui agit dans la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion. À cette fin, elle participe pleinement depuis 10 ans au déploiement de l'innovation et de l'expérimentation sociales.

Ce rapport a été rédigé par Sarra Rmili, Valérie Siraud et Manon Sirisouk.

1. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'instruction ministérielle du 2 juillet 2020 renforce le rôle des préfets dans la mise en place d'une coordination départementale de l'aide alimentaire, opérationnelle et pérenne. A ce titre, les acteurs concernés du Var se réunissent régulièrement pour partager les difficultés et pistes d'amélioration de la lutte contre la précarité alimentaire.

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes en précarité alimentaire sur le territoire du Var, l'Ansa a proposé un appui à la DDETS¹ et au Conseil départemental du Var. Cet appui a plusieurs objectifs :

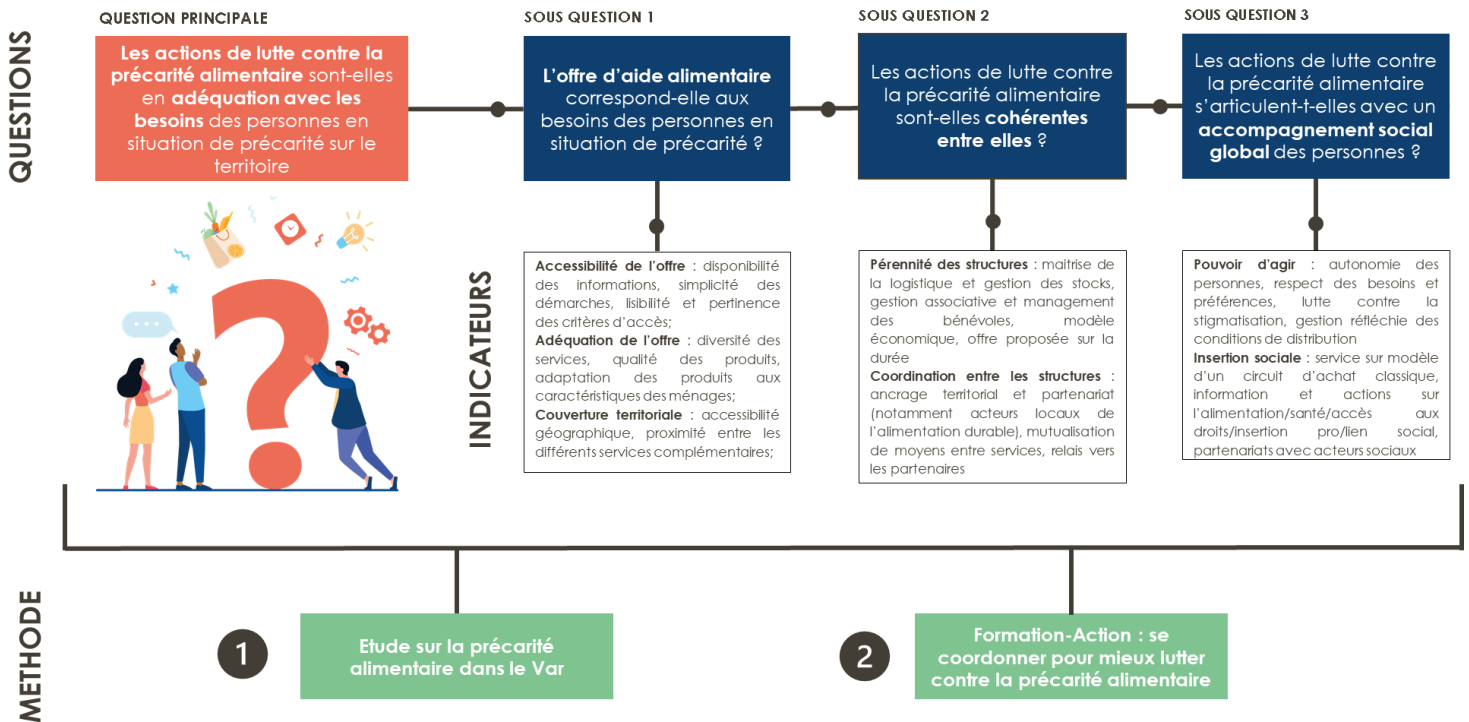
- **Réaliser un diagnostic de la précarité alimentaire** à l'échelle du département du Var pour mieux comprendre les besoins des personnes en situation de précarité alimentaire et caractériser les territoires (EPCI) : zones blanches, territoires mal ou peu couverts, territoires intermédiaires, territoires bien couverts. Partager ce diagnostic au sein de l'instance départementale de coordination pour déterminer en commun les territoires et enjeux prioritaires.
- **Accompagner 4 territoires pilotes (EPCI) dans la mise en place d'une coordination locale** des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, au travers d'une formation-action et d'un accompagnement personnalisé.
- **Appuyer à la structuration d'une coordination départementale sur la durée.** Pour cela, partager les résultats issus du groupe de travail et de la formation lors d'une journée d'échanges de pratiques au niveau départemental. Elaborer une feuille de route partagée par les acteurs et priorisée à 2 ans.

¹ Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

2. METHODE DE TRAVAIL

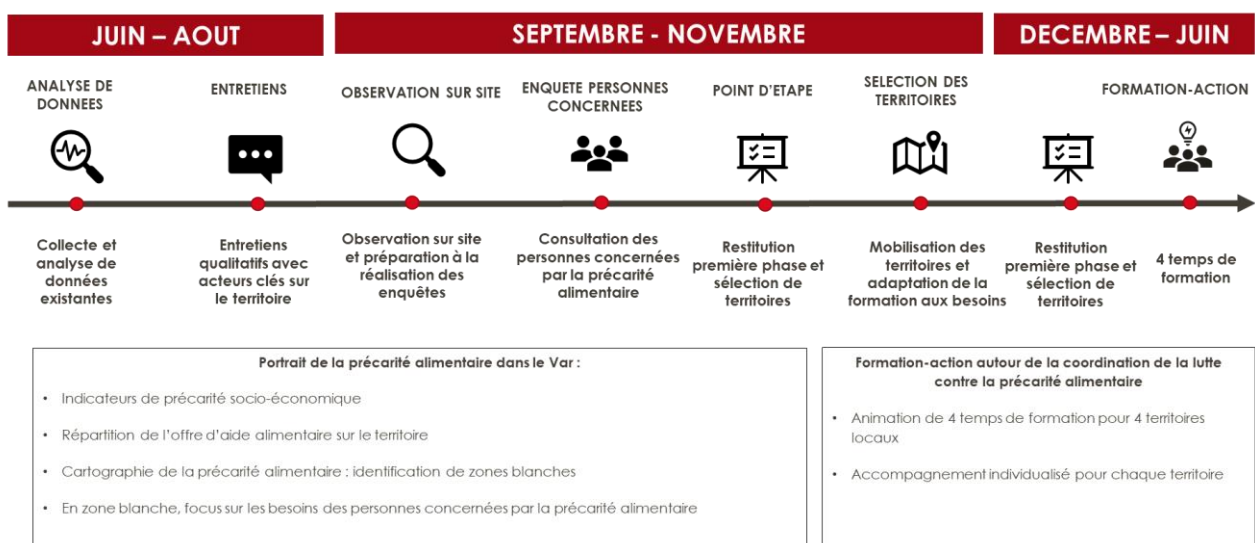
CADRE D'INTERVENTION POUR L'ENSEMBLE DE LA MISSION

L'ensemble de la mission menée par l'Ansa s'appuie sur le référentiel ci-dessous :



Les principales étapes de la mission sont les suivantes :

Rappel des principales étapes de la mission



METHODE DE DIAGNOSTIC DE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

Pour mener à bien le diagnostic, l'Ansa a eu recours à différents types de données :

- **Analyse documentaire** : une cinquantaine² de documents ont été étudiés afin de mieux comprendre le contexte varois et les actions existantes sur le territoire.
- **Entretiens qualitatifs**³ : 16 entretiens ont été réalisés avec des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire. Nous avons ainsi pu rencontrer la DDETS du Var, trois services du Conseil Départemental (Action sociale de proximité, Insertion, nutrition-santé), la CAF, l'UDCCAS, les CCAS de Brignoles, Saint-Raphaël et Salerne, la Métropole de Toulon, la Banque Alimentaire, les Restaus du cœur, le Secours Catholique, L'union diaconale du var, la SPADA, l'association Garrigues.
- **Observation sur site** auprès de 6 structures : Restos du cœur – site de Six-fours et centre principal, tiers lieu Domensa, accueil de jour Amis de Jéricho, Epicerie étudiante de La Garde, Banque alimentaire.
- **Enquête quantitative** auprès de personnes concernées par la précarité alimentaire dans le Var. Il s'agit d'un questionnaire en ligne, distribué en passation accompagnée, pour étudier l'adéquation entre offre alimentaire existante et besoins des personnes en situation de précarité alimentaire. 232 personnes ont répondu au questionnaire.
- **Indicateurs socio-économiques**⁴ du territoire : consolidation d'un scoring afin d'identifier les personnes en risque de précarité alimentaire dans le Var

FORMATION-ACTION : SOUTENIR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES POUR RENFORCER LES COOPERATIONS DE PROXIMITE

L'Ansa, organisme de formation certifié Qualiopi, proposera à 4 territoires du Var, identifiés par le comité de pilotage comme prioritaires, de participer à une formation-action visant à renforcer les coopérations locales autour de la lutte contre la précarité alimentaire. Le programme de formation, ajustable selon les besoins des territoires, suivra le format ci-dessous. Un **temps d'échange bilatéral** sera proposé entre chaque module de formation pour chaque territoire

MODULE 1 Lieu : Provence Verte	MODULE 2 Lieu : Provence Verdon	MODULE 3 Lieu : Cœur du Var
1 journée 9h00 – 17h30	1 journée 9h00 – 17h30	1 journée 9h00 – 17h30
Lancer une démarche de coordination locale autour de la lutte contre la précarité alimentaire	Recueillir les besoins des personnes en situation de précarité alimentaire	Adopter une posture de coordinateur facilitatrice
S'approprier l'intérêt d'une coordination locale/ revue de bonnes pratiques	Repérer les différents niveaux de participation et les freins ou leviers	Identifier les attitudes favorables et défavorables à la coordination locale à partir de bonnes pratiques et de son expérience
Repérer les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire au niveau national, régional et local	Tester une méthode pour recueillir l'avis des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire (entretiens qualitatifs, enquête de satisfaction ou focus groupes)	Exercer sa posture d'animation (jeu de rôles ou étude de cas : prioriser entre plusieurs initiatives/proposer des solutions
Expérimenter un outil de mapping pour identifier les acteurs à contacter en priorité	Recueillir les contraintes des associations en matière d'approvisionnement	Restitution Lieu : TPM
Mener des entretiens qualitatifs exploratoires pour mobiliser et caractériser la précarité alimentaire	Identifier les sources d'approvisionnement des acteurs de l'aide alimentaire et leurs principales contraintes	Présentation des actions réalisées auprès de l'instance départementale de coordination
Préparer l'animation d'une réunion de lancement	Animer une réunion centrée sur la gestion des dons et des approvisionnements	

² Retrouvez en Annexe l'ensemble des documents étudiés dans le cadre du diagnostic

³ Retrouvez en Annexe la liste de l'ensemble des entretiens réalisés

⁴ Retrouvez en Annexe la liste de l'ensemble des indicateurs utilisés pour construire le scoring

I. LE VAR : ENTRE DYNAMISME ECONOMIQUE ET ENJEUX DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE

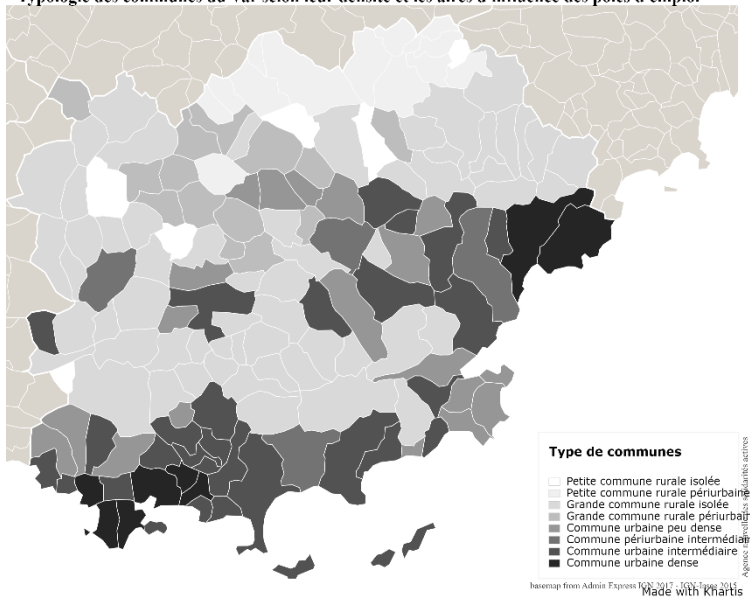
1. PORTRAIT DE TERRITOIRE DU VAR : UN TERRITOIRE ATTRACTIF AUX PAYSAGES CONTRASTES

Le département du Var fait partie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il compte 23 cantons et 153 communes et est boisé à 64M tout en présentant d'importants reliefs (massif des Maures, le massif de l'Esterel, le massif de la Sainte-Baume et la montagne de Lachens).

Le département présente des paysages contrastés, entre le **nord du département rural** et peu dense et **la frange littorale sud très urbanisée** et très dense, un dynamisme démographique et une périurbanisation marquée au nord-ouest du département.



Typologie des communes du Var selon leur densité et les aires d'influence des pôles d'emploi



Le Var est un des départements les plus urbains de la France métropolitaine. En 2020, 95% des Varois vivent dans une unité urbaine, soit plus d'un million d'entre eux⁵.

Dynamique et attractif, le littoral du département concentre une activité touristique très importante. Le Var accueille plus de 8 millions de touristes par an. Il s'agit de la première destination touristique de France, juste derrière Paris. Le Var est le 2ème département de la Région Sud en termes d'investissements touristiques annuels. Il représente à lui seul 26%⁶ des investissements touristiques de la Région (349 millions d'euros - 2014) et génère 3,44 milliards d'euros de consommation touristique. 32 000 emplois sont liés au tourisme (devant le BTP, l'industrie et l'agriculture).⁷ L'accélération de la périurbanisation engendre une progression massive des espaces urbanisés et contribue à la fragmentation des espaces naturels et agricoles.

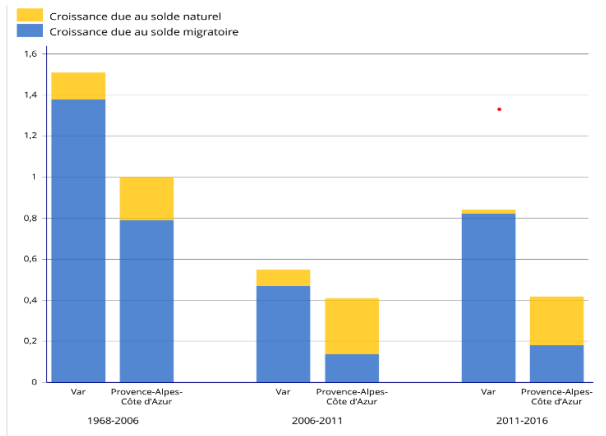
⁵ Les unités urbaines dans le Var- Agence d'urbanisme de l'Aire Toulousaine et du Var

⁶ Le Var, premier département touristique de France- Le Varois

⁷ Diagnostic des besoins sociaux et des actions mises en œuvre sur le territoire en matière d'insertion, de droits essentiels des enfants, d'accompagnement des sortants de l'ASE, de travail social et de premier accueil social inconditionnel

2. PORTRAIT SOCIAL DU VAR : UN TERRITOIRE MARQUE PAR DE FORTES INEGALITES SOCIALES

L'attractivité du département du Var est vectrice de sa croissance démographique. En effet, entre 2011 et 2016, la population varoise augmente en moyenne de plus **de 0,8 % par an, deux fois plus que dans la région**, la quasi-totalité étant attribuable à l'excédent migratoire (installations moins départs).



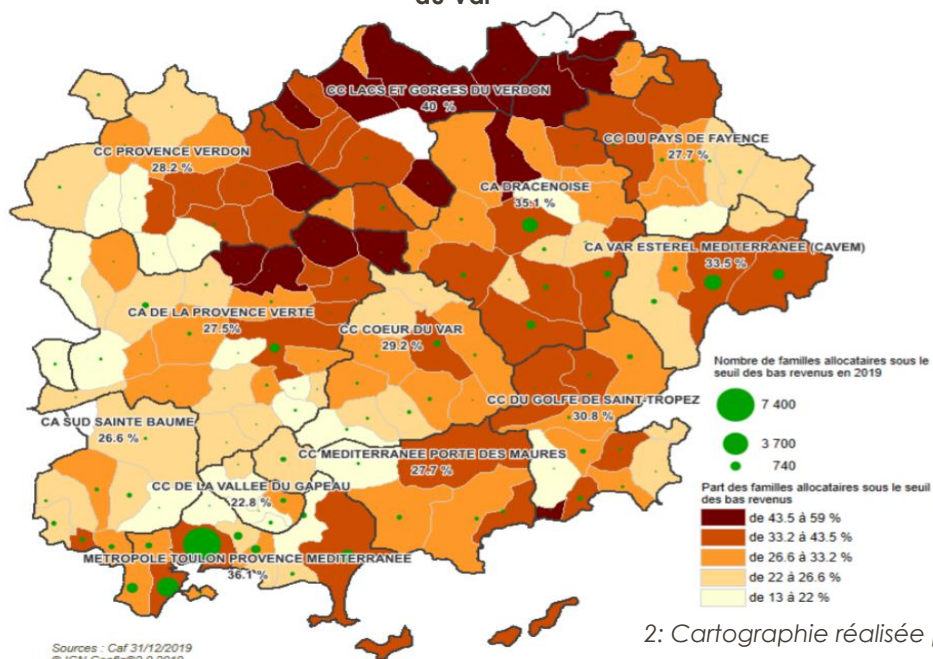
Données générales¹ :

- 1 075 653 habitants
- 224 001 familles¹
- 25% de la population est âgée de moins de 25 ans
- 25% de la population est âgée de plus de 64 ans

1: Données de l'Insee issues de INSEE- Dossier analyses PACA

Les grandes villes du département et certaines communes du Haut-Var sont marquées par une importante **précarité**. Le seuil des bas revenus est le revenu par unité de consommation inférieur à 1096 €. En 2019, près d'un tiers des familles allocataires se situe sous ce seuil⁸. **Les familles concernées sont concentrées dans les grandes villes, soit Toulon, la Seyne-sur-Mer, Brignoles, le Luc et dans certaines communes rurales du Haut-Var, soit Aups, Barjols, Comps-sur-Artuby.**

Répartition des familles allocataires sous le seuil des bas revenus dans le département du Var



2: Cartographie réalisée par la CAF en 2019

⁸ Schéma départemental des services aux familles du Var (2020-2023)- CAF, Conseil départemental

La part des publics fragiles dans le Var

Si les parts des ménages seuls, des familles monoparentales et des étudiants dans le Var ne constituent pas de constats alarmants, en particulier lorsqu'on les compare aux taux nationaux et régionaux, la part de la population âgée (12,5%), quant à elle, est un véritable marqueur du **phénomène de vieillissement de la population du Var**.

	Département du Var	Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
Ménages seuls	182 230 soit 36,8% de l'ensemble des ménages	872 867 soit 37,8 % de l'ensemble des ménages	10 926 131 soit 36,7% , de l'ensemble des ménages
Familles monoparentales	49 818 soit 16,2% de l'ensemble des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans	255 886 soit 18,2% de l'ensemble des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans	3 031 824 soit 16,5% de l'ensemble des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans
Etudiants	9% de la population active	10,2 % de la population active	10,7 % de la population active
Population de plus de 75 ans	133 808 soit 12,5 % de la population totale	562 544 soit 11,1% de la population totale	6 235 921 soit 9,3% de la population totale

3 Tableau des parts des publics fragiles dans le Var, dans la région PACA, et en France (Source : Insee)



Rapport collectif Alerte PACA – les conséquences de l'ultra précarité en PACA

Rapport Alerte : chroniques de l'ultra précarité en PACA

Issu du travail des membres du Collectif ALERTE PACA, ce rapport s'appuie sur un ensemble de monographies et de recherches documentaires afin de mesurer l'impact des confinements successifs sur la situation des personnes résidant en région PACA. Le rapport met en évidence l'émergence de problématiques telles que l'accès au logement, à la santé ou au numérique.

Conséquences et situations de précarité des habitants de la région PACA

- **Une situation économique qui se dégrade et des ressources qui diminuent**
- **Le non-recours : un phénomène ancien et marginal qui se généralise.** Avec la crise sanitaire, le non-recours a été aggravé par les fermetures des guichets, la généralisation des suivis téléphoniques, le manque de travailleurs sociaux, l'accumulation de retards dans le traitement des dossiers et l'allongement des délais. En 2020, 64 % des personnes interrogées à Marseille par Action contre la Faim disent rencontrer des difficultés à contacter les services sociaux. Pour 67 % d'entre elles, le contact, quand il a lieu, est jugé insuffisant pour répondre aux attentes.
- **Santé : un accès à la santé dégradé par la crise sanitaire**
- **Santé mentale : des souffrances invisibles pour 1 personne sur 5 et un accès insuffisant aux soins : 19 %** de la population souffrent d'un état dépressif et 21 % d'un état anxieux

Rapport alerte PACA, chroniques de l'ultra précarité en PACA, Octobre 2020.

3. PERSONNES EN RISQUE DE PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LE VAR

A. PRECARITE ALIMENTAIRE : UNE DES DIMENSIONS DE LA PRECARITE

Définir la précarité alimentaire

DEFINITION PRECARITE ALIMENTAIRE⁹ : situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri.

L'étude INCA¹⁰ révèle que **12% des enfants** et **11% des adultes**, soit 8 millions de personnes en France étaient en 2017 en insécurité alimentaire. En réalité, on estime qu'il y aurait 4 fois plus de personnes en situation d'insécurité alimentaire que celles recourant à l'aide alimentaire. Selon le baromètre IPSOS-Secours Populaire, en 2018, **1 français sur 5** n'arrive pas à se procurer une alimentation saine et équilibrée pour assurer 3 repas par jour (21% de la population). S'il n'y a pas systématiquement de corrélation entre faibles revenus et insécurité alimentaire, le résultat empire majoritairement pour les personnes avec un faible niveau de revenu : **la moitié des personnes avec un revenu mensuel net du foyer inférieur à 1200 euros** n'arrive pas à manger 3 repas sains par jour.

On ne peut « résoudre » la précarité alimentaire sans **lutter contre la précarité en tant que situation globale** (et donc à ses autres dimensions). Inversement, la **précarité alimentaire** représente **une porte d'entrée pertinente** pour mieux comprendre la précarité de façon globale et y apporter des solutions.

DÉFINITION D'UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ¹¹ : alimentation saine pour le corps et pour l'environnement, gustative, composée de produits dont on connaît l'origine, vendue à un prix équitable et juste pour les agriculteurs, dans le respect des conditions de travail, accessible pour les consommateurs et porteuse de lien social.



LES FREINS D'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ : Les personnes en situation de précarité alimentaire cumulent des freins dans plusieurs voire la totalité des dimensions ci-dessous. (Source : Labo del'ESS)

⁹ FAO (Food and Agriculture Organization)

¹⁰ Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3). Avis de l'Anses Rapport d'expertise collective. Juin 2017. <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2014SA0234Ra.pdf>

¹¹ Labo de l'Ess, (2020), Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tout.tes à une alimentation de qualité

³ ATD Quart Monde, (2014). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité (182 pages).

Accessibilité sociale et culturelle

Elle renvoie à l'alimentation comme pratique sociale et culturelle liée à l'identité de l'individu et à son rapport aux autres. Elle désigne donc la capacité d'avoir accès à une alimentation en accord avec des valeurs, traditions et pratiques.

Stigmatisation et culpabilisation face aux injonctions du « mieux manger »

Repas et denrées disponibles incompatibles avec la culture et les croyances

Auto-exclusion (« le bio c'est pas pour moi »)

Accessibilité pratique

Elle concerne à la fois la condition physique des personnes (âge, handicap per ex), leur milieu de vie et leur mobilité, leur accès au matériel adéquat et leur temps disponible.

Déficit d'offre d'alimentation de qualité en QPV ou ruralité

Déficit de lieu et d'équipement pour cuisiner

Impossibilité d'inscrire les enfants à la restauration scolaire

Manque de temps par l'accumulation de contraintes

Accessibilité économique

Elle résulte à la fois du prix proposé et du pouvoir d'achat des personnes (revenus, aides, etc.). Elle constitue le premier facteur des inégalités d'accès à une alimentation de qualité.

Contraintes budgétaires

Accessibilité citoyenne

Elle renvoie à la nécessité d'avoir un accès à une bonne connaissance du système alimentaire, à la capacité de s'organiser collectivement et participer à toute initiative citoyenne liée à l'alimentation.

Exclusion de la participation citoyenne jugée comme une contrainte supplémentaire, secondaires par rapport à la situation de survie des personnes

Les conséquences de la précarité alimentaire

• L'impact de la précarité alimentaire sur l'alimentation

L'étude Inserm¹² montre **la nécessité pour les ménages aux plus petits budgets d'adapter leur alimentation** par rapport aux ménages plus aisés :

- **Moins de fruits et légumes frais**, de céréales complètes, poissons, fibres, vitamines et minéraux.
- **Plus de produits céréaliers, produits sucrés**, boissons non alcoolisées, corps gras et viandes
- **Absence plus fréquente de petit déjeuner** chez les enfants et adolescents de ménages précaires
- **Alimentation moins variée** avec moindres apports en micronutriments (nutriments sans valeur énergétique)

• L'impact de la précarité alimentaire sur la santé des personnes

L'étude Abena¹³ retrace les **conséquences de la précarité alimentaire sur la santé** des personnes :

Personnes en risque de précarité alimentaire	Personnes en fort risque de précarité alimentaire
<ul style="list-style-type: none"> - 2/3 des bénéficiaires sont en surpoids ou obésité, prévalence plus forte chez les femmes - Hypertension artérielle très supérieure à la population nationale - 50% déficit sévère en vitamine D, - 10% de femmes en anémie 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de la moitié des personnes se perçoit en mauvaise santé - Près de la moitié des personnes a des troubles du sommeil - Autres : dyslipidémie, diabète, problèmes dentaires...

¹² INSERM, Inégalités sociales de santé en lien avec l'activité physique, 2019

¹³ Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Etude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005, (184 pages).

- **Les risques de dégradation du lien social et de l'estime de soi**

Au-delà de sa fonction nourricière et vitale, le rapport d'ATD Quart Monde¹⁴ rapporte que **l'alimentation joue un rôle social fort**, qui impacte l'identité individuelle et la position dans l'échiquier social d'un individu. Il fait ainsi part des besoins d'évolution de l'aide alimentaire : comment remettre les personnes concernées au centre de l'aide alimentaire et favoriser leur autonomie, leur pouvoir d'agir ? Plus encore, il faut appréhender le comportement alimentaire de l'individu comme le résultat de préférences individuelles et d'héritage culturel et social. Avec une attention soutenue accordée au ressenti et à l'expérience des personnes, l'étude insiste sur les effets directs de l'aide alimentaire sur la dignité et l'estime de soi des personnes en situation de vulnérabilité alimentaire. L'aide alimentaire doit à leurs yeux associer les personnes et prendre en compte leurs choix pour favoriser leur inclusion sociale.

Le profil des personnes en situation de précarité alimentaire dans le Var

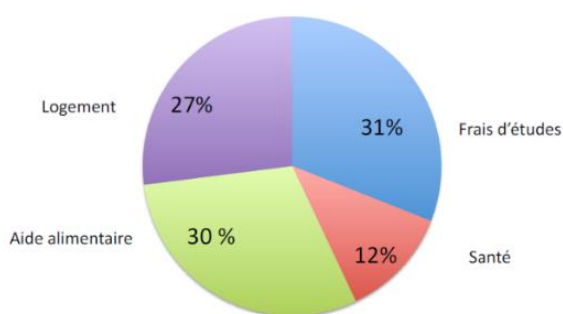
La précarité alimentaire impacte inégalement les personnes : **les familles monoparentales, les jeunes, les ruraux, notamment âgés, sont les plus fragiles.**

DES JEUNES EN DIFFICULTÉS

Entre **18 et 28% des jeunes** de moins de 30 ans à Toulon, La Garde, La Seyne et La Valette se situent sous le seuil de pauvreté (1063€/mois en 2018)¹⁵.

D'après l'observatoire national de la Vie étudiante 16% d'étudiants se privent au moins d'un repas par semaine¹⁶. La région PACA est la **3ème région étudiante de France**. Parmi ces étudiants, **35% d'étudiants boursiers habitent dans le Var** (contre 36,8% d'étudiants boursiers en France – Insee 2018). Ces jeunes sont les premiers concernés par la précarité.

Etude des besoins basée sur le rapport social d'activités de l'université de Toulon



Statistiques réalisées en 2018/2019 auprès de 1536 étudiants

26

D'autre part, l'étude des besoins des étudiants boursiers de l'université de Toulon a révélé que **30% de leurs besoins portent sur l'aide alimentaire.**

PRÈS DE 50 000 FAMILLES MONOPARENTALES

Le Var compte près de 50 000 familles monoparentales en 2018, ce qui représente environ **16% de la part des familles ayant un enfant de moins de 25 ans**. Ces familles sont surreprésentées dans certaines communes du littoral (Toulon, Lavandou, Hyères, Sanary sur mer). Parmi les familles monoparentales, les femmes représentent 83 % du parent seul.

Les familles monoparentales, dont le chef de famille est majoritairement une femme, constituent un groupe de population vulnérable : un risque accru de pauvreté, d'isolement social, de conditions de logement défavorables et des risques de précarité alimentaire.

¹⁴ ATD Quart Monde, (2014). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité (182 pages).

¹⁵ Insee 2018

¹⁶ Repère sur la santé des étudiants (2018), enquête sur 19 975 étudiants- Observatoire national de la Vie étudiante

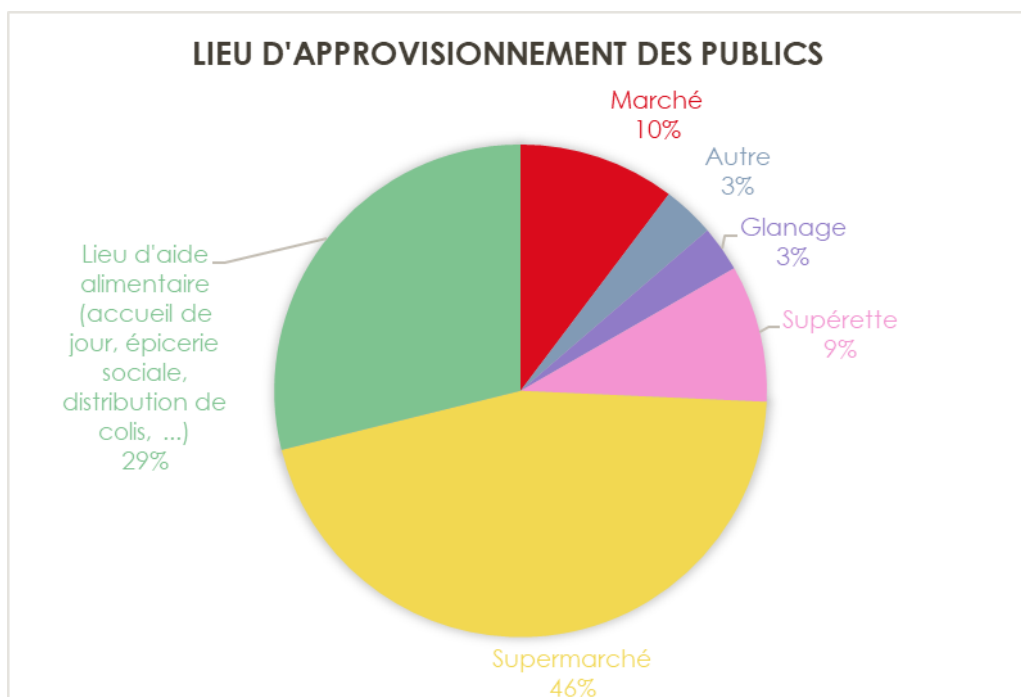
LE RAPPORT DES PUBLICS À L'ALIMENTATION

L'enquête réalisée en novembre 2021 auprès des personnes concernées par la précarité alimentaire (233 répondant.es), apporte un éclairage sur les habitudes et les pratiques alimentaires des publics précaires.



L'étude nous permet de constater une certaine **appétence pour la cuisine** chez les publics précaires : **27% des répondant.es considèrent la cuisine comme « un plaisir »** et **11% décrivent cette activité comme étant « conviviale »**. La cuisine est une pratique lourde de sens pour les personnes : elle favorise leur construction sociale.

D'autre part, si **la majorité des répondant.es (44%)** déclarent aller chercher leurs denrées au **supermarché**, une **importante proportion (29%)** d'entre eux fréquentent les **lieux de distribution d'aide alimentaire**.



B. UNE INEGALE REPARTITION DES PERSONNES EN RISQUE DE PRECARITE ALIMENTAIRE

Cadrage : la méthode du Scoring

On identifie **deux approches possibles**¹⁷ pour mesurer la **précarité alimentaire sur un territoire** :

- **Approche « publics »** : caractériser la précarité économique et sociale permet de distinguer la précarité monétaire des ménages et les catégories de ménages les plus vulnérables.
- **Approche « offre »** (qui sera développée plus bas dans le document) : s'intéresser au « paysage alimentaire » est une autre façon de mesurer les inégalités d'accès à l'alimentation. Elle inclut la restauration scolaire, l'offre d'aide alimentaire, l'offre de restauration rapide ou les marchés. Ce travail est cependant fortement limité par le manque de données disponibles en la matière.



Etude nationale : Les personnes en risque de précarité alimentaire (Etude Alisirs, 2011)

Il n'existe pas d'indicateur de précarité alimentaire permettant d'identifier les personnes concernées sur un territoire et leur répartition. Cependant, l'étude Alisirs a identifié plusieurs facteurs de risques d'insécurité alimentaire. Parmi eux :

- Le **revenu** :
 - o prévalence **12 fois plus élevée** chez les ménages sous le **seuil de pauvreté** que chez ceux avec un revenu mensuel > 1166€ / UC)
 - o être bénéficiaire de **minima sociaux**
- Le **logement** : résider en **HLM** et en **ZUS** (prévalence 3 fois plus élevée que dans le reste de la population)
- La **catégorie socioprofessionnelle** : les CSP « employé » et « ouvrier » ont plus de risques de précarité alimentaire que les autres
- Le **niveau d'études** : les personnes avec un faible niveau d'études ont davantage de risques de précarité alimentaire
- La **composition familiale** : les risques de précarité alimentaire sont plus élevés chez les ménages monoparentaux, les ménages avec 3 enfants ou plus ou encore ceux avec des enfants de moins de 3 ans.
- Le **genre** : les **femmes** en situation de précarité font moins de repas (2 et pas 3 par jour)

Etude Alisirs. Les inégalités sociales et territoriales des pratiques alimentaires, de l'obésité et de l'insécurité alimentaire dans l'agglomération parisienne en 2010. <http://www.iplesp.upmc.fr/ds3/Rapports%20en%20ligne/Rapport%20ALISIRS.pdf>

La **méthode de scoring vise à identifier les personnes en risque de précarité alimentaire**. Pour cela, elle réunit plusieurs indicateurs socio-économiques permettant d'émettre des hypothèses concernant la répartition des personnes en risque de précarité alimentaire sur un territoire :

Personnes en risque de précarité alimentaire	Personnes en fort risque de précarité alimentaire
<ul style="list-style-type: none"> - Part des + 75 ans (Insee) - Part des ménages de 1 personne (Insee) - Part des familles monoparentales (Insee) - Part des familles nombreuses (Insee) - Part des ouvriers (Insee) - Part des peu ou pas diplômés (Insee) - Part des étudiants (Insee) 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de pauvreté - Part des bénéficiaires des minima sociaux (CAF Data) - Places en hébergement

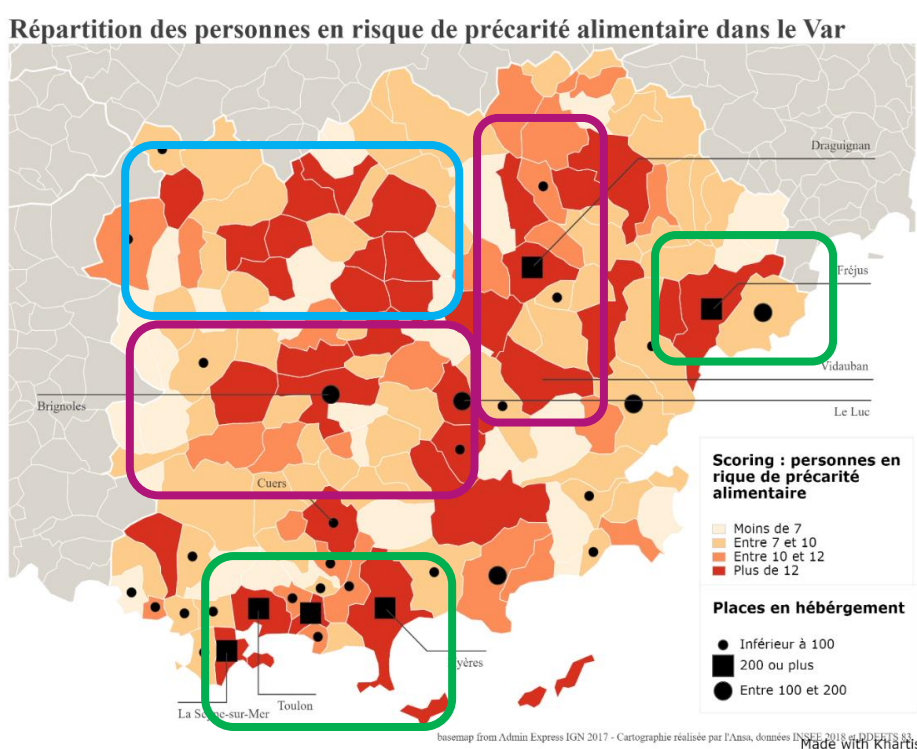
¹⁷ Policy brief « So what ? » numéro 10, « diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale », (Chaire UNESCO)

Pour chaque indicateur, un score a été attribué, allant de 0 à 6. Plus le score est élevé, plus on suppose que des personnes sont en risque de précarité alimentaire sur le territoire. **La somme de l'ensemble de ces scores**¹⁸ nous permet ainsi d'identifier les territoires comptant des personnes en risque de précarité alimentaire.

Point de vigilance sur la méthode de scoring utilisée :

- Les **indicateurs choisis** sont un parti pris méthodologique. Ils s'appuient sur l'étude Alisirs et les données disponibles. Ils ne sont pas exhaustifs et pourront être complétés.
- Les **scores sont des outils d'interprétation** : ils nous permettent d'émettre des hypothèses sur les personnes en risque de précarité alimentaire, mais ne nous permettent pas d'identifier clairement les personnes en précarité sur un territoire.
- **L'outil de scoring est évolutif** : il pourra être complété, affiné et mis à jour régulièrement.
- L'outil de scoring a été **mis en dialogue avec des retours qualitatifs** des acteurs, et ne peut être pensé indépendamment.

Cartographie : 3 typologies de territoires aux risques de précarité alimentaire



La cartographie ci-dessus met en exergue une **répartition inégale des personnes en risque de précarité alimentaire sur le territoire**. Cette analyse a pu se faire grâce à deux indicateurs clés :

- **L'étude des scoring** : plus les scores sont élevés (rouges), plus les indicateurs socio-économiques révèlent des risques de précarité importants pour les habitants du territoire.
- **Les places en hébergement** : la répartition du nombre de nuitées en hôtel social par territoire permet d'identifier les zones où des personnes en fort risque de précarité sont présentes.

On identifie ainsi **3 typologies de territoire** avec un nombre important de personnes en risque de précarité alimentaire.

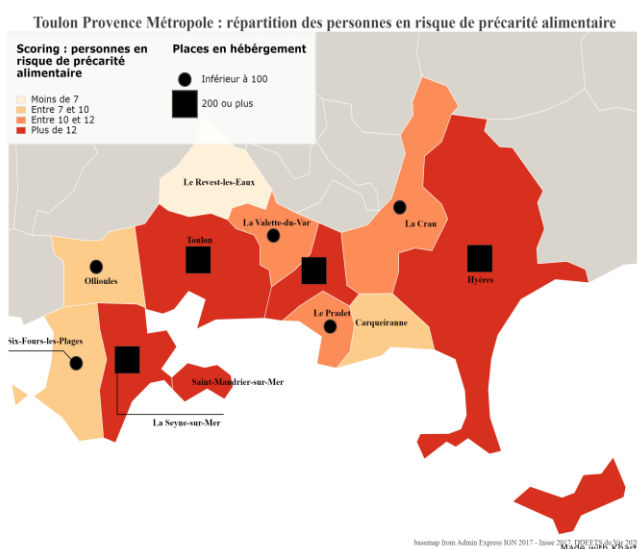
¹⁸ Voir en Annexe l'illustration de l'outil de scoring monté sur excel.

ZONES PLUS URBAINES

Qu'il s'agisse de la **Métropole Toulon Provence Méditerranée** ou de la **communauté d'agglomération Esterel Méditerranée**, ces territoires atteignent des scores très élevés et disposent d'importants hôtels et structures d'hébergement social. Ils couvrent la majeure partie de la population du Var et sont confrontés à des problématiques urbaines. D'autre part, ces zones sont marquées par de **fortes inégalités territoriales** avec d'une part, des populations aux indicateurs socio-économiques relatifs à des populations aisées et d'autre part, des situations de précarité très importantes, concentrées notamment au sein des 15 quartiers prioritaires politique de la ville.



Toulon Provence Méditerranée : des risques de précarité alimentaire très élevés



« Nous sommes principalement sollicités par des personnes qui souhaitent un logement social, les loyers étant trop onéreux par rapport aux salaires. »
Agent.e du CCAS de La Crau

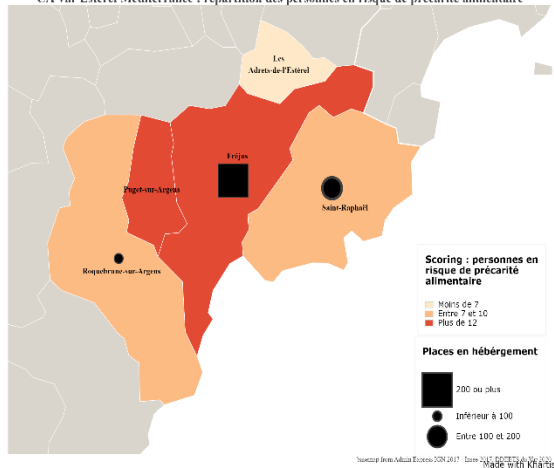
- **Des indicateurs de précarité** supérieurs à la moyenne du département
- **Des territoires prioritaires** : 13 Quartiers prioritaires politique de la ville
- **Une forte présence de personnes hébergées**, aux besoins spécifiques
- **Une proportion élevée de jeunes** et d'étudiants : 10,2% contre 8,7 dans le Var (2013)
- **Des difficultés de transport** entre les services de TPM
- **Des difficultés de logement** : forte demande de logements sociaux dans un contexte où les loyers sont très élevés

Personnes en risque de précarité alimentaire						
	Population	Part des + de 75 ans	Part de ménages d'1 personne	Part de familles monoparentales	Part de familles nombreuses	Part des pas ou peu diplômés
TPM	438 985	12,8	41,5	11,0	3,9	23,5
Département	1067697	13,0	37,0	10,1	4,0	25%
Personnes en fort risque de précarité alimentaire						
	Part des bénéficiaires minimas sociaux	Taux de pauvreté	Places en hébergement			
TPM	6	17	3466			
Département	5	15,6	5041			



Communauté d'agglomération Var Esterel Méditerranée : de fortes inégalités socio-économiques

CA Var Esterel Méditerranée : répartition des personnes en risque de précarité alimentaire



- **Des indicateurs de précarité** globalement inférieurs à la moyenne du département, mais de fortes inégalités au sein de la CA.
- **Des territoires prioritaires** : 2 Quartiers prioritaires politique de la ville, 4 quartiers en veille.
- **Un coût lié au logement** plus important que la moyenne varoise. La part d'allocataires qui consacrent plus de 40% de leurs revenus au logement est de 25,4% (données Caf 83) contre 20,6% dans le Var.

Personnes en risque de précarité alimentaire						
	Population	Part des + de 75 ans	Part de ménages d'1 personne	Part de familles monoparentales	Part de familles nombreuses	Part des pas ou peu diplômés
CA VEM	114875	16,0	37,9	8,9	3,3	30,3
Département	1 067 697	13,0	37,0	10,1	4,0	25
Personnes en fort risque de précarité alimentaire						
	Part des bénéficiaires minima sociaux	Taux de pauvreté	Places en hébergement			
CA VEM	4,3	15,0	523			
Département	5	15,6	5041			

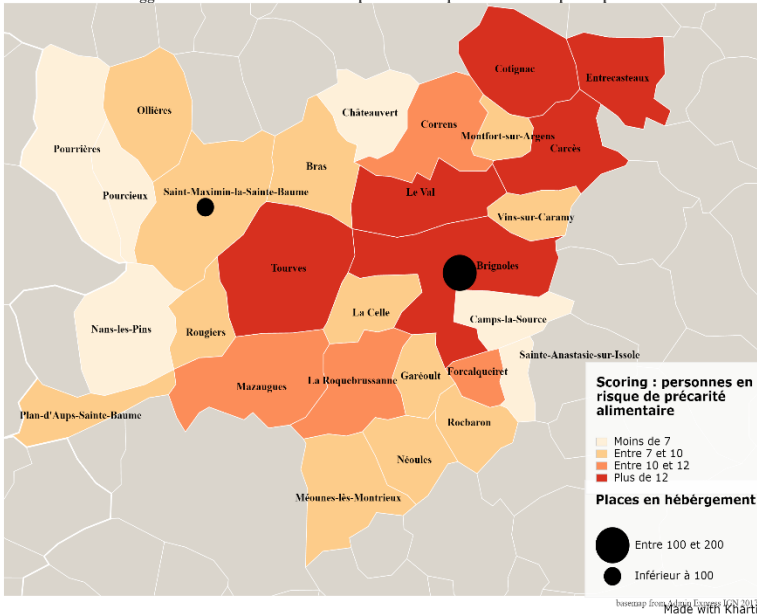
ZONES À DENSITÉ INTERMEDIAIRE

Certains territoires du Var comme la **Communauté d'agglomération Provence Verte**, **Dracénie Provence verdon agglomération** ou la **Communauté de communes Cœur du Var** sont des zones plus rurales dont la densité se concentre autour d'une ville centre, respectivement Brignoles, Draguignan, et Le Luc. Ces territoires, dotés de forts risques de précarité alimentaire, font face à des problématiques ambivalentes : difficultés pour une partie de la population d'accéder à des services alimentaires d'une part, et concentration de la précarité dans certains quartiers prioritaires d'autre part.



Communauté d'agglomération Provence verte : une concentration des habitants et services autour de Brignoles

Communauté d'Agglomération Provence verte : répartition des personnes en risque de précarité alimentaire

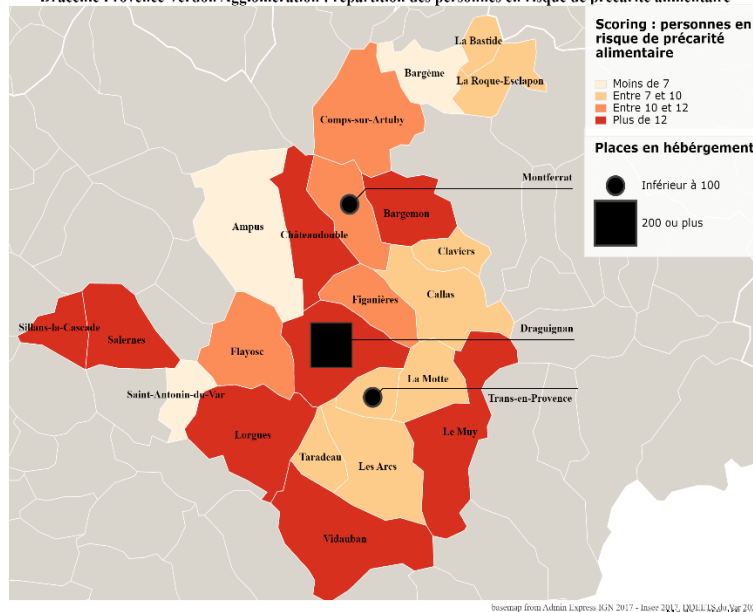


- **Brignoles** : une concentration de la population.
- Le constat d'une **augmentation des besoins** en matière d'aide alimentaire par les acteurs du territoire
- Des **difficultés liées au logement social** : 77% des locataires du parc privé ont des revenus inférieurs aux revenus plafonds de HLM. 37% des personnes en logement privé consacrent leurs ressources au logement. (INSEE 2018)
- **Communes rurales alentour** : difficultés d'accès aux services, difficultés de transport



Dracénie Provence Verdon Agglomération : une concentration des habitants et services autour de Draguignan

Dracénie Provence Verdon Agglomération : répartition des personnes en risque de précarité alimentaire



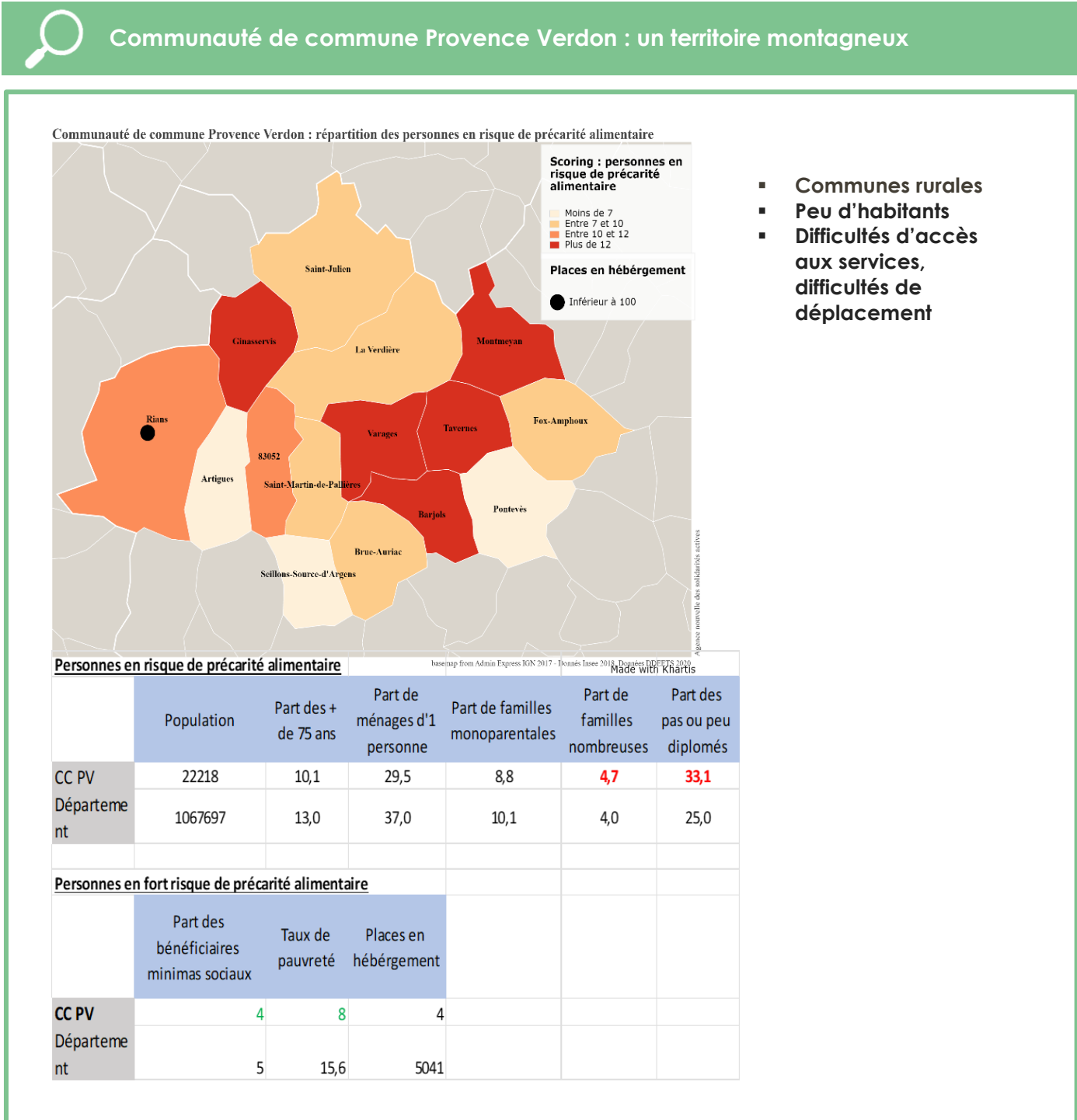
« On veut vraiment alerter sur l'aggravation des situations de pauvreté sur l'arrière-pays. Le virage qui va nous amener jusqu'à 2022 va être difficile. »

Agent.e d'un CCAS de l'Agglomération

- **Indicateurs de précarité supérieurs** à la moyenne (taux de pauvreté 16% vs 15,6 % dans le Var, INSEE 2018)
- **Draguignan** : Zone urbaine intermédiaire et ville centre de l'agglomération
- **Haut de la Dracénie** : très peu d'habitants, zone montagneuse. Des difficultés d'accès aux services et aux transports.
- **3 QPV** sur la communauté d'agglomération, dont deux à Draguignan

ZONES RURALES

Plusieurs territoires tels que la **Communauté de communes Provence Verdon** sont confrontés à des scores élevés de personnes en risque de précarité alimentaire. Ces derniers, beaucoup moins peuplés, sont situés au niveau de zones montagneuses, difficilement accessibles en transport et où l'on peut supposer des difficultés d'accès à l'alimentation et à ses droits de façon générale.



C. LES PERSONNES FREQUENTANT DES LIEUX DE DISTRIBUTION D'AIDE ALIMENTAIRE

Constat partagé : le manque d'information sur les publics qui fréquentent les lieux d'aide alimentaire

IL EXISTE PEU D'ÉTUDES SUR LES PROFILS DES PERSONNES FRÉQUENTANT LES LIEUX DE DISTRIBUTION dans le Var selon les acteurs interrogés : « Il est difficile d'avoir des données formalisées. On a une idée des différents types de profils grâce aux remontées des associations, mais nous n'avons pas de statistiques ou d'observation sociale menées par ces acteurs-là » Agente de la DDETS.

Ainsi, plusieurs sources de données nous permettent de formuler des hypothèses concernant les principales typologies des publics fréquentant l'offre d'aide alimentaire :

- Entretiens qualitatifs : plusieurs CCAS, DDETS, Conseil Départemental, plusieurs associations d'aide alimentaire, plusieurs structures d'orientation.
- Questionnaire en ligne diffusé aux CCAS du Var en 2020
- Questionnaire en ligne diffusé aux personnes en situation de précarité alimentaire en novembre 2021
- 2 sessions de co-constructions animées en 2020 dans le cadre des coordinations départementales



Enquête Action contre la Faim à Marseille : un exemple d'enquête inspirant

Enquête exploratoire multisectorielle réalisée par **Action Contre la Faim**, en **2020**.

Lieu de l'enquête : Grand Centre et Nord de Marseille

Public enquêté : Des ménages vivant dans des QPV de Marseille

Bilan de l'enquête :

8% des ménages sont **en faim sévère** contre **37%** en **faim modérée** (indice domestique de la faim). Pour **37%** de ces ménages, **l'aide alimentaire** est la **principale source d'approvisionnement**. **19%** d'entre eux affirment que **le nombre de repas par jour et par enfant a diminué au 2ème confinement**.

Concernant l'alimentation des enfants : **19%** des ménages indiquent que **le nombre de repas par jour et par enfant a diminué**. **Privation alimentaire** : manque de nourriture pour **69%** de ménages pendant au moins 1 jour dans le mois, **54%** plus de 3 fois dans le mois, **23%** plus de 10 fois dans le mois.

Action Contre la Faim, 2020, Enquête exploratoire multisectorielle. Grand Centre et Nord de Marseille Novembre - Décembre 2020

Différents types de profils fréquentant les distributions d'aide alimentaire

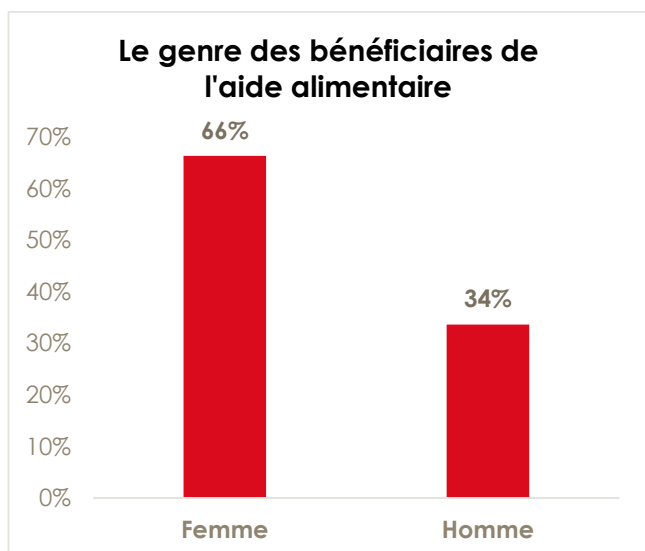
MÉTHODE D'ENQUÊTE AUPRÈS DES PERSONNES CONCERNÉES DANS LE VAR

L'enquête a été présentée sous la forme d'un questionnaire en ligne afin de recueillir l'avis des personnes concernées sur l'offre d'aide alimentaire sur le territoire, et de formuler une réponse à la question suivante : **Dans quelle mesure l'offre alimentaire existante dans le Var répond-elle aux besoins des personnes en situation de précarité alimentaire ?**

Cette enquête s'est réalisée en passation accompagnée : **une personne bénévole ou professionnelle remplit le questionnaire de manière anonyme avec la personne concernée.**

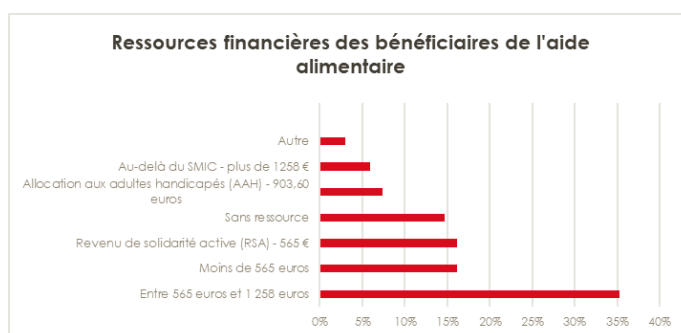
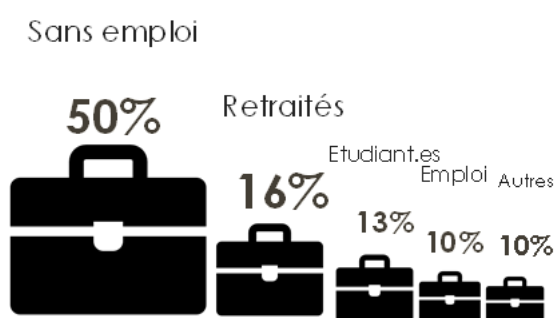
Au terme de cette enquête nous avons pu recueillir près de 233 réponses, grâce à la mobilisation de diverses structures (accueils de jour, résidences sociales, missions locales, CCAS, pôles médico-sociaux, associations d'aide alimentaire, CHRS...etc.). Les principales communes où s'est réalisée l'enquête sont : **Toulon, Salernes, La Seyne-sur-mer, Hyères, La Garde, Brignoles.**

UNE SURREPRÉSENTATION DES FEMMES FRÉQUENTANT LES SERVICES DE L'AIDE ALIMENTAIRE



66% des bénéficiaires ayant répondu au questionnaire **sont des femmes** contre **34% d'hommes**, ce qui rejoint les constats nationaux autour de la surreprésentation des femmes dans les structures d'aide alimentaire.

DES SITUATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIO-PROFESSIONNELLES PRÉCAIRES

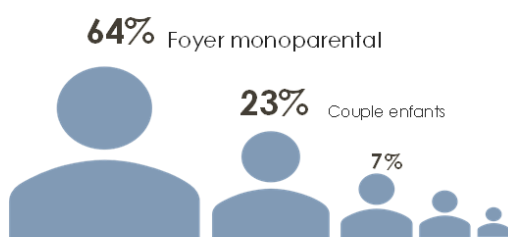


4: La situation socioprofessionnelle des bénéficiaires de l'aide alimentaire

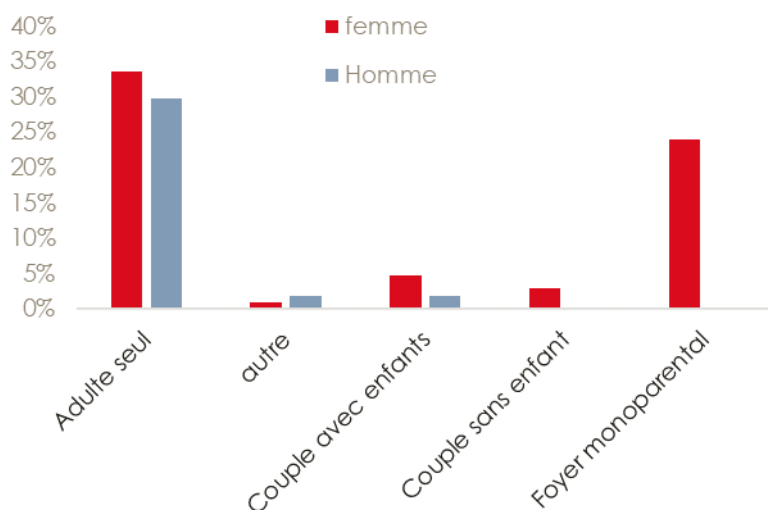
- **La majorité des personnes ayant répondu à l'enquête sont sans emploi (50%)**
- Une **importante proportion de retraités (16%)** parmi les répondant.es
- 10% autres (garantie Jeune, AAH, invalidité, service civique)
- **Une part importante de personnes ayant répondu au questionnaire perçoivent entre 565 euros et 1258 euros (36%),**
- **Une importante proportion des personnes perçoit au plus le RSA (565 euros): 16% perçoivent le RSA et 16% perçoivent moins que le RSA**

LES DIFFÉRENTES COMPOSITIONS FAMILIALES DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Personnes seules



La composition familiale des bénéficiaires de l'aide alimentaire selon le genre

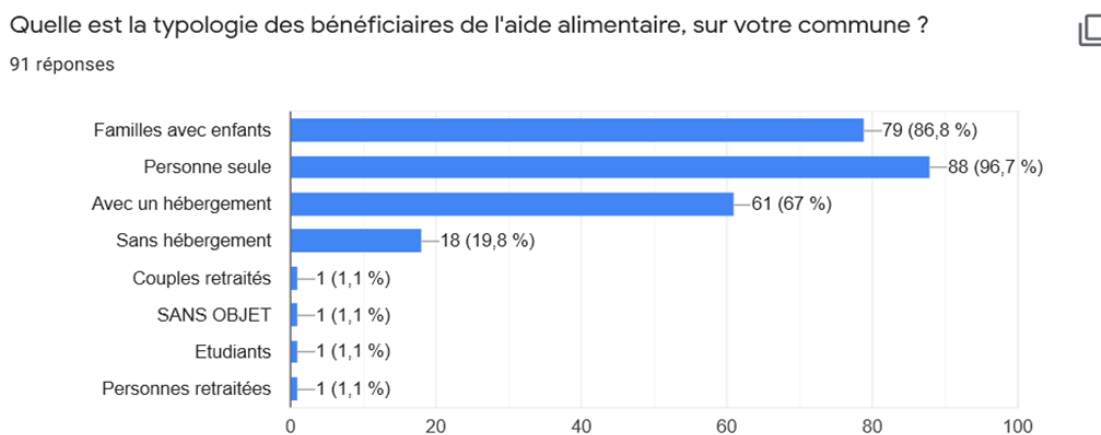


- **Une majorité de personnes seules 64%**
- Bien qu'il y ait une légère **surreprésentation des femmes seules (34%)** parmi les répondant.es, **89% des hommes fréquentant les services d'aide alimentaires déclarent être des adultes seuls.**
- **Une importante proportion de foyers monoparentaux (23%) dont 100% des chefs de famille sont des femmes**
- 10% autres (garantie Jeune, AAH, invalidité, services civiques)

LIEU DE VIE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Des personnes principalement locataires d'un appartement : Parmi les répondant.es fréquentant les lieux de distribution de l'aide alimentaire, **57% déclarent être locataires ou propriétaires d'un logement.**

Les résultats de l'enquête confirment les constats de l'enquête diffusée par l'ensemble des CCAS dans le Var :



5: Enquête diffusée en 2020 auprès de l'ensemble des CCAS du Var. 91 réponses ont été obtenues

Ces statistiques rejoignent les constats nationaux réalisés par l'institut CSA concernant le profil des bénéficiaires : **Les femmes sont très majoritaires** parmi les personnes fréquentant les lieux de distribution de l'aide alimentaire (**70%**). Les **personnes seules et isolées (37%)** et les **foyers monoparentaux (30%)** sont également les plus concernés par l'aide alimentaire. D'autre part, **86% des bénéficiaires disposent d'un logement stable.**



Etude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires de la FFBA. CSA Research (2020)

En s'appuyant sur un large échantillon de bénéficiaires, l'étude de CSA Research formule une série de **constats chiffrés pertinents pour appréhender le profil et le comportement des bénéficiaires de l'aide alimentaire** sur l'ensemble du territoire national (en 2016).

Avec une moyenne d'âge de 47 ans, **les femmes sont majoritaires** chez les personnes interrogées (69%). Par ailleurs, si les **familles monoparentales** représentent 8% de la population nationale, ces dernières représentent 33% des bénéficiaires de l'échantillon. Dans la même perspective, les **personnes isolées** représentent 32% des bénéficiaires.

Fait notable : l'étude met en avant une **proportion élevée de personnes avec un logement stable (84%)**, induisant une forte stabilité résidentielle de l'échantillon (contrairement à l'idée répandue que l'aide alimentaire est prioritairement destinée aux personnes à la rue).


Par ailleurs, l'étude met en avant des **situations socioéconomiques défavorables**. Seulement 12% des bénéficiaires ont fait des études supérieures et 17% ont un emploi – dont seulement 31% d'entre eux à temps plein. Ces chiffres s'expliquent par le fort taux de chômage de l'échantillon (30%) mais aussi par la part croissante prise par les personnes retraitées et handicapées.


Parmi les bénéficiaires, **41% estiment ne pas être en bonne santé**. Enfin, l'étude nous renseigne sur les fréquences de recours à l'aide alimentaires : 52% des bénéficiaires y ont recours depuis plus d'un an et 50% plus d'une fois par semaine. Depuis 2014, la demande en fruits et légumes est par ailleurs en très forte augmentation.



FOCUS – Public AHI : des besoins spécifiques dans le Var

Infographies réalisées lors de 2 sessions de co-construction animées en 2020 par la DDETS. Elles permettent d'identifier les difficultés et contraintes propres aux personnes hébergées ou à la rue.

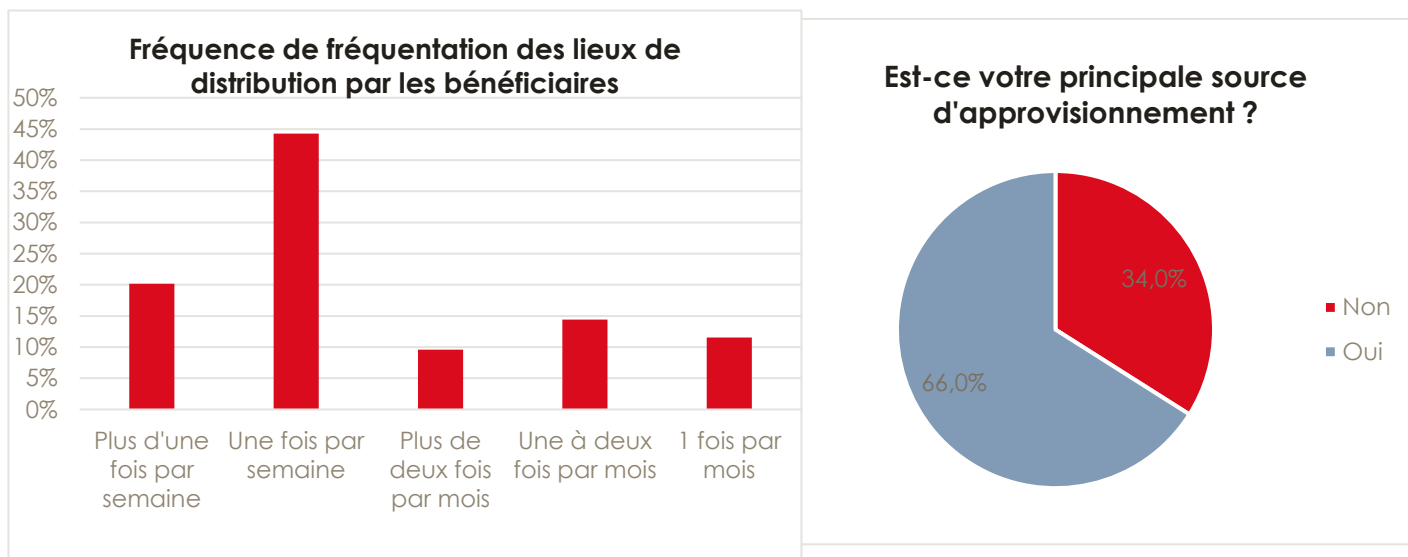
	<p>Kevin, 23 ans, Célibataire, depuis 3 ans à la rue avec son chien</p> <p>📍 Les lieux où le trouver : Centre ville, dans un accueil de jour, à PromoSoins</p> <p>🍴 Ses besoins alimentaires : croquettes pour le chien, plats et boissons chaudes, petit-déjeunés et un point d'eau</p> <p>👥 Ses interlocuteurs : EMPS, Accueil de jour, Maraudeurs, Passants, Police, PromoSoins, ses collègues de rue, le 115</p>			HIVER
	<p>Ses contraintes : l'hébergement avec le chien, les addictions, l'hygiène, l'isolement, le manque d'hébergement, les transports, pas de téléphone, accès au wc, la sécurité de ses bagages</p>	<p>Ses problèmes : Addiction, problème de famille, délinquance, psychologique, intolérance des gens, pessimisme</p>	<p>Ses envies : Un toit, se laver, des revenus, un travail, une copine, être reconnu par la société, sortir de la rue, avoir accès à la culture, arrêter l'alcool et la drogue</p>	<p>Ses objectifs : Il veut sortir de la rue</p>
<p>Profil motivé à sortir de la rue, n'est pas complètement isolé et se rapproche des structures</p>				

	<p>Ludovic, 32 ans, Isolé, depuis 3 mois à la rue</p> <p>📍 Les lieux où le trouver : Centre ville (jour et nuit), dans les accueils de jour, dans les squats</p> <p>🍴 Ses besoins alimentaires : de l'eau, des boissons chaude (matin), repas</p> <p>👥 Ses interlocuteurs : Ses paires, appel au 115, les mauraudes et accueils de jour</p>			ÉTÉ
	<p>Ses contraintes : La langue, le manque de connaissance des structures et leur fonctionnement, la réduction de l'offre alimentaire</p>	<p>Ses problèmes : Hygiène intime, accès aux toilettes, agression nocturne (vol des papiers...), addiction, pathologie psychologique</p>	<p>Ses envies : Soupe, salade, fruits, alcool, laitage</p>	<p>Ses objectifs : Le climat, «tourisme» social, recherche d'emploi saisonnier</p>
<p>A la rue depuis peu de temps, envie de manger équilibré et frais. Informés par le bouche à oreille qu'ils seront bien accueillis sur Toulon (Aides, structures d'accueil et de distribution alimentaire). Profil type des usagers rencontrés : Public habituel de l'année + des jeunes de passage à homme essentiellement entre 30 et 35 ans, isolé.</p>				

Une fréquentation variée de l'aide alimentaire

- **Un recours important à l'aide alimentaire**

Plus de **44% des répondant.es** se rendent dans les lieux de distribution **au moins une fois par semaine**. Plus de **66% des répondant.es** déclarent que **l'aide alimentaire** constitue **leur principale source d'approvisionnement**.



- **Un constat partagé : une évolution des ménages exprimant un besoin d'aide pour se nourrir**

UNE HAUSSE DES DEMANDES D'AIDE ALIMENTAIRE SUITE À LA CRISE SANITAIRE est constatée par le réseau des Banques alimentaires qui fait à l'échelle nationale état d'une **augmentation de 20%**¹⁹ entre mars et juin 2020 en pleine crise sanitaire. L'étude nationale FFBA de 2020 estime d'ailleurs que **51%**²⁰ des bénéficiaires de l'aide alimentaire y ont recours depuis moins d'un an. Ce constat est partagé par les acteurs du Var : *« On fait face à une hausse constante du volume des demandes qui fragilise la santé financière des associations. Depuis la crise sanitaire, les bénéficiaires sont de plus en plus nombreux »* (Agent.e d'un CCAS du Var). Cette hausse a pour conséquence un accroissement des orientations des travailleurs sociaux vers les associations. Ce constat est d'autant plus confirmé par les témoignages des répondant.es non bénéficiaires lorsqu'on les interroge sur les raisons de leur non-recours à l'aide alimentaire.



« Jusqu'à présent je n'ai pas eu besoin, mais ça va sans doute venir si je ne retrouve pas du travail »

Un.e répondant.e non bénéficiaire d'aide alimentaire



« Ça va venir car je n'ai plus de revenus »

Un.e répondant.e non bénéficiaire d'aide alimentaire

¹⁹ « La force du lien », Rapport d'activité 2020, Banques alimentaires

²⁰ « Etude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires », Enquête 2020, CSA Research, Fédération française des banques alimentaires.

Un accès plus difficile à l'aide alimentaire est par ailleurs constaté par les personnes en situation de précarité alimentaire. À l'analyse des réponses au questionnaire en ligne diffusé aux personnes en situation de précarité alimentaire en novembre 2021, **49%** des personnes interrogées constatent un **accès plus difficile à l'aide alimentaire après la crise sanitaire** (233 répondant.es). Les principales raisons évoquées par ces personnes sont :

- Mes ressources financières ont diminué (69%)
- Mon panier (ou autre forme d'aide alimentaire) est plus restreint qu'avant (19%)
- Une mobilité géographique (8%)

D'autre part, **59%** des personnes interrogées fréquentant un lieu d'aide alimentaire ont indiqué s'y rendre depuis moins d'un an. Cette statistique rejoint les constats nationaux²¹ de l'arrivée de nouveaux publics au sein des structures d'aide alimentaire.



« On fait face à une hausse constante du volume des demandes qui fragilise la santé financière des associations. Depuis la crise sanitaire, les bénéficiaires sont de plus en plus nombreux »

Agent.e d'un CCAS de Brignoles

²¹ Faim de dignité. Etat de la pauvreté en France en 2021. Secours Catholique Caritas France. (2021) <https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rs21.pdf>

II. LES REPONSES EXISTANTES AUX SITUATIONS DE PRECARITE ALIMENTAIRE : UNE FORTE MOBILISATION VAROISE DANS UN SYSTEME EN MUTATION

1. LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LE VAR : UN ECOSYSTEME EN PLEINE MUTATION

Pilotée par le ministère des Solidarités et de la santé, la lutte contre la précarité alimentaire mobilise au niveau national plusieurs ministères au croisement des politiques publiques de solidarité, de santé, de soutien au monde agricole et de développement durable. **Cet enchevêtrement de stratégies nationales et territoriales de déploiement est peu lisible pour les acteurs de terrain.**

Chacun des ministères dispose de leviers :

- **Organisationnels**, par la mise en place d'instances nationales, régionales, départementales de pilotage, réflexion, coordination.
- **Financiers** par le lancement de nombreux appels à projets thématiques et l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement aux acteurs associatifs et collectivités porteurs de projets.

A. DE L'ECHELLE NATIONALE A L'ECHELLE LOCALE : UNE POLITIQUE INTERMINISTERIELLE ET DES COMPETENCES CROISEES

Le cadre national, un changement de paradigme : de l'aide alimentaire à la lutte contre la précarité alimentaire

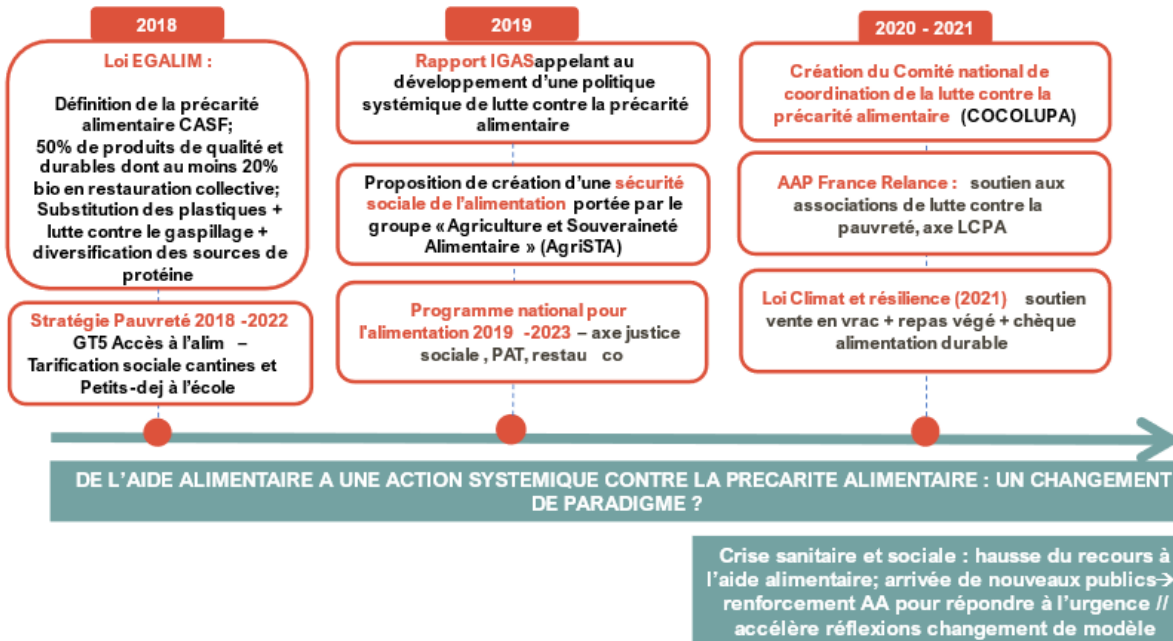
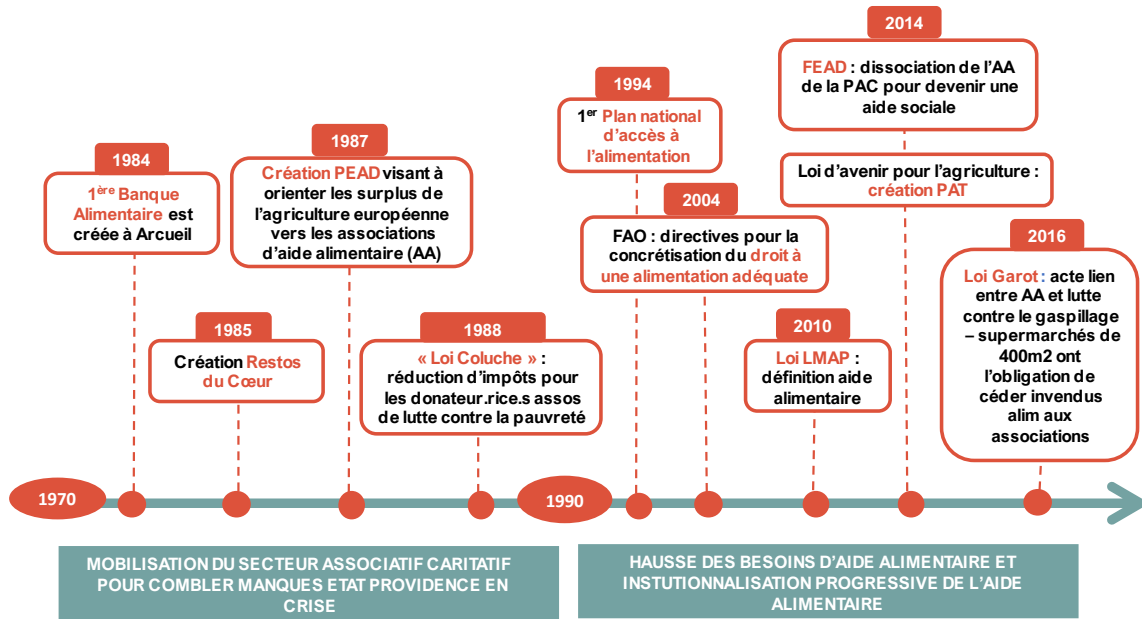
L'AIDE ALIMENTAIRE NE CONNAIT PAS DE DÉFINITION EN FRANCE JUSQU'EN 2010. C'est avec la loi n°2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) que l'aide alimentaire est formellement reconnue en ces termes : « **L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. Cette aide est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale** ».

D'abord corrélée à la gestion des surplus alimentaires puis à la lutte contre le gaspillage alimentaire, **l'aide alimentaire s'est organisée autour des distributions alimentaires portées par les quatre têtes de réseau associatif au niveau national** que sont : la Banque alimentaire, les Restos du Cœur, le Secours populaire et la Croix-Rouge, dans le cadre de la répartition du PEAD²², devenu Fonds Européen d'aide aux plus démunis, FEAD²³.

²² Programme européen d'aide aux plus démunis

²³ Fonds européen d'aide aux plus démunis

De l'aide alimentaire à la lutte contre la précarité alimentaire



DANS LE MEME TEMPS, LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ALIMENTATION, PORTÉE PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, SE DEPLOIE afin « d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ». L'outil du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour relever ce défi est le Programme national pour l'alimentation (PNA).

La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire²⁴, dite loi Garot, promulguée le 11 février 2016, complète les dispositions de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte relatives au gaspillage alimentaire. **Ses deux mesures principales concernent les distributeurs de produits alimentaires.** Cette loi prévoit en effet :

- L'obligation, pour les magasins alimentaires de plus de 400 m² de proposer une **convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables** ;
- L'interdiction, pour les distributeurs alimentaires, de rendre impropres à la consommation des invendus encore consommables.

C'est la loi dite EGALIM 2018-938 du 30 octobre 2018²⁵ qui définit la lutte contre la précarité alimentaire, inscrite dans le Code de l'Action sociale et des familles en ces termes :



Définition de la lutte contre la précarité alimentaire, Article L266-1 Code l'Action sociale et des familles

La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser **l'accès à une alimentation saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.**

Elle s'inscrit dans le respect du **principe de dignité des personnes**. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. **L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire. (...)**

La lutte contre la précarité alimentaire **mobilise l'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations**, dans le cadre de leur objet ou projet associatif, ainsi que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, **en y associant les personnes concernées.**

Cette définition porte en elle une ambition nouvelle :

- L'accès à une alimentation saine, durable et de qualité pour tous.
- Un cadre de coopération multi-partenariale, porté par l'Etat, les acteurs institutionnels et le secteur associatif
- Le développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité alimentaire.

C'est également en 2018, que se déploie **la Stratégie Nationale de prévention et lutte contre la Pauvreté 2018-2022**, dont l'accès à l'alimentation constitue un des volets de l'Engagement 2 pour garantir au quotidien l'accès des enfants à leurs droits fondamentaux.²⁶

²⁴ LOI n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

²⁵ LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

²⁶ <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/les-5-engagements-de-la-strategie-pauvrete/>



Stratégie Pauvreté 2018-2022 – Accès à l'alimentation

Feuille de route du groupe Thématique 5

- Inciter les communes de moins de 10 000 habitants à appliquer une **tarification sociale des cantines**
- Soutenir la généralisation du **Programme Malin** (<https://www.programme-malin.com/>)
- Soutenir l'accès aux **petits-déjeuners dans les écoles**

LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE COMME RÉVÉLATEUR DE LA VULNÉRABILITÉ DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE ET ACCÉLÉRATEUR DE SITUATIONS DE PRÉCARITÉ DES PERSONNES.

La crise sanitaire a ainsi révélé les **besoins de coopération de proximité** dans une période où les associations étaient particulièrement impactées, leurs bénévoles étant eux-mêmes vulnérables. Les acteurs de l'aide alimentaire (associations, collectifs citoyens et partenaires institutionnels) ont dû faire face à une augmentation de la demande d'aide alimentaire des personnes dont la situation de précarité s'est aggravée mais également de celles qui ont basculé dans la précarité du fait de l'arrêt de leur activité salariée (secteurs de l'hôtellerie-restauration, travailleurs indépendants, saisonniers) ou de l'absence de soutien financier (étudiants par exemple).

Comme le souligne le Haut conseil du travail social dans son rapport « Le travail social au défi de la crise sanitaire »²⁷, remis au ministre des Solidarités et de la Santé début 2021 : « *L'urgence alimentaire s'est imposée de manière criante et a conduit bon nombre de travailleurs sociaux à quitter temporairement leurs fonctions habituelles pour s'impliquer dans **des logiques d'aide humanitaire*** ».

On assiste dès lors à un **renforcement du pilotage par l'Etat** au travers de :

- L'attribution d'aides d'urgence, au 1^{er} semestre 2020, sous forme de tickets-service, d'abord à destination des publics mis à l'abri puis à destination des publics en situation de pauvreté, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- La mobilisation de crédits du Programme France Relance, destiné à soutenir les porteurs de projets en investissement et en fonctionnement ;
- L'installation, le 8 septembre 2020 du **Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire, dit COCOLUPA**



Plan d'actions 2021 du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire

- Garantir la réponse de court terme aux situations d'urgence
- Prévenir la précarité alimentaire en tenant compte des réalités de chaque public
- Activer les différents leviers : juridique, financier, de partage de l'information, de capitalisation des savoirs et mutualisation des connaissances
- Garantir une gouvernance partagée avec les acteurs, interministérielle et territorialisée.
- Intégrer la dignité, l'autonomie des personnes, la qualité nutritionnelle de l'alimentation et les enjeux de durabilité du système, à tous les niveaux de lutte contre la précarité alimentaire

²⁷ [hcts- le travail social face a la crise sanitaire 20210125 vdef.pdf \(solidarites-sante.gouv.fr\)](https://www.hcts-lesolidarites-sante.gouv.fr/le-travail-social-face-a-la-crise-sanitaire-20210125-vdef.pdf)

Le ministère de l'Agriculture poursuit également son ambition et **une troisième génération du Programme National d'accès à l'Alimentation²⁸ (PNA3) 2019-2023** inscrit de nouvelles orientations autour de :

- **trois axes thématiques** : la justice sociale, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire ;
- **deux axes transversaux** : les projets alimentaires territoriaux et la restauration collective.

Le PNA, complémentaire de nombreux autres plans, est plus spécifiquement articulé avec **le nouveau Plan National Nutrition Santé (PNNS4) 2019-2023²⁹** qui fixe les objectifs, principes et orientations de la politique nutritionnelle.



Objectif 5 du Plan National Nutrition Santé : Mieux manger en situation de précarité alimentaire

L'accès à une alimentation favorable pour la santé est une condition de base nécessaire à la consommation d'un régime alimentaire en adéquation avec les recommandations de consommation alimentaire du PNNS.

Enfin, plus récemment, **la loi Climat et Résilience³⁰**, adoptée au mois d'août 2021, reprend certaines des propositions de la Convention citoyenne pour le climat et prévoit notamment, en son article 259, **l'instauration d'un « chèque alimentation durable »**, dont les conditions de mise en œuvre ne sont pas connues à ce jour.

²⁸ <https://agriculture.gouv.fr/pnan-le-programme-national-de-l'alimentation-et-de-la-nutrition>

²⁹ [pnns4_2019-2023.pdf \(solidarites-sante.gouv.fr\)](https://solidarites-sante.gouv.fr/pnns4_2019-2023.pdf)

³⁰ [Loi climat et résilience : l'écologie dans nos vies | Ministère de la Transition écologique \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr/loi-climat-et-resilience-l-ecologie-dans-nos-vies)

Echelle régionale : des champs d'intervention et une complémentarité à clarifier

Les instances nationales trouvent également leur déclinaison opérationnelle au niveau régional. Ces instances sont coordonnées par les services déconcentrés de l'Etat :

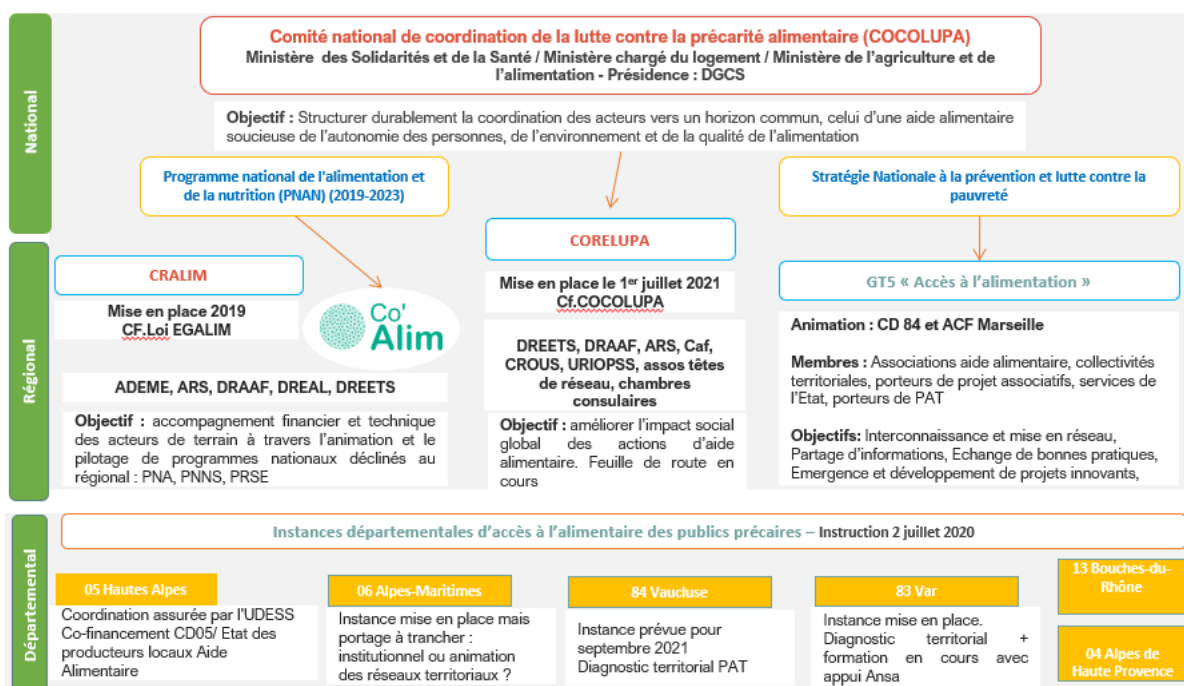
- **Les DREETS** : gestion des crédits ministériels, lancement des appels à projets, suivi des habilitations, instruction des demandes de subvention, coordination régionale des DDETS, coordination régionale des acteurs de la LCPA
- **Les DRAAF** : gestion des crédits ministériels, lancement des appels à projets, coordination des PAT.

Les commissaires à la lutte contre la pauvreté orchestrent, quant à eux, avec le soutien des services déconcentrés de l'Etat, la coopération régionale des acteurs, **autour des engagements prioritaires de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.**

Les priorités du groupe thématique 5 (Lutte contre la précarité alimentaire), issu de cette même Stratégie, en PACA dépassent le cadre de la feuille de route initiale pour :

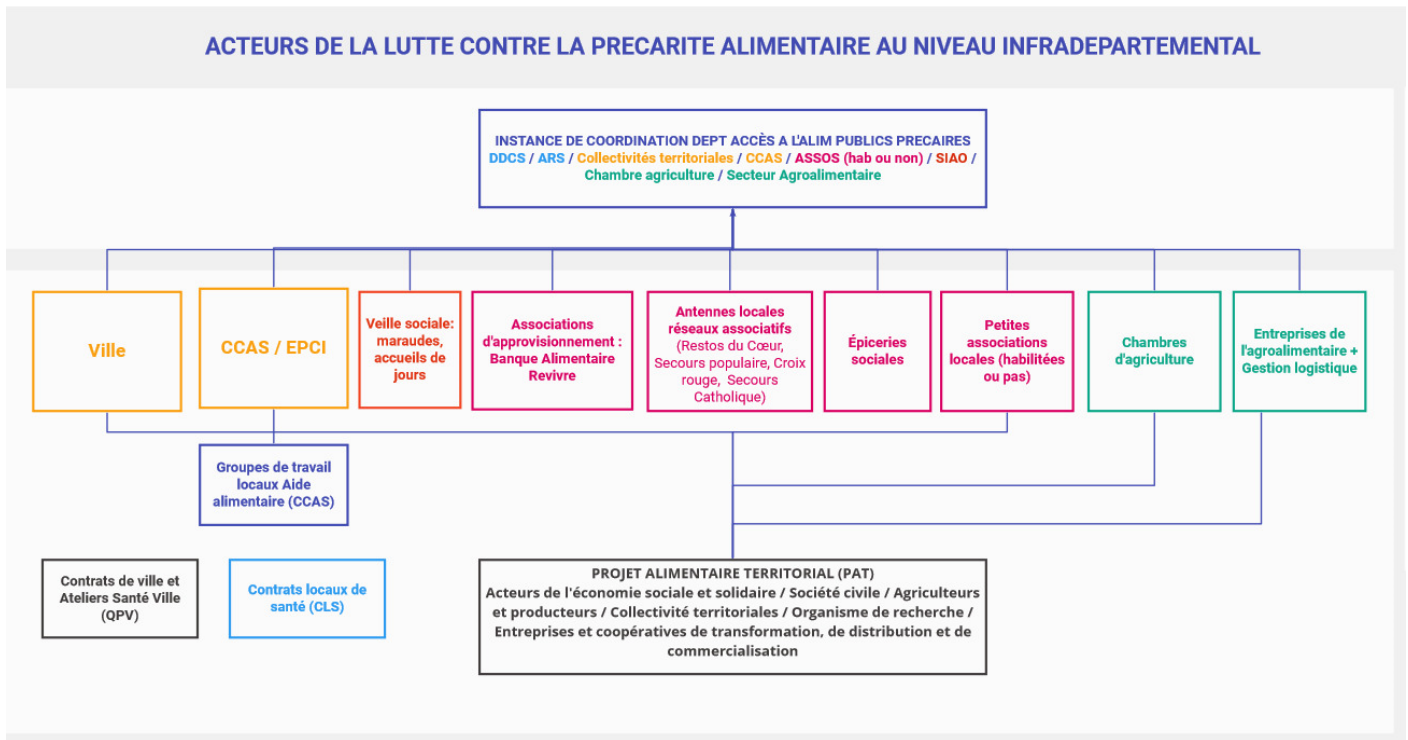
- Repérer les pratiques inspirantes et favoriser l'interconnaissance entre porteurs de projets
- Soutenir les porteurs de projets dans la compréhension/clarification des appels à projets (France relance, marge de manœuvre territoriale)
- Encourager le développement de projets innovants : circuits courts d'approvisionnement en lien avec les acteurs du monde agricole, mutualisation des moyens entre associations, participation et développement du pouvoir d'agir des personnes concernées, etc.

Le schéma, ci-après décrit, à date, l'écosystème régional et l'ensemble des instances existantes en région PACA. Il témoigne de la complexité à repérer, pour les acteurs de terrain, **les rôle et responsabilité de chacun.** De surcroît, certaines instances mobilisent de fait les mêmes acteurs sur des sujets différents.



Echelle départementale : le besoin d'un « chef d'orchestre » pour construire une réponse commune dans le Var

L'instruction ministérielle de juillet 2020, en sortie du premier confinement, renforce alors la place de l'Etat dans la gouvernance d'une "instance de coordination opérationnelle pérenne de l'aide alimentaire" au niveau départemental. L'instruction donnée aux préfets identifie les partenaires potentiellement mobilisables.



Système d'action sociale et lutte contre la précarité alimentaire : une nécessaire articulation entre les partenaires pour un accompagnement global des personnes concernées

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ AU CROISEMENT DES COMPÉTENCES D'ACTION SOCIALE

Au niveau territorial, tout comme au national, la lutte contre la précarité alimentaire ne relève pas d'une compétence propre. La réponse aux besoins alimentaires d'urgence et le soutien aux porteurs de projets, tant au titre de l'aide alimentaire que de **la lutte contre la précarité alimentaire est adossée aux compétences d'action sociale de chacun des niveaux de collectivité** ou organisme public.

LE DÉPARTEMENT, CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE

Le département, dispose, comme chef de file de l'action sociale, d'une capacité à mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs autour de ses compétences :

- La Protection maternelle et infantile (PMI)
- La protection de l'enfance
- L'insertion, notamment des bénéficiaires du RSA
- L'autonomie (personnes âgées et en situation de handicap)
- L'accueil et l'accompagnement social des personnes.

Ces politiques départementales se traduisent par divers engagements-cadres multi-partenaires tels que le Schéma départemental des services aux familles aux côtés de la Caf, le Programme départemental d'insertion (publics bénéficiaires du RSA), le Programme départemental pour le logement des personnes défavorisées en partenariat avec l'Etat, etc.

Les départements interviennent auprès des publics en besoin d'aide alimentaire, relevant de leurs compétences, sous la forme de :

- Aides individuelles d'urgence, (aides financières, chèques d'accompagnement personnalisé, tickets service, cartes prépayées) ou allocations mensuelles
- Subventions aux associations d'aide alimentaire
- Actions collectives auprès des familles (accompagnement budgétaire, prévention santé).

Les organismes de protection sociale qui pilotent et gèrent les minima sociaux et prestations d'actions sociales (Caf, MSA, garants de la solidarité nationale), **définissent leur politique d'action sociale au niveau départemental** et disposent d'une offre de service social à destination des publics allocataires.

Toutefois, la Caisse nationale d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole ont expérimenté en 2020, en pleine crise sanitaire, la distribution de paniers solidaires. Cette opération s'est déployée sur plusieurs départements dans le cadre d'un partenariat territorial Caf-MSA.



Distribution de paniers solidaires en partenariat CNAF - MSA

Lancée en pleine crise Covid19, cette opération de solidarité consistait à **venir en aide à la fois aux agriculteurs** en difficulté en raison du confinement, **et aux familles aux revenus modestes** qui ont ainsi pu bénéficier de produits alimentaires frais.

Les paniers ont été distribués gratuitement et contenaient des fruits et des légumes frais, des laitages et des produits fermiers issus des exploitations agricoles, d'une valeur de 20€.

Cette opération a été renouvelée en 2021, notamment dans les Hauts de France et en PACA.

LES CCAS, AU PLUS PRÈS DE L'IDENTIFICATION DES BESOINS

Les Centres communaux d'action sociale, présidés de plein droit par les maires des communes, animent une action générale de prévention et de développement social en lien avec les institutions publiques et privées.

Au titre de leurs obligations légales³¹, **les CCAS produisent une Analyse des besoins sociaux (ABS) de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort**

Les CCAS, disposent ainsi d'une double capacité à repérer les besoins des personnes en situation de précarité par :

- La **délivrance d'aides sociales légales et facultatives**,
- Le **partage du diagnostic territorial** des besoins des personnes auprès de l'ensemble de leurs partenaires.

³¹ Article R 123-1 du Code de l'Action sociale et des familles

Les CCAS peuvent également porter eux-mêmes des actions d'aide alimentaire, prenant la forme de :

- Distributions alimentaires (paniers, colis alimentaires, repas)
- Gestion d'épiceries sociales et solidaires
- Soutien aux associations locales (mise à disposition de locaux, subventions aux associations)
- Actions collectives à destination des personnes en situation de précarité (prévention santé, budget alimentaire, autre).

Les établissements publics de coopération intercommunale, ne disposent pas non plus d'une compétence spécifique mais peuvent intervenir, notamment au titre de leurs compétences déléguées par les communes de leur territoire : politique de santé, politique de la ville, politique jeunesse.

B. LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE : UNE IMPORTANTE MOBILISATION VAROISE DANS DES CADRES D'INTERVENTION DIFFERENTS

Un pilotage par l'état, structuré au niveau départemental

DANS LE VAR, LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE EST LANCÉE DÈS SEPTEMBRE 2020.

Cette instance, pilotée par la DDETS, s'est fixée pour objectifs de :

- **Favoriser l'interconnaissance** des acteurs et la visibilité des actions
- **Partager une vision commune pour le territoire** : du modèle distributif à l'accès pour tous à une alimentation durable et de qualité
- **Diffuser des "bonnes" pratiques et soutenir leur essaimage**

L'instance départementale rassemble l'ensemble des acteurs suivants :

- Banque Alimentaire du Var, Restos du Cœur, Secours catholique
- Associations Archaos, AVAF, Garrigues, Amis de Jéricho, Union diaconale du Var
- Département du Var : Directions Insertion et Action sociale de proximité
- Métropole Toulon Provence Méditerranée
- CCAS de Brignoles, Saint-Raphaël, Toulon,
- Caf du Var
- Les Amis de la Coop sur Mer, Consortium La Coop sur Mer – L'Equitable
- SIAO, Ordre de Malte, SPADA 83 Forum Réfugiés Cosi.

La DDETS était engagée avant 2019 dans le soutien à l'aide alimentaire, auprès des publics SDF ou relevant de l'hébergement d'urgence, mais dispose de moyens limités pour soutenir la structuration au niveau départemental. **Le pilotage et l'animation de l'instance départementale de coordination est une compétence nouvelle pour la DDETS du Var.** En termes de publics potentiellement en besoin d'aide alimentaire, la DDETS dispose de données pour le public relevant de l'accueil et de l'hébergement d'urgence, au titre de sa compétence Etat sans disposer d'une vision globale des personnes en risque de précarité alimentaire.

Centrée, en sortie de crise, sur le sujet prioritaire de la coordination de l'aide alimentaire, le pilotage d'une politique départementale coordonnée de la lutte contre la précarité alimentaire par la DDETS nécessite de mobiliser de multiples acteurs.

Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire : différentes modalités d'action



LES TETES DE RESEAU ASSOCIATIF DÉCLINENT UNE STRATÉGIE SUPRA-DÉPARTEMENTALE

Qu'il s'agisse des Restos du Cœur, du Secours Catholique ou de la Banque alimentaire, leur engagement dans l'aide alimentaire et la réponse aux besoins d'urgence n'est plus à prouver. Leur organisation depuis des décennies, structurée au niveau national et régional et/ou départemental, leur permet d'impulser une dynamique au niveau départemental et de fonctionner quasiment en autonomie.

D'autres associations, ancrées au territoire, proposent une palette d'offre de services et d'accompagnement qui favorise le repérage de personnes en situation de précarité et en risque de précarité alimentaire, c'est le cas notamment des associations qui gèrent des accueils de jour. Plus engagées dans l'accompagnement social individuel et/ou collectif des personnes, elles s'appuient sur le réseau de distribution alimentaire.

D'autres enfin ont fondé leur association autour du projet d'aide ou de distribution alimentaire. Ces collectifs de bénévoles, ont besoin de l'appui et l'expérience de leurs pairs et du soutien financier des partenaires institutionnels pour se structurer et se pérenniser.

Si les partenaires associatifs partagent globalement la finalité de leur action, en aide aux plus démunis, leurs positionnements et moyens d'actions diffèrent. Un dialogue régulier s'avère nécessaire pour renforcer le maillage territorial et éviter de multiplier des offres différentes sur un même territoire.

LE BESOIN D'UNE VISION COMMUNE DE LA PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LE VAR

Les partenaires interrogés par l'Ansa témoignent de la complexité du système à l'œuvre sur le territoire et s'accordent sur la nécessité de partager une vision commune de la précarité alimentaire dans le Var.

La plupart appellent de leurs vœux une coordination des acteurs locaux pour :

- Partager l'information sur l'offre existante
- Mieux répondre aux besoins d'aide alimentaire, notamment des publics dits « invisibles »
- Renforcer le maillage territorial (couverture des zones « blanches »)
- Optimiser les circuits de distribution alimentaire
- Mutualiser, le cas échéant, les moyens.

Les modalités de cette coordination diffèrent selon les personnes interrogées. Certaines identifient le niveau départemental dans sa capacité à **orchestrer la mise en lien** et soutenir les associations dans le dialogue avec les partenaires institutionnels.



Un coordinateur qui connaît le territoire (DD, département ou autre). Quelqu'un qui a un charisme, qui est écouté. Quelqu'un qui soit naturellement accepté, pas imposé. Quelqu'un qui soit reconnu et écouté »

Représentant d'association d'aide alimentaire

D'autres repèrent le niveau intercommunal, à l'échelle d'un bassin de vie comme le plus pertinent. D'autres enfin, identifient le **besoin de renforcer une coopération des acteurs institutionnels et associatifs** engagés dans la lutte contre la précarité alimentaire.



Un collectif d'acteurs impliqués pas nécessairement un plutôt qu'un autre »,

Responsable d'association caritative

L'ABSENCE DE CERTAINS ACTEURS CLÉS AUX COORDINATIONS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE.

Parmi les expériences de coordination évoquées plus haut, certains types d'acteurs sont peu représentés dans les échanges :

Les personnes concernées par les situations de précarité ne sont pas présentes au sein des instances de coordination institutionnelles et/ou inter-associatives, alors même qu'un manque de connaissance des profils et besoins de ces personnes est constaté sur le territoire.



Pratique inspirante : Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable de Bordeaux Métropole

Le CCGAD est une instance territoriale de gouvernance alimentaire construite selon la méthodologie des PAT. Il a pour but de co-construire des stratégies visant à accompagner la transition de la métropole bordelaise vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable. Un plan d'action élaboré collectivement guide la stratégie alimentaire du CCGAD autour de 4 axes :

- Permettre à tous d'exercer son choix d'une alimentation saine et durable
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Renforcer la capacité agricole alimentaire du territoire
- Relocaliser les filières et encourager les circuits courts de proximité

Le CCGAD, axé sur sa dimension participative, est composé de 5 collèges différents et ouvre aux citoyens de la métropole la possibilité de participer.

Contact : <https://ccgad.bordeaux-metropole.fr/>

Les agriculteurs locaux : les différents partenaires ont déploré le manque de lien avec les agriculteurs locaux et ceux de l'aide alimentaire, alors même qu'ils produisent un surplus de denrées très important. « Les agriculteurs ne savent parfois pas quoi faire de leur production. Ils laissent une grosse partie de surplus, il y a donc beaucoup d'initiatives à mettre en place à ce niveau-là » (Agente de la DDETS)



La SCIC Agribio Provence : une coopérative avec qui nouer des liens ?



La société coopérative d'intérêt collectif Agribio Provence a été créée dans le but d'approvisionner les établissements scolaires et la restauration collective en produits locaux et biologiques. Elle regroupe 15 producteurs bio qui livrent directement auprès des services de restauration. Agribio Provence est un exemple de structure avec qui des partenariats pourraient se développer.

Contact : <https://www.agribioprovence.fr/nous-connaître/>

Les acteurs de l'alimentation durable : de nombreux acteurs dans le champ de l'alimentation durable tels que les partenaires mobilisés dans les projets alimentaires territoriaux existent dans le Département. Un lien avec ces acteurs semble nécessaire pour élargir les réflexions autour d'un accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous et la recherche de circuits courts de distribution.

Les acteurs de l'agroalimentaire : les acteurs des grandes et moyennes surfaces (GMS), principaux donateurs auprès des associations d'aide alimentaire et sources de nombreux questionnements stratégiques mais aussi logistiques, sont absents des temps de coordination. Une mise en lien semble nécessaire pour améliorer notamment la qualité de certains produits redistribués aux associations d'aide alimentaire. Les stratégies d'écoulement des stocks, développées par les acteurs de la distribution, pour répondre à leurs obligations de lutte contre le gaspillage et fidéliser leur clientèle à moindre coût, entraîne, de fait, une baisse de la qualité des denrées redistribuées au secteur associatif.



Nous avons très peu de visibilité sur le monde de la distribution, ils ne participent pas aux temps de coordination. Il y a de plus en plus de conventions entre GMS et associations mais le manque de qualité des produits pose question.'

Agent.e de l'ADEME

La place de la lutte contre la précarité alimentaire dans le système d'aide sociale



Le SIAO du Var, un acteur clé pour l'accès à l'alimentation des personnes hébergées et à la rue

Les services intégrés de l'accueil et d'orientation reposent sur trois principes : la continuité de la prise en charge des personnes, l'égalité face au service rendu, l'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes. Ils ont ainsi pour objectif de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement, de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et participer à la constitution d'observatoire locaux pour mieux répondre aux besoins des personnes.

Le SIAO du Var, géré par l'association Itinova, est donc un acteur clé pour favoriser l'accès des personnes hébergées et à la rue une alimentation de qualité :

- Un rôle de coordination depuis l'échelle du travailleur social – référents de secteur – jusqu'à une échelle plus large – comité de veille sociale, comités techniques, groupe de travail départemental autour de l'accès à l'alimentation des personnes hébergées.
- Un rôle d'orientation vers les structures d'aide alimentaire : « Le rôle du 115 au quotidien c'est aussi ça, c'est pouvoir donner cette information quand ils cherchent à s'alimenter. La difficulté qu'on peut rencontrer, c'est qu'il y a beaucoup d'assos, notamment des petites pour lesquelles son ne connaît pas, on ne sait pas ce qu'ils font et comment orienter. » (Représentante du SIAO)
- Un rôle d'évaluation des besoins alimentaires des personnes hébergées : une étude est en cours au niveau du département pour mieux comprendre les équipements disponibles au sein des hôtels sociaux et les pistes d'amélioration à imaginer.

Pour plus d'information : <https://www.siao115var.com/>

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR NE PORTE PAS DE POLITIQUE D'ACTION SOCIALE SPÉCIFIQUE D'AIDE ALIMENTAIRE.

L'offre de services des travailleurs sociaux de la Caf porte sur les événements de vie (naissance, deuil, séparation par exemple) et la Caf n'intervient pas au titre de l'urgence alimentaire.

Son pôle Développement social, qui apporte un soutien aux acteurs associatifs, **a développé des partenariats avec quelques épiceries sociales et solidaires** sur le volet « actions de soutien à la parentalité » dans le cadre du Fonds national parentalité.

La Caf du Var a connaissance de l'expérimentation nationale « paniers solidaires », engagée par plusieurs Caf et MSA. A ce jour, la Caf du Var n'a pas initié d'action spécifique, en dehors de l'accompagnement social des allocataires et l'orientation vers les structures relais qu'elle finance. **La mise en place d'actions d'éducation- sensibilisation au bien manger est en cours de réflexion.**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR, INTERVIENT AU TITRE DE SA COMPÉTENCE GÉNÉRALE, COMME CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE.

Acteur incontournable de la lutte contre la précarité alimentaire, il intervient, de fait, dans le **soutien aux projets portés par ses partenaires** (soutien aux épiceries sociales et solidaires et aux têtes de réseau Banque alimentaire), dans **l'accompagnement individuel** des personnes en insécurité alimentaire (délivrance d'aides et secours prévus dans le Règlement départemental des aides sociales). Comme chef de file de l'action sociale, il dispose par ailleurs d'une capacité à mobiliser l'ensemble de ses partenaires, au travers de son ancrage territorial par le biais de ses onze **Unités territoriales qui accueillent, orientent et accompagnent les personnes en besoin d'aide.**

Les services départementaux les plus mobilisés sur le champ de la lutte contre la précarité alimentaire sont :

- La Direction du Développement et de l'insertion ;
- La Direction de l'Action sociale de proximité ;
- La Direction de l'Environnement, pour certains projets.

Convaincu du levier que constitue l'accès à l'alimentation en termes de "lien social", le Département est par ailleurs engagé aux côtés de ses partenaires dans une **démarche de développement social local et la mise en œuvre d'actions collectives** visant l'autonomisation des publics.



Pratique inspirante : Les jardins partagés de la Seyne sur Mer – Partenariat Tremplin/CD du Var – projet d'insertion

Situé dans le quartier Barban, le jardin partagé est mis à disposition de l'association Tremplin, conventionnée avec le Conseil départemental du Var. Divisé en 11 parcelles, **il permet à une dizaine de jardiniers, bénéficiaires de minima sociaux, de s'initier aux techniques du jardin potager.**

Les jardiniers sont **orientés et accompagnés par les travailleurs sociaux** du département. L'association Tremplin se charge de l'accompagnement technique.



Pratique inspirante : Les jardins familiaux de la Garde – Partenariat CCAS La Garde et le Pradet/CD du Var – Promotion du lien social

34 parcelles de 200 m² attribués à des habitant.e.s des communes de la Garde et du Pradet.

Mobilisation de la Direction départementale de l'Environnement et de l'Unité territoriale sociale de Val Gapeau Iles d'Or pour orienter et accompagner les publics de son ressort.

Cette action permet d'offrir à des personnes isolées ou des ménages la possibilité de cultiver une parcelle de jardin pour **sortir de leur isolement, améliorer la qualité et la diversification de leur alimentation, développer l'entraide.**

Le département est **signataire d'une convention départementale au titre de la Stratégie Pauvreté** et, agit dans ce cadre pour la prise en compte de l'accès aux droits fondamentaux des personnes en situation de pauvreté. Le département a par ailleurs participé à l'instruction des demandes de financement en investissement, dans le cadre du plan France Relance, en 2020, et a pu sélectionner une dizaine de projets relevant de ses propres critères.

Le département privilégie une approche d'accompagnement social des publics, excluant l'aide d'urgence et le modèle distributif (à l'exception de quelques situations spécifiques relevant de ses compétences) parce qu'il situe les bénéficiaires comme « consommateurs » de denrées.

Le département définit strictement les critères d'accès aux aides individuelles dans le **Règlement départemental des aides sociales**. Les aides délivrées par le département prennent la forme de :

- Secours d'urgence ou allocations mensuelles pour les personnes relevant de l'aide sociale à l'enfance ;
- Aides financières liées à un accompagnement social ;
- Secours d'urgence et aides mensuelles Fonds d'aide aux jeunes (hors résident.e.s sur TPM).

Les aides départementales peuvent être versées sous forme de chèque ou virement bancaire au bénéficiaire ou à un tiers et chèques d'accompagnement personnalisé.



Focus : Dans le Var, la crainte d'un accroissement du non-recours lié à la démonétisation dans les conseils départementaux

En 2022, le département met en place des cartes pré-payées. Cette décision, dont certains agents départementaux soulignent le « *risque d'ubérisation du service public* » qui résulte de la suppression des aides en numéraire et des trésoreries principales. Ces cartes pré-payées pourront être délivrées aux personnes rencontrant les situations exceptionnelles suivantes : violences conjugales ou intrafamiliales, personne ne disposant pas d'un compte en banque, familles en rupture totale de ressources.



« Dans certaines zones, c'est un parcours du combattant pour avoir de l'aide alimentaire. Par exemple, pour une femme victime de violences, seule avec un nourrisson, les petits commerces n'acceptent pas les chèques alimentaires d'où système D pour délivrer du lait pour le petit. Les CCAS ne délivrent qu'aux habitants de la commune. » **Un cadre départemental**

Pendant la crise sanitaire, l'UTS Val Gapeau Iles d'or La Valette a permis à des travailleurs sociaux d'expérimenter une coordination des acteurs pendant la crise sanitaire. La Direction de l'action sociale de proximité indique que **l'expérimentation d'un accueil social inconditionnel de proximité se poursuit**, notamment dans le cadre du déploiement du Service public de l'insertion et de l'emploi porté par le département. Cette démarche, qui ne peut s'appuyer que sur un engagement partenarial fort, constitue sans doute **une opportunité pour renforcer l'accès aux droits** des personnes concernées et développer le partenariat de proximité.

Le département soutient par ailleurs depuis 2013 un certain nombre d'actions collectives participatives, dans une démarche « *inclusive* ». Des groupes projet sont constitués qui aboutissent à **des ateliers collectifs menés par les personnes elles-mêmes** avec l'appui d'une diététicienne-nutritionniste du département.



« C'est vraiment le prétexte pour créer des groupes qui établissent des liens de confiance... La nutrition est le prétexte, la finalité c'est le lien social et que les personnes adhèrent au projet » **une cadre départementale**

Ces actions collectives, déployées sur 7 territoires, sont menées selon les modalités du Développement Social Local : les actions sont partenariales, s'adressent tant aux personnes qu'à leurs familles. Souvent ancrées auprès des structures de l'aide alimentaire, les actions mobilisent les professionnels du service social mais également d'autres partenaires tels que les CCAS.



« Ce sont les opportunités qui font le développement et c'est comme cela que cela fonctionne » **Une cadre départementale**

Les projets peuvent porter sur les 3 volets de l'accès à une alimentation de qualité saine et durable :

- l'alimentation ;
- l'accessibilité ;
- bien et mieux se nourrir.

La dynamique participative insufflée dans ces actions collectives a produit des effets depuis 2013 et des évolutions ont été constatées dans la situation des personnes concernées et leurs capacités d'autonomie :

- Création d'une association
- Création d'un Groupe d'entraide mutuelle sur Brignoles
- Reprise d'une activité professionnelle
- 2 personnes ont monté une épicerie à Barjols et une antenne d'accordeurs.

La démarche de lien social et de développement social, impulsée par les services départementaux vise à sortir les personnes concernées de la stigmatisation et à « *casser le schéma du colis* ».

Pratique inspirante : Participation des personnes concernées à l'organisation de la distribution alimentaire à Fayence

Dans un climat de tension entre les personnes qui attendent leur colis, **l'intervention de la nutritionniste du département dans l'animation de l'accueil a favorisé une médiation entre les bénévoles** qui étaient usés et se désolidarisaient de l'association et d'impulser une autre façon d'être.

Les personnes concernées ont proposé un tableau dynamique d'échange de meubles, une bibliothèque partagée. Les personnes ont leur place dans l'endroit où elles vivent.

L'échelle intercommunale est un levier intéressant permettant de coordonner les acteurs investis sur plusieurs communes, mieux répartir les réponses aux besoins alimentaires ou encore penser à des actions d'alimentation durable en partenariat avec des producteurs locaux. Toutefois, le **champ d'action des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est très variable selon les compétences qui lui ont été déléguées** : urbanisme, gestion des écoles, action sociale, développement économique, santé ou encore environnement par exemple. Plusieurs EPCI varoises ont ainsi fait le constat d'un enchevêtrement de compétences entre l'échelle locale, intercommunale et départementale, avec une difficulté à défendre un positionnement clair.



L'échelle intercommunale est très pertinente, non pas pour mener des actions similaires à celles des CCAS, mais pour coordonner les différentes parties prenantes du territoire. Le problème est qu'il est difficile de faire entendre ça aux partenaires de terrain avec qui on essaye continuellement de tisser des liens. **''Agent.e d'une intercommunalité du Var**



Toulon Provence Méditerranée : une volonté de de soutenir la coopération entre acteurs

Les habitant.es du territoire de Toulon Provence Méditerranée sont particulièrement concernés par les situations de précarité alimentaire, notamment les jeunes étudiants, plus nombreux que dans le reste du territoire (10,2% contre 8,7% dans le Var, Source Insee 2018)

La métropole souhaite **agir contre la précarité alimentaire en mobilisant plusieurs leviers** :

- **La mise en place d'un Projet alimentaire territorial** intégrant l'enjeu d'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous
- **La mise en place d'un plan jeunesse** pour le territoire : la métropole souhaite renforcer ses actions en faveur des jeunes du territoire, notamment les 18-25 ans en situation de précarité. Elle peut s'appuyer sur plusieurs dispositifs : le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), le FSL (Fonds de solidarité logement), ou les aides financières d'urgence ou mensuelles.
- **La contractualisation** dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a également permis de soutenir financièrement des structures d'aide alimentaire
- La métropole souhaite également **faciliter l'échange entre acteurs** du territoire

À L'ECHELLE LOCALE, LE ROLE-PIVOT DES CCAS POUR SOUTENIR DES COOPÉRATIONS DE PROXIMITÉ

Repérés comme l'échelon de proximité pour l'accueil, l'orientation, voire l'accompagnement des publics, notamment isolés ou âgés, l'action sociale des CCAS est complémentaire des unités territoriales sociales du département et se met en œuvre dans un cadre multi-partenarial (avec les organismes de protection sociale, le tissu associatif local de proximité, les communes environnantes).

L'aide alimentaire apportée par les CCAS relève des aides facultatives, déterminées par chaque Conseil d'administration, en fonction des choix politiques de chacune des communes. Aussi, **il n'existe pas de modèle unique d'intervention des CCAS** dans le champ de l'aide alimentaire ou de la lutte contre la précarité alimentaire. Sans disposer d'une vision exhaustive de l'action de l'ensemble des CCAS varois, les entretiens conduits témoignent d'une **convergence d'approche entre le Département et les CCAS qui considèrent l'accès à l'alimentation comme une des dimensions de l'accès aux droits et l'aide alimentaire comme un levier de lien et/ou d'accompagnement social** des personnes en situation de précarité.

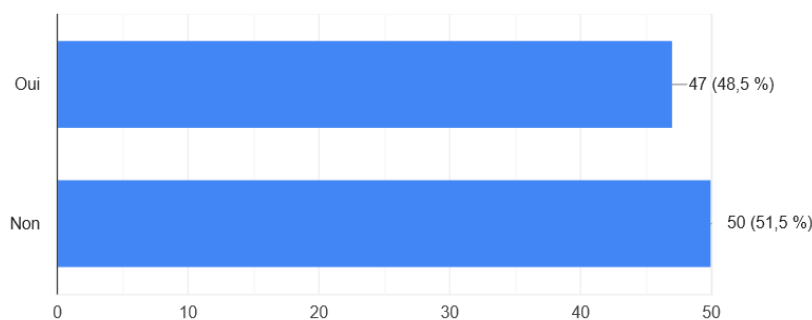
L'engagement des CCAS de Brignoles et Saint-Raphaël dans **l'expérimentation d'un Accueil social inconditionnel de proximité**, en partenariat avec le Département, **peut constituer un levier de lutte contre le non-recours** et de repérage de personnes en risque de précarité alimentaire. En effet, pendant la crise sanitaire, le rapprochement entre CCAS et certains partenaires du champ de l'hébergement d'urgence (mise à l'abri des personnes à la rue) ou de la santé (Promo-soins) a permis aux CCAS de repérer des personnes très isolées, qui n'étaient pas connues de leurs services. A l'inverse, les CCAS ont pu repérer des habitants ayant basculé dans une précarité économique et qui, jusqu'alors ne fréquentaient pas leurs services d'accueil.

L'Union départementale des CCAS³², présidée par la vice-présidente du CCAS de Saint-Raphaël, **compte 68 CCAS adhérents**. A la suite du renouvellement des exécutifs locaux en 2020, l'appui de l'union départementale porte prioritairement sur l'accompagnement et l'outillage des élus locaux dans l'exercice de leurs compétences et la réalisation de l'analyse des besoins sociaux. L'UDCCAS ne dispose pas de données départementales permettant d'identifier l'ensemble des aides apportées par les CCAS adhérents.

Plusieurs CCAS se positionnent naturellement dans un rôle de coordination de proximité des acteurs de l'aide alimentaire et renforcent leur intervention dans la lutte contre la précarité alimentaire. Le soutien au tissu associatif prend la forme de subventions, mise à disposition de locaux ou de terrains (jardins partagés) et la mise en place d'actions collectives partenariales auprès des publics ciblés. **Les résultats du questionnaire lancé par la DDETS du Var en 2020 auprès des CCAS** témoignent d'une part importante de CCAS, déjà engagés dans une dynamique de coordination des acteurs locaux.

Existe t-il une coordination des acteurs de l'aide alimentaire, sur votre commune ?

97 réponses



³² [Var \(83\) - UNCCAS](#)

A l'échelle locale, le besoin d'une coordination opérationnelle est évoqué pour proposer des réponses plus adaptées aux personnes en précarité alimentaire. Plusieurs acteurs associatifs ont fait part d'un besoin, au-delà des coordinations stratégiques à plus grand échelle, de **pouvoir échanger entre acteurs qui mènent des actions de lutte contre la précarité alimentaire et/ou d'accompagnement social sur un même territoire pour conduire des projets concertés**. Si ces coordinations locales existent bel et bien sur le territoire, elles ne sont pas systématiques : « le problème c'est qu'on manque de coordination qui relie tout le monde. Il faudrait une personne recrutée pour faire le lien entre les acteurs, mettre à jour les informations et faire remonter les difficultés dans chaque commune. Parfois on ne sait pas vers qui orienter les personnes, ni s'ils seront en capacité de répondre à la demande » (salarié.e au sein d'une association qui oriente vers l'aide alimentaire). Or, ce manque d'interconnaissance entre acteurs **permet difficilement d'accompagner les personnes en précarité alimentaire**.



« Parfois les associations d'aide alimentaire ne sont pas contentes du comportement des personnes. Comme on n'est pas en lien avec ces associations, on ne peut pas travailler sur ce sujet et comprendre les représentations respectives qu'il peut y avoir entre ces deux parties prenantes. »

Salariée au sein d'une association qui oriente vers l'aide alimentaire.



PRATIQUE INSPIRANTE : la coordination animée par le CCAS de brignoles

Le CCAS soutient les acteurs associatifs de l'aide alimentaire :

- **Interconnaissance** au travers de rencontres formalisées pour repérer les pratiques, les actions, les difficultés, les besoins et les limites de chacun, et création d'une plateforme collaborative.
- **Mise en réseau** et renforcement des partenariats, émergence d'idées nouvelles,
- **Echange et coopération entre les associations** (mutualisation des moyens, dons ou échanges de denrées...),
- Prise en compte des problématiques rencontrées et des besoins exprimés, **aide au fonctionnement des structures et amélioration de la prise en charge des bénéficiaires**



Les projets alimentaires territoriaux³³ : des leviers d'action pour favoriser l'accès de chacun à une alimentation durable et de qualité

Le soutien à l'émergence des Projets alimentaires territoriaux est porté par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'agriculture et la forêt (DRAAF), service déconcentré de l'Etat, qui participe également aux différentes instances de pilotage de la lutte contre la précarité alimentaire (CORELUPA et Groupe thématique 5 de la Stratégie pauvreté en PACA). **La région PACA compte 27 projets alimentaires territoriaux**, portés par des département, métropole, communauté de communes ou Parc naturel régional.



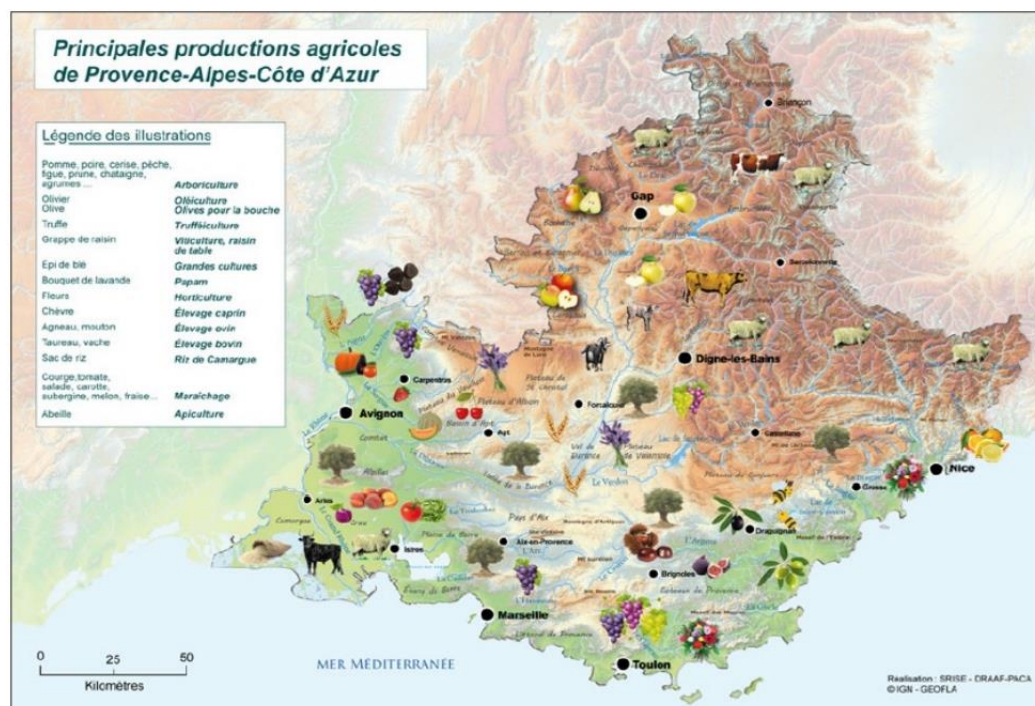
Projets alimentaires territoriaux (PAT) – source CRALIM PACA 2021

Les PAT sont définis par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la pêche, parue en 2014, et intégrés au Code rural et de la pêche maritime (articles L. 1 et L. 111-2-2)

Les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et **répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial.**

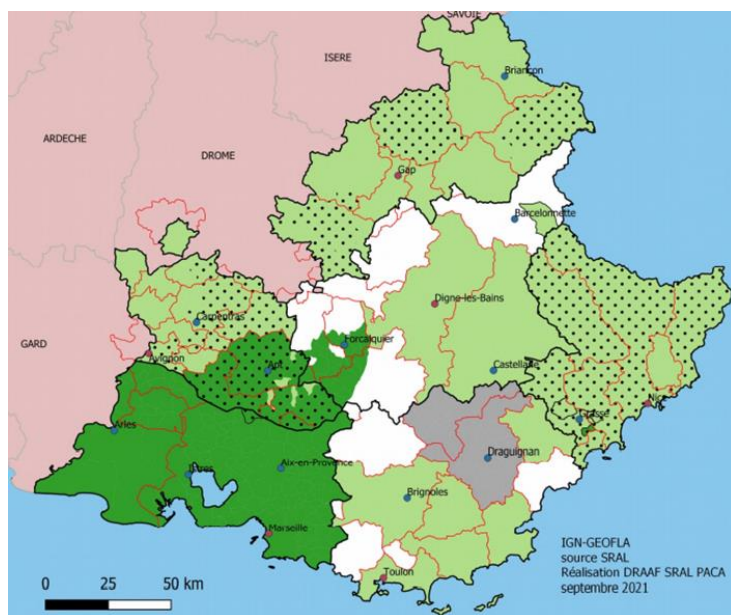
Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts. **Ils favorisent la résilience** économique et environnementale des filières territorialisées **pour une alimentation saine, durable et accessible** et contribuent à la garantie de la souveraineté alimentaire nationale.

Les PAT visent une triple performance : économique, environnementale et sociale.



³³ [Chapitre Ier : Dispositions générales \(Articles L111-1 à L111-5\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://legifrance.gouv.fr)

COUVERTURE TERRITORIALE DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX EN PACA



Les 6 PAT du var

CA Provence verte
 CC Golfe de Saint-Tropez
 Métropole Toulon Provence Méditerranée
 CC Méditerranée Porte des Maures
 CC Pays de Fayence
 CC Cœur de Var (le Luc)

3 nouveaux projets en émergence devraient permettre a de couvrir l'ensemble du département :

CC Dracenie (Draguignan)
 CC Lacs et gorges du verdon
 CC Provence verdon.

Le dernier appel à projets 2021-2022³⁴, lancé par le ministère de l'Agriculture et l'ADEME, **précise les attentes de l'Etat sur le volet de justice sociale des Projets Alimentaires territoriaux** et renforce les enjeux de rapprochement entre le monde agricole et les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, dans une visée d'autonomie et d'insertion des personnes concernées.



Extraits de l'Appel à projets 2021-2022 - Projets alimentaires territoriaux

Les PAT ayant principalement pour thème la justice sociale intégrant la dimension de lutte contre la précarité alimentaire et contenant les enjeux suivants seront prioritairement soutenus :

- **L'amélioration des conditions d'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante** auprès des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale qui répondent aux préconisations du programme national nutrition santé (PNNS), favorisent l'autonomie des personnes ainsi que la connaissance de leur environnement alimentaire et une meilleure prise en compte des informations nutritionnelles ;
- **La mise en place de dispositifs garantissant le respect de la dignité de la personne humaine** et permettant notamment d'augmenter la capacité des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement, de favoriser le choix de leur alimentation et de concourir à leur insertion sociale et professionnelle dans une optique de prévention, d'inclusion et d'émancipation. Le développement de l'insertion des publics en difficulté par l'activité économique peut répondre à cet enjeu

³⁴ [L'appel à projet du programme national pour l'alimentation \(PNA\) 2021-2022 vient d'être lancé - RNPAT](#)

Les **PAT Porte des Maures³⁵, Pays de Fayence et Toulon Provence Méditerranée³⁶** intègrent un volet social, et développent un partenariat de proximité pour renforcer l'accès à une alimentation saine, durable et économiquement accessible aux personnes.



LE PAT TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Un projet d'économie circulaire pour privilégier la vente de produits en circuits courts de distribution. **Un axe fort autour de l'éducation alimentaire**, notamment dans les établissements scolaires, pour changer les habitudes alimentaires des consommateurs.

Un engagement fort autour de la **lutte contre le gaspillage alimentaire** :

Conserverie mobile par l'Econome : laboratoire de cuisine mobile. Se déplace chez les producteurs pour assurer la transformation en direct de leurs fruits et légumes Une partie est destinée à être distribuée à la banque alimentaire, l'autre partie est transformée en bocaux sur place



Distribution de surplus auprès de la Banque alimentaire du Var



LE PAT PORTE DES MAURES

Projet conduit en concertation avec les agriculteurs, les transformateurs, les distributeurs, les consommateurs, le tissu associatif, les gestionnaires des déchets.

Dans un premier temps, un diagnostic du territoire est réalisé en partenariat avec les six communes du territoire (Bormes les Mimosas, Collobrières, Cuers, La Londe Les Maures, Le Lavandou et Pierrefeu du Var), la Chambre d'Agriculture du Var, l'AUDAT.VAR et AgribioVar, incluant toutes les thématiques du PAT.

Un constat partagé autour de l'accessibilité économique, des produits vendus à un prix élevé qui ne favorisent pas l'accès de tou.te.s à une alimentation saine et de qualité.

Volonté de travailler avec les épiceries solidaires et les AMAP pour une offre de paniers à moindre coût, piste de travail autour de la transformation des fruits et légumes « moches ».

³⁵ [Le Plan Alimentaire Territorial - Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures \(ccmpm.fr\)](#)

³⁶ [Nouvelle étape dans le Projet Alimentaire Territorial TPM | Métropole Toulon Provence Méditerranée \(metropoletpm.fr\)](#)

2. LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LE VAR

A. UNE OFFRE D'AIDE ALIMENTAIRE MAJORITAIREMENT PRESENTE AU SUD DU VAR

L'ENSEMBLE DES ACTEURS INTERROGÉS FONT ÉTAT D'UN BESOIN D'INFORMATION sur les enjeux de précarité alimentaire du territoire ainsi que les réponses apportées dans le Var. Ces derniers identifient des besoins à plusieurs niveaux :

PROFIL DES PUBLICS

- Peu de données formalisées de la part des structures d'aide alimentaire
- Difficultés à distinguer les différentes catégories des personnes selon les services fréquentés

BESOINS SPECIFIQUES

- Peu de retour des publics sur l'aide alimentaire proposées
- Difficultés à identifier les différents besoins des personnes et à proposer des services adaptés : impossibilité de se déplacer, besoin de produits spécifiques pour nourrissons, impossibilité de cuisiner, etc.

TERRITOIRES PRIORITAIRES

- Besoin des acteurs locaux comme départementaux d'identifier des zones d'action prioritaires et d'y apporter une réponse commune
- Besoin d'une lecture territorialisée avec un partage des compétences pour une mutualisation au regard des besoins, métiers et spécialités de chacun
- Besoin d'identifier les acteurs présents sur les territoires et assurer une meilleure équité territoriale



Nous avons une difficulté à repérer les personnes dans le besoin de manière exhaustive. On n'a pas de fichier commun permettant de s'assurer que la distribution effective corresponde aux besoins exprimés. Certains doublons doivent exister, et certaines personnes risquent d'être oubliées. »

Agent.e du CCAS de Toulon



PRATIQUE INSPIRANTE : CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE DES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Contexte : Avant la crise sanitaire, lors des « forums de l'inclusion » mis en place par le CD :

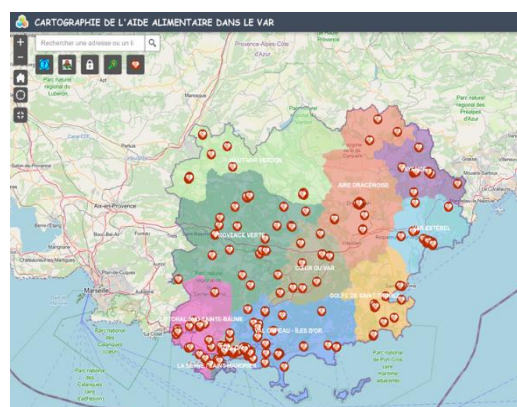
- Thématique de la résolution des besoins primaires des usagers, soit **l'accès à l'alimentation** et à **l'hygiène**
- Enjeu de dématérialisation des outils de communication

Objectifs :

- Outil partagé en interne **à destination des travailleurs sociaux**, afin qu'ils puissent orienter le public avec des informations vérifiées

Fonctionnement :

- Recensement de l'ensemble des structures ayant des actions d'aide alimentaire (soit 95% des structures d'AA répertoriés sur le Var)
- Données mises à jour régulièrement
- L'outil se présente sous la forme de tableau que les chargés de développement alimentent de manière quotidienne.



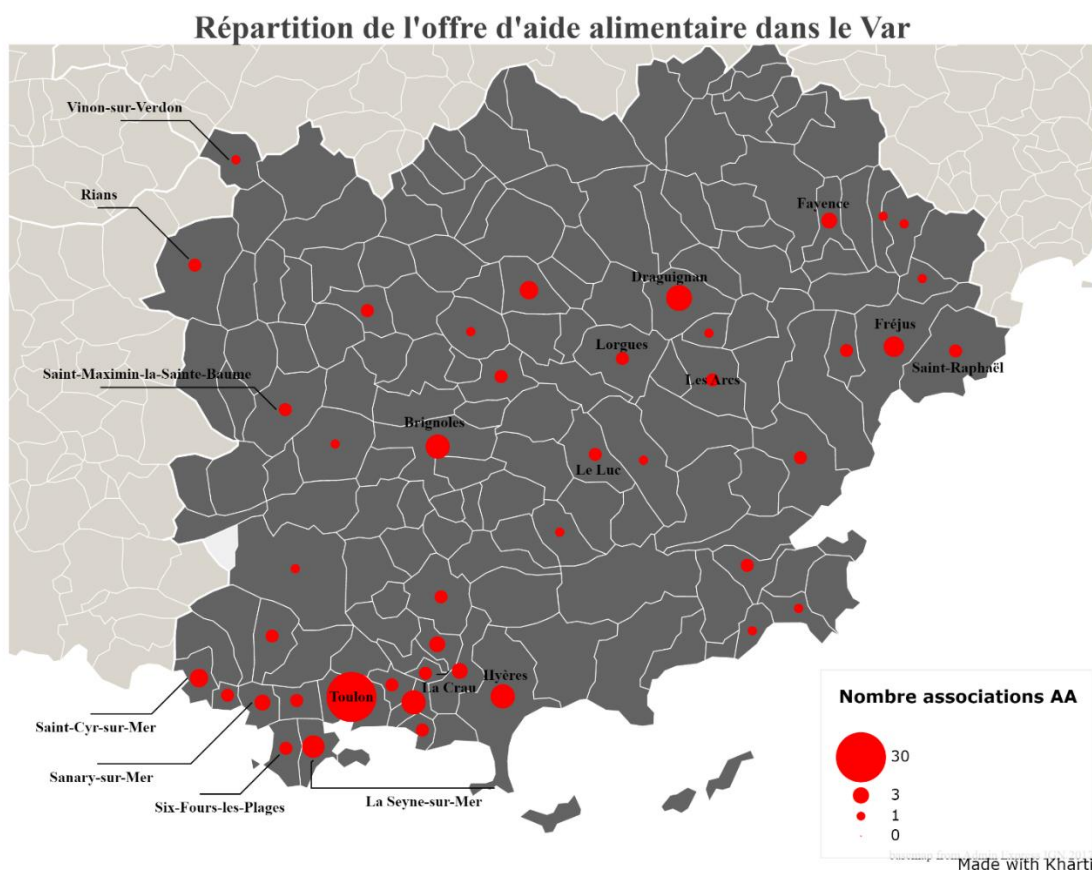
<https://www.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=a6f658afe13e490e8ea8babe9bd4ea7>

UNE FORTE MOBILISATION DU SECTEUR ASSOCIATIF À TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE. La cartographie ci-dessous ainsi que les entretiens menés avec les acteurs du territoire permettent d'identifier plusieurs typologies de territoire et témoignent d'une **importante mobilisation Varoise, principalement dans le sud du Département**, lieu où est concentrée la majorité de la population.

LA PRESENCE DE ZONES BLANCHES AVEC PEU D'ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE. Différents types de territoires sont concernés par ce constat :

- **Haut du Var** (Gorges du Verdon, Haut de la Dracénie, Pays de Fayence) : des territoires très carencés en structures d'aide alimentaire. Ces dernières sont principalement concentrées dans les villes les plus importantes (Fayence, Draguignan) et sont représentées par quelques acteurs clés comme le Secours catholique ou les Restos du cœur.
- **Nord-Ouest du Var** (Provence Verdon) : quasiment aucune offre n'est repérée sur l'ensemble de l'EPCI. A Barjols, une épicerie sociale et solidaire est portée par le Secours Catholique par exemple et des actions itinérantes sont mises en place pour se déplacer dans les communes. D'autres initiatives telles que la mise en place d'un restaurant solidaire sont en réflexion (Vinson-sur-Verdon).
- **Est de Toulon Provence Méditerranée** (Porte des Maures, Var Esterel) : peu d'associations sont repérées à l'Est de TPM, alors même qu'un nombre important d'habitants y sont regroupés.

DANS LES ZONES RURALES, LE RÔLE CLÉ DES CCAS ET DES UTS DÉPARTEMENTALES. Les zones rurales sont fortement marquées par l'absence d'aide alimentaire et d'accès à l'alimentation de manière générale. Dans ces petites communes, les CCAS et les unités territoriales sociales du département jouent un rôle clé pour répondre aux besoins des habitants. Cependant, les CCAS de ces petites communes ne sont pas toujours dotés de travailleurs sociaux en capacité d'accompagner les personnes en précarité : « Dans certaines communes, ce sont les élus qui font office au sein des CCAS car les territoires sont petits et il y a peu de moyens. Les habitants en difficultés sociales peuvent difficilement être accompagnés, ce qui pose question » (Agente de CCAS)



B. INEGALITE D'ACCES A L'OFFRE SUR LE TERRITOIRE AU REGARD DES BESOINS DES PERSONNES EN PRECARITE ALIMENTAIRE

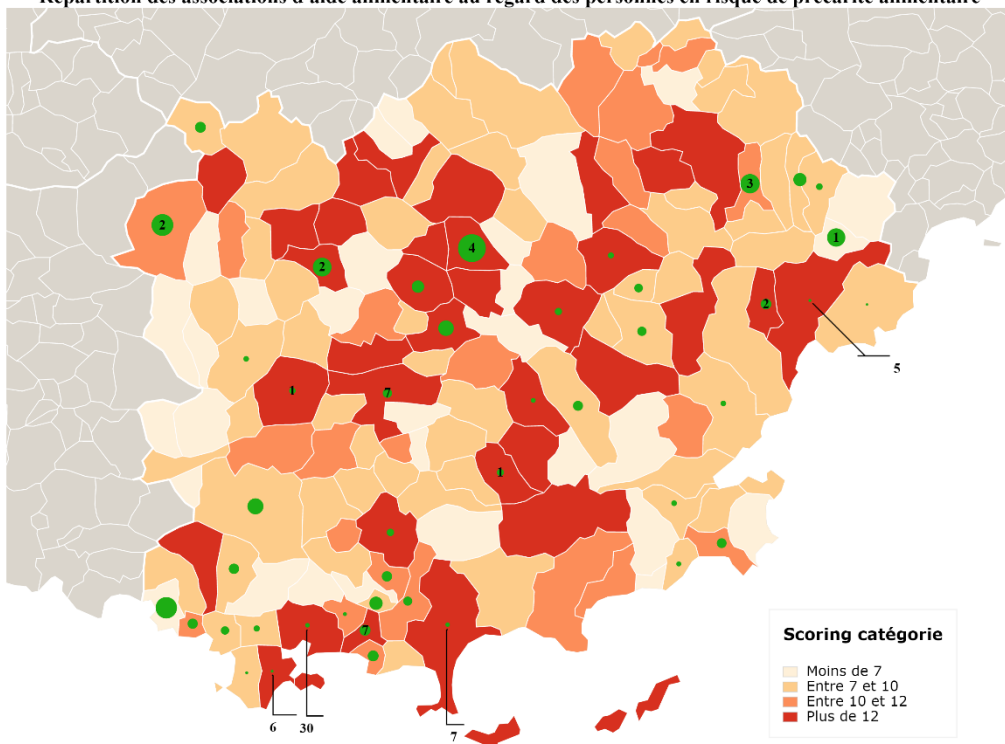
DANS LES TERRITOIRES AVEC UN SCORE ÉLEVÉ : LE CONSTAT D'UN MANQUE DE SERVICES. Sur les territoires dont le scoring atteint plus de 12, c'est-à-dire les territoires avec des personnes en fort risque de précarité alimentaire, on peut faire le constat d'un manque d'accès à l'aide alimentaire. Cela se traduit de plusieurs façons :

- Dans **certaines zones rurales**, une quasi-inexistence de services :
 - Provence Verdon (Ginasservis, Barjols, Varages, Tavernes, Montmeyan),
 - Haut de Dracénie Provence Verdon (Châteaudouble, Bargemon),
 - Nord-ouest de Pays de Fayence (Seillans)
- Dans les **zones plus urbaines**, un plus grand nombre de structures d'aide alimentaires mais sous-représentées au regard du nombre de personnes en risque de précarité alimentaire :
 - Toulon Provence Méditerranée (Toulon, La Seyne, Hyères)
 - Provence Verte : concentration des structures repérées à Brignoles (7), et quasi inexistence de services dans les villes autour qui ont un nombre important de personnes en risque de précarité alimentaire (Tourves, Le Val, Carcès, Cotignac, Entrecasteaux)

« A Le Val, il n'y a pas d'associations sur la commune, mais le public bénéficie du soutien de celles de Brignoles, parfois difficilement car il y a des problèmes de transports ou des freins administratifs » (Agen.te d'une commune du Val)

LES ASSOCIATIONS SONT FORTEMENT CONCENTRÉES AU SUD DU TERRITOIRE si l'on considère le nombre d'associations en **valeur absolue**. Au niveau de Toulon Provence Méditerranée métropole, environ 30 associations sont identifiées à Toulon, 6 à La Seyne-sur-Mer, 7 à Hyères. En revanche, Si l'on prend en compte le taux de pauvreté et le **nombre d'associations pour 10 000 personnes pauvres, les structures d'aide alimentaire sont sous-représentées** sur le territoire de TPM, alors même qu'il concentre une forte partie de la population. Cela vient relativiser l'idée selon laquelle le territoire de TPM serait suffisamment doté de services.

Répartition des associations d'aide alimentaire au regard des personnes en risque de précarité alimentaire



Limites :

- **Nombre d'associations :** pas de précision sur le volume et le nombre de personnes accueillies par la structure
- **Liste des associations non-exhaustive :** à consolider
- **Rappel sur la méthode de scoring :** les scores sont des **outils d'interprétation** : ils nous permettent d'émettre des hypothèses sur les personnes en risque de précarité alimentaire, mais ne nous permet pas d'identifier clairement les personnes en précarité sur un territoire.

Agence nouvelle des solidarités actives

basemap from Admin Express IGN 2017 - Insee 2018, DDEJTS 2020, DGCS 2020
Made with Khàrtis



Constats issus du diagnostic de la précarité alimentaire des étudiants et jeunes de Toulon Provence Méditerranée (Union Diaconale du Var)

Constats sur l'offre d'aide alimentaire à Toulon :

- Une couverture inégale sur le territoire
- Une offre non suffisamment coordonnée
- Des horaires et ouvertures non suffisamment coordonnés
- Une dispersion dans l'aide apportée

Constats sur le territoire de TPM

- **Les +**
 - Une métropole dynamique et bien dotée
 - Des aides publiques mises en œuvre
 - Des structures d'enseignements proactives
 - De nombreuses associations actives
 - Des mouvements d'initiatives citoyennes
 - Des initiatives créatives porteuses de sens

• Les -

- Une méconnaissance des acteurs
- Une méfiance entre certains acteurs de terrain
- Une orientation trop cloisonnée
- Des offres de services et de propositions non coordonnées
- Des dispositifs non sollicités
- Un modèle distributif à inventer

Pour consulter le livrable : <http://iota.udv-asso.fr/wp-content/uploads/2021/05/diagnostic-de-la-pr%C3%A9carit%C3%A9-alimentaire-des-%C3%A9tudiants-et-es-jeunes-de-TPM.pdf>



PRATIQUE INSPIRANTE : Banque alimentaire – une plateforme logistique pour desservir les zones blanches

Projet de plateforme logistique pour optimiser la gestion des flux de denrées et son adaptabilité

Formulation d'un **objectif commun** en partenariat avec les CCAS : **Approvisionner les personnes isolées, les personnes âgées et les bénéficiaires les plus démunis** dans les territoires en déficit d'offre d'aide alimentaire.

Les modalités

- Performante et simple d'utilisation, la plateforme accueille des données de gestion courante afin de mieux adapter l'attribution de l'enveloppe FEAD
- Les antennes en charge de la distribution alimentaire seront visitées régulièrement par des bénévoles de la BA formés à la sécurité et l'hygiène alimentaire.

Les objectifs :

- Couvrir des territoires carencés ou mal couverts.
- Favoriser les mutualisations de ressources à travers la mise en place ou la consolidation de coopérations entre acteurs
- Permettre la contribution des personnes concernées au montage du projet



C. LES TYPES D'OFFRE : ENTRE DISTRIBUTIONS TRADITIONNELLES ET ACTIONS PARTAGEES ET COLLECTIVES

Les types de services d'aide alimentaire



COLIS ALIMENTAIRE

ÉPICERIES SOCIALES

AIDES FINANCIÈRES

REPAS CHAUDS, COLLATIONS

AUTRES ACTIONS

Aide alimentaire la plus fréquente.

Produits principalement constitués par l'association avec un choix de produit limité.

Achat de produits à un prix très réduit. L'accès est souvent conditionné à la définition d'un projet personnel avec un travailleur social.

Attribution de chèques, principalement proposées par les acteurs publics

Repas complets distribués dans un centre fixe ou via un camion itinérant.

Autres actions d'accompagnement social, souvent proposées conjointement avec des actions d'aide alimentaire.

Composition des colis : produits secs les plus fréquemment présents, produits frais et d'hygiène de façon plus irrégulière

Type de produits : produits frais, produits secs, produits d'hygiène

Type d'aide financière : Chèques d'accompagnement personnalisé ou dispositifs d'urgence en cas de besoin immédiat (bons alimentaires)

Type de repas : repas chauds, collations (type sandwich) ou petits déjeuners.

Type d'actions : ateliers participatifs, chantiers d'insertion, jardins partagés, etc.

Horaires et jours de distribution

Le plus souvent : 1 à 3 permanences par semaine. Majoritairement en semaine, en journée. Quelques permanences le soir et le week-end

Conditions d'attribution des chèques : plusieurs critères d'attribution, génère souvent un accompagnement social

Horaires et jours de distribution

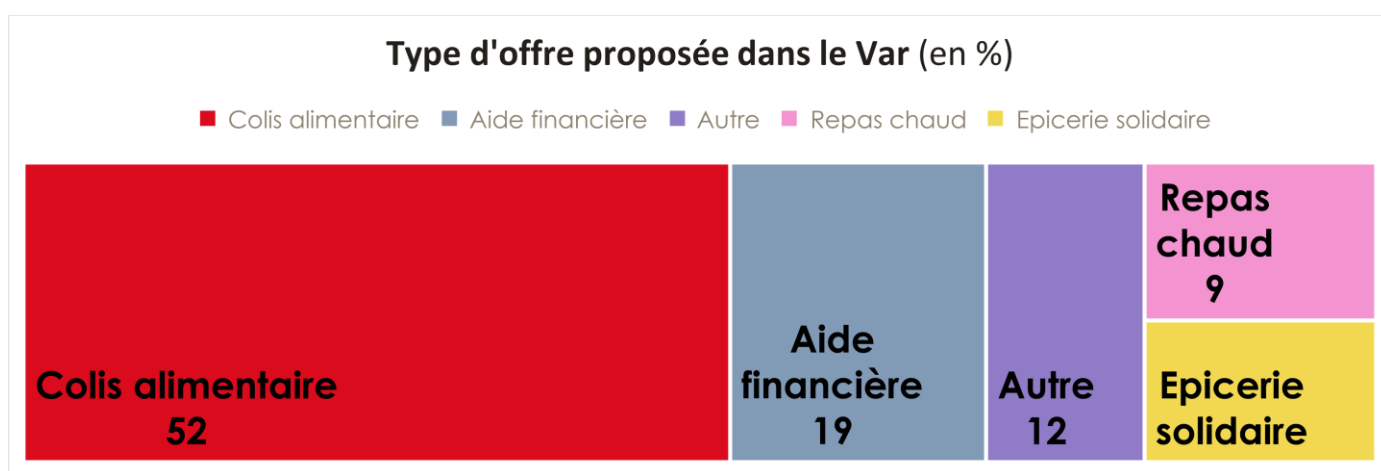
Le plus souvent : tous les jours en semaine. Beaucoup de sites ferment le week-end.

LA MAJEURE PARTIE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE SONT DES DISTRIBUTIONS DE COLIS ALIMENTAIRES. Le schéma ci-dessous permet de voir que plus de la moitié (**52%**) de l'offre est représentée par ce type d'action. Les aides financières, davantage proposées par des acteurs publics (CCAS, Unités territoriales Sociales du Département) représentent **19%** des actions existantes. Alors que la distribution de repas chauds est principalement effectuée par les Restos du Cœur et les accueils de jour, elle représente **9%** des actions du territoire. **8%** des actions sont des épiceries sociales et solidaires et elles ont un mode de fonctionnement très différent. Certaines permettent aux personnes de choisir leurs produits tandis que d'autres ont un fonctionnement similaire à celui de la distribution de colis.



Quand on parle de **colis alimentaire**, on regroupe des façons de faire très différentes. Aux restos du cœur, les personnes choisissent leurs aliments. La Banque alimentaire crée un camembert nutritionnel systématique mensuel, qui va être distribué aux 7000 personnes bénéficiaires L'intérêt c'est aussi le lien social''

Président association aide alimentaire du Var



6 Graphique réalisé à partir de l'ensemble des structures recensées par l'Ansa dans le Var

UN VOLUME DE DENRÉES DISTRIBUÉES PLUS FAIBLE QUE DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS DE PACA. En 2020, les associations habilitées dans le Var ont distribué près de **4 550 tonnes de denrées**, dont 2 200 tonnes par les associations habilitées à l'échelle régionale contre 12 615 tonnes pour les Bouches-du-Rhône (13), territoire bien plus peuplé que celui du Var. Ainsi, **le volume de denrées distribuées par les associations habilitées à l'échelle régionale³⁷ représente 10% du volume total distribué³⁸ en PACA.** D'autre part, les graphiques ci-dessous montrent que la distribution des denrées est répartie entre petites et moyennes associations qui distribuent jusqu'à 50 tonnes de denrées par an (80%), tandis que quelques gros opérateurs (20%) distribuent entre 50 et 200 et plus tonnes de denrées.

Volumes de denrées alimentaires distribuées par Département
(données SIAA, associations habilitées régionalement)

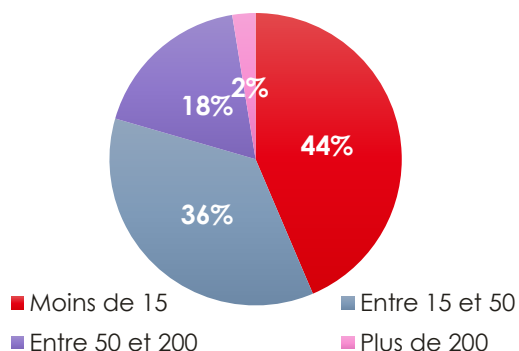
Département	Tonnes	%
13	12 615	60
84	3 197	15
6	2 722	13
83	2 210	10
4	232	1
5	121	1

Attention : Nous ne disposons pas des données concernant le volume de denrées alimentaires distribuées dans les autres départements de PACA par les associations nationales.

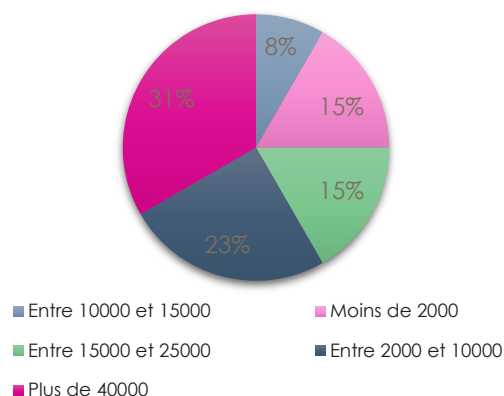
³⁷ Nous ne disposons pas des données concernant le volume de denrées alimentaires distribuées dans les autres départements de PACA par les associations nationales.

³⁸ Ces données sont issues du SIAA et prennent en compte les associations habilitées à l'échelle régionale qui ont répondu au questionnaire annuel. Ces données sont donc partielles.

Répartition de la distribution de denrées alimentaires selon les structures dans le var en tonnes (2020)



Répartition des plats distribués par les structures dans le Var (2020)



7 Enquête SIAA auprès des associations habilitées du Var



FOCUS – Restos du cœur dans le var : rencontre de l'équipe de bénévoles de six-fours

A Six-Fours, **cette association dispose de 14 bénévoles pour 87 familles inscrites dont 50 personnes seules**. Les bénévoles accompagnent divers profils de personnes en précarité alimentaire (personnes seules en retraite ou préretraite, chefs d'entreprise, auto-entrepreneurs, famille, etc.) et ont pu constater une forte augmentation des besoins en lien avec la crise sanitaire. L'association collabore avec deux autres associations locales : le Secours catholique et le Secours populaire.

Concernant le fonctionnement de l'association, la durée de l'aide se divise en deux périodes, l'été et l'hiver. Le reste à vivre constitue le principal critère d'accès des personnes aux services de cette association.

Concernant le parcours des bénéficiaires, ils se voient confier un premier rendez-vous dès leur premier accueil où ils pourront constituer un dossier avec divers documents fournis (pièces justificatives, attestation de suivi social...etc.). Une fois le dossier validé, ils pourront bénéficier de denrées de type viande et féculent selon un système de points par portion.

Concernant la logistique, les bénévoles préparent les denrées le lundi et l'ouverture au public se fait uniquement le jeudi.

Les autres actions de lutte contre la précarité alimentaire

DE NOUVELLES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE TRADUISENT UN CHANGEMENT DE PARADIGME : comment passer des distributions d'aides alimentaires d'urgence à une **stratégie globale favorisant une alimentation de qualité pour toutes et tous** ? Comment favoriser le pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité alimentaire, dont on sait que la création de lien social et l'autonomie sont des éléments indispensables à leur santé physique et mentale ? De nouvelles actions émergent dans le Var et donnent à voir de nouvelles possibilités d'accompagnement.

Domaine d'activité	Type d'initiative	Exemples dans le Var
Production	Jardins et fermes d'insertion par l'activité économique	Jardins partagés (la Seyne sur Mer, La Farde, Le Revest, La Crau, Six-four, Saint Raphael etc.) Jardins d'insertion UDV
	Jardins d'autoproduction individuels et collectifs	Ferme Auberge des Olivades (Ollioules) Production maraîchère au service des plus précaires (Flayosc)
Distribution	Paniers et filets solidaires	Projet MIAAM : paniers légumes circuits courts (CCAS et Secours catholique Brignoles)MIAAM, Paniers solidaires MSA
	Epicerie sociale et solidaires	Projets de nouvelle épicerie (La Seyne), Epicerie Amitiés cité et Fraternité UDV Projet d'Agoraé (Toulon)
	Supermarchés coopératifs	Les amis de la Coop sur mer (TPM)
	Achats groupés, revalorisation, Ventes directes agriculteurs	Guide des producteurs locaux (Provence Verte) Conserverie Mobile association l'Econome (Provence Verte)
	Plateformes mutualisées Itinérance	Plateforme logistique : desservir zones blanches (Banque alimentaire) Plateforme logistique solidarité cœur de Var Camions itinérants (Garrigue, Secours Catholique, Restos du cœur)
Restauration /Cuisine	Restauration et insertion professionnelle	Projet de restaurant Participatif (Brignoles)
	Restaurants sociaux	Souhait d'ouverture d'un restaurant (Vignon sur Verdon) Accueils de jour Les amis de Jéricho (UDV)
	Restauration scolaire	Ateliers de sensibilisation sur le Gaspillage et l'éducation alimentaire dans les cantines (Amis de la presque Ile de Giens), Agribiovar, action pour introduction de produits bios dans les menus des cantines
	Cuisine partagée	Tiers lieu alimentaire Domensa (Toulon)
Sensibilisation autour de l'alimentation	Lieux d'échanges de savoir-faire	Groupe d'entraide entre familles en précarité. Accès aux produits frais, jardins, etc. (Les Arcs)
	Défis autour de l'alimentation	Ateliers cuisine avec nutritionniste (CD Var) Ateliers Manger Sain à prix malin (CCAS Toulon) Agribio Var – défis des familles à alimentation positive (Provence Verte) 48H de l'agriculture urbaine, Collectif Varois



PRATIQUE INSPIRANTE : ÉPICERIE ITINÉRANTE GARRIGUES

Dispositif d'épicerie solidaire itinérante par l'association Garrigues

Initiatives et services complémentaires :

- Accompagnement budgétaire
- Services complémentaires proposés (atelier nutrition, cuisine, sensibilisation, etc.)
- Espace d'accueil convivial (coin enfants, coin café)
- Espace bien-être (coiffure, manucure, massages, sophrologie, etc)
- Atelier informatique décliné en un poste itinérant à disposition dans les accueils au camion et à Saint-Maximin
- Culture et sorties, notamment à la croisée des arts à Saint-Maximin, une adhésion Cultures du cœur

Impacts recherchés

- **Pouvoir d'agir** et **liberté de choisir**
- Logique d'**accompagnement global** avec la proposition d'offres complémentaires (mobilité, habitat etc.)
- **Autonomie** des personnes
- **Lien social**
- Volonté de **rompre le lien de dépendance** des bénéficiaires **en interrogeant le système de l'Aide alimentaire**

Contact : asso.garrigues@free.fr



L'association Garrigues a été créée en 2004, elle a pour objet de **promouvoir** et **développer des initiatives d'économie solidaire** participant à la **lutte contre les différentes formes d'exclusion**. Elle est basée sur **Saint Maximin** et couvre les territoires de **la Provence Verte** et du **Haut Var Verdon** (55 communes)



PRATIQUE INSPIRANTE : Production maraichère au service des plus précaires (Flayosc)

Objectif : Mise à maraichage d'un terrain communal pour produire fruits et légumes et alimenter cantines scolaires, CCAS et associations existantes.

Lieu : Flayosc, commune de 4500 habitants

Public : 25 personnes identifiées en précarité alimentaire mais constat d'une augmentation des demandes.

Fonctionnement : Réhabilitation d'un ancien bassin, arrosage avec eau des fontaines, formation en permaculture des agent.es. Embauche de deux contrats de personnes issues d'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) car volonté que le projet soit également vecteur d'insertion.



Je souhaite être rassurante et encourager tout le monde à se lancer. Même si on a dû déployer un investissement lourd, on voit déjà les effets. Et quand on se lance dans ce type de projet, on trouve forcément des agents extrêmement motivés car ils y voient du sens. C'est un sujet porteur et valorisant sur toutes ces dimensions. L'expérience montre que les répercussions sont très belles'' **Représentante de la commune de Flayosc**

Des disparités dans l'offre de service

UN MANQUE DE DIVERSITÉ DES SERVICES :

- Une aide alimentaire principalement sous forme de colis par les structures associatives (52%)
- Une plus faible proportion d'épicerie sociale (8%) sur le territoire, ainsi que de repas chauds (9%)
- Des actions encore principalement autour de la distribution d'aide alimentaire



La difficulté n'est pas tant d'accéder à une forme d'alimentation dans le Var. C'est plutôt se nourrir à quel prix ? On reste encore beaucoup sur du distributif, du colis. " **Salarié.e au sein d'une association de lutte contre la précarité du Var**

UN BESOIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES PROPOSÉS

- **Un manque de diversité des produits** : certains produits ne sont pas systématiquement accessibles pour les personnes qui fréquentent les structures d'aide alimentaire. Les types de produits les plus fréquemment cités sont les produits frais tels que les fruits et légumes ou produits laitiers, les produits pour nourrissons ainsi que les produits d'hygiène. Les graphiques ci-dessous, issus du questionnaire envoyé à des personnes en situation de précarité alimentaire et du questionnaire envoyé par la DDETS aux communes du Var, confirment ce constat.

Enquête KOBO

Question libre : Y a-t-il d'autres produits que vous souhaiteriez voir dans les structures d'aide alimentaire

Synthèse des réponses: (par ordre d'occurrence) plus de produits d'hygiène, plus de variété de fruits et légumes, plus de produits pour bébés, plus de vêtements, produits ménagers

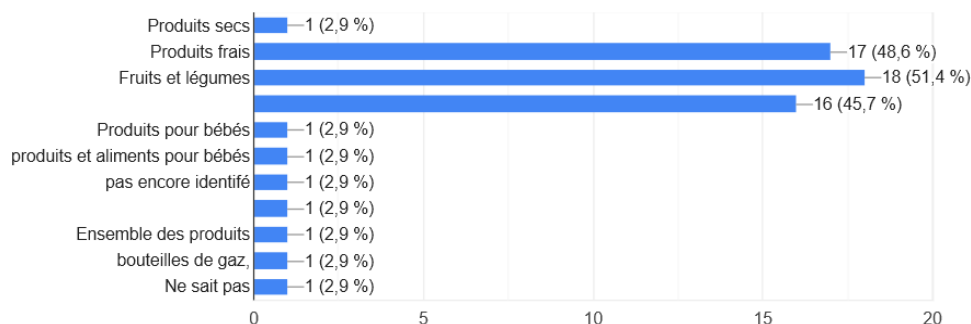
Avez-vous suffisamment accès aux produits de première nécessité ?

Oui	51%
plutôt oui	23%
plutôt non	15%
non	11%

Y a-t-il, selon vous, des besoins spécifiques non pourvus par l'aide alimentaire actuellement ?



35 réponses



8 Questionnaire envoyé par la DDETS aux communes du Var

- **Des produits parfois perçus comme de mauvaise qualité** : si une majorité des personnes se disent satisfaites des produits proposés, certaines personnes interrogées déplorent un manque de qualité de certains produits proposés. Les raisons fréquemment citées sont : produits ayant atteint la date de péremption ou des produits non valorisés type conserves.



Il y a parfois des distributions d'invidus périmés de plus d'une semaine. J'ai vu des gens malades à cause de cela "

Personne fréquentant une structure d'aide alimentaire

LE MANQUE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION AUTOUR DES ACTIONS EXISTANTES. La quasi-totalité des acteurs interrogés font état de difficultés, tant pour les professionnels que pour les personnes en précarité alimentaire, pour identifier les différents types de services existants ainsi que leurs modalités de fonctionnement et les conditions pour pouvoir accéder au service.

PRATIQUE INSPIRANTE : CCAS de Brignoles – un guide des structures d'aide alimentaire

Dans le cadre de la coordination des acteurs de l'aide alimentaire mise en place par le CCAS de Brignoles, **un outil a été créé pour les prescripteurs et partenaires associatifs.**

L'objectif est **de réunir l'ensemble des informations nécessaires** pour pouvoir orienter les personnes en précarité alimentaire : coordonnées, permanences, modalités d'accès, activités, accompagnement

ASSOCIATIONS BRIGNOLAISES

A.V.A.F
50 Avenue Frédéric Mistral
☎ 04 94 72 08 29
☎ 06 60 54 52 15
Courriel : equipe.lafontaine@avaf.fr
Hébergement d'urgence et de stabilisation. Accueil, orientation, démarches liées aux droits, accompagnement socio-éducatif individualisé, favorisation de l'émergence d'un projet d'insertion, suivi de parcours d'insertion.
Restaurant social du lundi au vendredi.
Colis alimentaires, buanderie, douche. Chantiers d'insertion professionnelle.

CROIX ROUGE
Avenue maréchal Foch
☎ 04 94 69 54 96
☎ 06 82 83 11 39
Courriel : christophepri83@gmail.com
Accueil, aide alimentaire, écoute, mise en confiance, encouragements, conseils en matière d'orientation pour différents soutiens.
Permanence le mardi de 14H00 à 16H30
Remise de chèques pour achat alimentaire en supermarché. Gaz, carburant, nuitées d'hôtel (selon les situations). **Vestiaire** : mardi/vendredi 10 à 12H, 13H30/16H30
Jeudi 14 à 16H, rue Jules Ferry

ESSOR PLUS
55 Chemin Paul Grisolle
☎ 06 40 08 43 10
Courriel : essorplus@gmail.com
Accueil, aide alimentaire, mise en confiance, développement du relationnel. Cerner la situation pour apporter une réponse adaptée.
Permanence le jeudi de 14H30 à 16 H et le vendredi de 14H à 16H
Distribution alimentaire, colis, produits d'hygiène, friperie, aide administrative.

ASSOCIATIONS BRIGNOLAISES

RESTO DU COEUR
Espace Stéphane Hessel, Place Clémentineau
☎ 04 94 69 58 75
Courriel : brignoles.resto@restosducoeurduvar.org
Accueil, écoute, mise en confiance, développement du relationnel, soutien moral, réponses adaptées aux situations, aide alimentaire campagne hivernale et campagne d'été.
Constitution du dossier d'inscription.
Permanences, sur RDV.
Pendant la campagne d'hiver, le mardi et le jeudi
Pendant la campagne d'été, le mardi.
Distribution alimentaire, colis d'urgence, produits d'hygiène, ateliers, aide au devoir, micro-crédit, accès aux droits, vestiaire, relais bébé, partenariat avec l'école de couture, accès aux loisirs.

SECOURS CATHOLIQUE
31 rue du Docteur Barbaroux
☎ 07 72 30 19 15
Courriel : brignoles33@secours-catholique.org
Répondre aux situations de détresse sociale par l'écoute, la mise en confiance et l'aide matérielle.
Permanence le mercredi, journée
Café-croûte, aide alimentaire en chèques-service, aides financières

ASSOCIATIONS BRIGNOLAISES

VIVRE ENSEMBLE EN PROVENCE
Rue Emilien Lebrun
☎ 04 94 37 64 58
☎ 06 79 92 06 52
Courriel : vivre.en.provence@orange.fr
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, avant de faire resources, par des actions éco-responsables.
Ouverture du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 13 H30 à 17 H. Epicerie le mardi.
Une épicerie solidaire avec des produits alimentaires et d'épicerie à bas prix, accès sous conditions avec une prise en charge contractualisée.
Des ateliers de socialisation, 1 Pôle administratif, 1 Pôle Recyclerie.

LES PETITS FRERES DES PAUVRES
3 Place Carami
☎ 06 02 07 39 45
Courriel : brignoles@petitsfreresdespauvres.fr
Accompagnement relationnel des personnes de plus de 50 ans, souffrant de solitude, d'isolement et en situation de précarité. Visites à domicile et en établissement, séjour vacances, réveil de Noël.
Permanence le vendredi de 14H à 17H
Aide matérielle possible en complément des autres aides sociales mobilisables.



9: Extrait de l'outil créé par le CCAS de Brignoles

DES CRITÈRES D'ACCÈS RESTRICTIFS ET CONTRAIGNANTS. Les différentes actions d'aide alimentaire du Var sont accessibles selon des critères spécifiques. **Chaque structure dispose de ses propres critères d'accès**, peu lisibles tant pour les personnes concernées que les professionnels. Les critères identifiés sont :

- **Les ressources des personnes** : le calcul du reste à vivre (Rav) est le moyen généralement employé pour accorder une aide alimentaire. Les seuils d'éligibilité sont très variables selon les structures.
- **Le lieu de résidence** : être résident de la commune est une condition avancée par une grande partie des structures interrogées.
- **La mise en place d'une évaluation sociale** de la personne. Généralement, les personnes doivent avoir rencontré et ouvert un dossier avec un travailleur social qui évalue la situation et identifie différentes pistes de solutions.

La connaissance des différents critères d'éligibilité selon les structures et le recueil de l'ensemble de documents administratifs nécessaires peut être un frein important pour les personnes en précarité alimentaire.

DES MODES D'ACCÈS PAS TOUJOURS ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES.

- **Des difficultés d'accès à l'offre pour les territoires isolés** (ex : voirie et conditions météorologiques contraignantes dans les zones montagneuses, pas de voitures, manque de transports en commun)
- **Des modalités d'accès aux services parfois inadaptés** pour les personnes
 - **Jours d'ouverture** : moins de distribution les week-ends
 - **Période estivale** : manque de services d'aide alimentaire (Bénévoles en congés)
 - **Horaires** : ouverts principalement en journée (matin : entre 10h et 12h, après-midi : entre 14h et 17h), ils ne sont pas forcément accessibles pour les travailleurs.

Enquête auprès des personnes en précarité alimentaire dans le Var

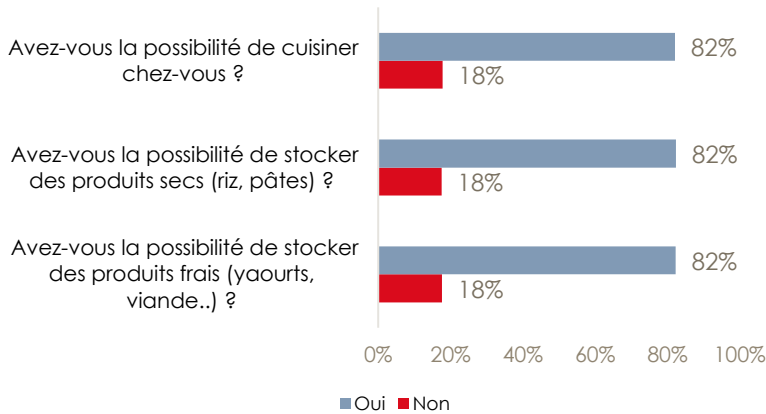
Question libre : Qu'est ce qui pourrait être amélioré dans le service d'aide alimentaire ?

Réponses en lien avec l'accès aux services : simplifier la façon dont s'est distribué, avoir plus de jours d'ouverture, simplifier l'accès.

Des difficultés à s'adapter aux besoins spécifiques des personnes

CERTAINS BESOINS SPÉCIFIQUES À PRENDRE EN COMPTE

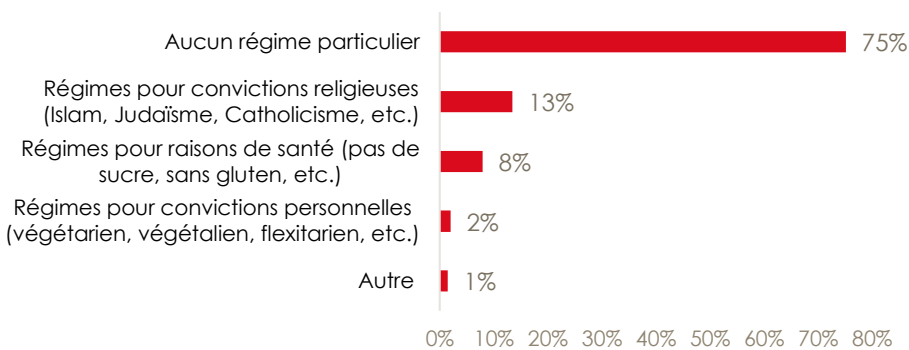
Stockage et gestion des aliments



18% des répondant.es **n'ont pas la possibilité de cuisiner et de stocker des produits frais et des produits secs**

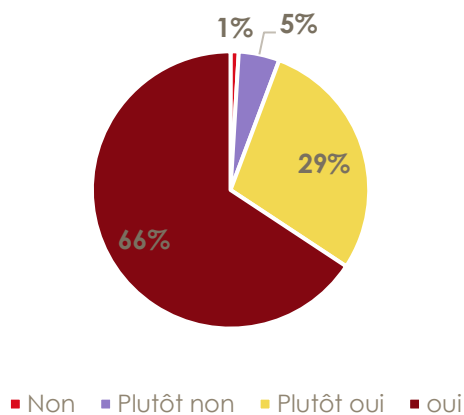
24% des répondant.es **ont un régime particulier** tel que des **régimes pour convictions religieuses (13%)** et des **régimes pour des raisons de santé (8%)**

Avez-vous un régime alimentaire particulier ?



RETOUR D'EXPÉRIENCE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Etes-vous satisfait des produits proposés (quantité, qualité, diversité) ?



Les **répondant.es** **bénéficiant de l'aide alimentaire** sont à **66% satisfait.es** et à **29% plutôt satisfait.es** des produits proposés.

Question libre : Qu'est ce qui pourrait être amélioré dans le service d'aide alimentaire ? (produits, fonctionnement, relation avec les bénévoles, etc.)

Synthèse des réponses par ordre d'occurrence : Plus de quantité, la prise en compte des régimes particuliers et des goûts des personnes, plus de variété, plus d'activités complémentaires (sport, jeux) pouvoir choisir ses produits...Etc.

Si les retours des bénéficiaires interrogés sont globalement positifs, ils peuvent toutefois faire l'objet d'un biais du fait de la passation accompagnée. **Le biais de désirabilité consiste à vouloir se présenter sous un jour favorable** à ses interlocuteurs. **Ce biais influe sur les réponses des individus** et crée **un écart quasi inévitable** entre **la réalité** et **la réponse** de l'individu. Ici, un individu interrogé sur sa satisfaction des services de l'aide alimentaire par des bénévoles aura tendance à sur-déclarer sa satisfaction.

Si la majorité s'estime satisfaite, les répondant.es se sont avérés force de proposition et ont fait remonter plusieurs pistes d'améliorations par le biais des questions ouvertes³⁹: « Prise en compte des goûts pour éviter le gaspillage », « des plats plus épicés, des plats d'autres pays (orientaux) », « La proximité en milieu semi rural »



PRATIQUE INSPIRANTE : Tiers-lieu DOMENSA

Porteur : Association Les Amis de Jéricho - UDV

Problématique à laquelle le projet répond : les familles accueillies à l'hôtel sur la métropole Toulon Provence Méditerranée ne disposent pas des conditions matérielles pour stocker les denrées de l'aide alimentaire et confectionner les repas

Description du projet : proposer un accueil de jour aux familles hébergées à l'hôtel. Mettre à leur disposition un espace d'accueil et une cuisine collective pour permettre aux familles de partager un repas convivial avec leurs enfants et d'autres familles hébergées

Contact : Valérie GUILLEMIN domensa83@gmail.com



LA PRISE EN COMPTE DE BESOINS PARTICULIERS : LA SITUATION DES REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE

La SPADA (Structure de premier accueil des demandeurs d'asile) gère plusieurs services d'accueil des personnes réfugiées ou demandeuses d'asile. Sur l'ensemble des publics accueillis dans les 3 services gérés par SPADA, **80% des personnes ont des besoins d'aide alimentaire**. Les publics accueillis, réfugiés et demandeurs d'asile au parcours migratoire long et empreint de souffrances, ont des besoins particuliers, selon leurs origines ou croyances religieuses. A ce jour, ces besoins ne peuvent être satisfaits par les structures d'aide alimentaire, notamment les produits halal. Ces personnes, au très faible revenu, inférieur au RSA, doivent dès lors compléter leur alimentation par l'achat de denrées auprès de magasins spécialisés.

De même, les personnes accueillies dans les hôtels ne disposent pas toujours des conditions matérielles leur permettant de stocker ou confectionner leurs repas dans leurs chambres. Certains hôtels ne sont équipés ni

³⁹ « Qu'est ce qui pourrait être amélioré dans le service d'aide alimentaire ? (produits, fonctionnement, relation avec les bénévoles, etc.) »

de réfrigérateur, ni de cuisine. Les solutions d'accueil, de type logements partagés en diffus ou foyers équipés d'une cuisine sont à privilégier pour ces personnes.



Lors du 1^{er} confinement, on s'est vu confier la coordination de l'aide alimentaire pour les personnes hébergées à l'hôtel. Les gens étaient orientés à l'hôtel mais une fois confinés, il n'y avait pas d'action pour que ces personnes puissent accéder à une offre alimentaire. Une chaîne de solidarité s'est progressivement mise en place. » **Représentant.e du SIAO**

Ces publics souffrent également d'une représentation parfois négative sur les lieux de distribution alimentaire. Un effort particulier de lien entre les structures d'accueil et les structures d'aide alimentaire permettrait d'améliorer l'accueil de ces publics et la compréhension de leurs besoins spécifiques.



Pas de rencontre de structures, on ne sait pas ce qui est donné. Est-ce que c'est suffisant à un endroit ? ou à deux endroits ? Quelle quantité par semaine ? Quel type d'aide alimentaire ? on ne sait pas donc on oriente. » **Une salariée de la SPADA**



PRATIQUE INSPIRANTE : Association RACINES, distribution participative de produits adaptés aux réfugiés

Porteur : Association les hortensias

Problématique à laquelle le projet répond : les distributions d'aide alimentaire sont peu adaptées aux besoins des migrants (pas d'espace pour cuisiner, produits non adaptés)

Description du projet : proposer une cuisine participative pour pouvoir cuisiner ses propres plats au sein de l'épicerie sociale et solidaire, proposer des produits dits exotiques Accueille les migrants précaires mais lieu ouvert à tous

Force du projet : cuisine participative Important que les personnes puissent cuisiner ce qu'elles souhaitent

Territoire : Bouches du Rhône 13 Marseille

Contact : Océane Dambrine oceane dambrine 94 @gmail com

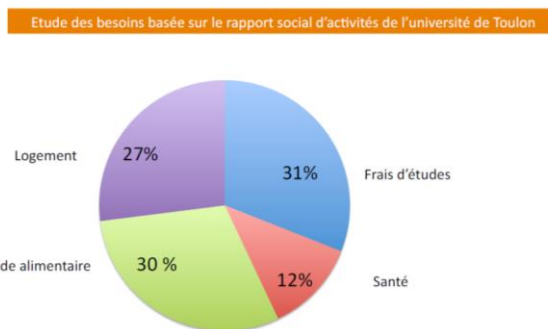
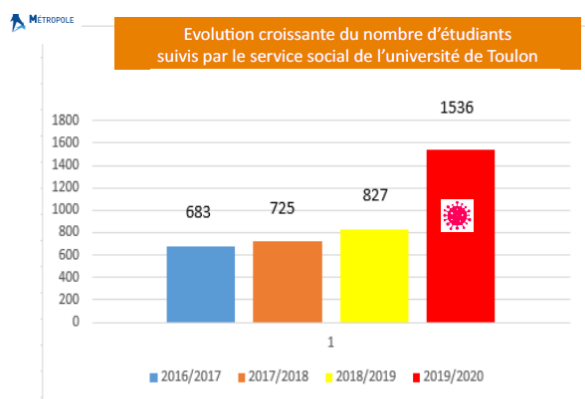
LES « NOUVEAUX PUBLICS » DE L'AIDE ALIMENTAIRE : LES ETUDIANTS EN SITUATION DE PRECARITE

La région PACA est la troisième région étudiante de France, dont le nombre d'étudiants a augmenté de 10,4% par rapport à 2013-2014. La proportion d'étudiants boursiers dans le Var est légèrement inférieure à la moyenne nationale (35% d'étudiants boursiers dans le Var contre 36,8% d'étudiants boursier en France).

Si les jeunes boursiers sont naturellement identifiés comme les premiers concernés par les risques de précarisation, d'autres étudiants peuvent rencontrer des difficultés :

- Les étudiants internationaux, publics les plus en difficulté
- Les étudiants confrontés à une rupture dans leur parcours de vie (situation familiale, perte brusque de revenu)

L'étude réalisée par l'Université de Toulon témoigne d'une hausse croissante des difficultés des étudiants à satisfaire leurs besoins essentiels. Le nombre d'étudiants suivis par le service social universitaire ne cesse dès lors de croître.



Source : Rapport social d'activité universitaire 2019/2020

Statistiques réalisées en 2018/2019 auprès de 1536 étudiants

Un enjeu de non-recours fort : des difficultés à repérer et accompagner les personnes hors de tout dispositif

UN TAUX DE NON-RECOURS AUX STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE TRÈS IMPORTANT. En France, on constate que 40%⁴⁰ des personnes sous le seuil de la pauvreté ne recourent pas à l'aide alimentaire. Le risque de non-recours est donc très important et concerne aussi le Département du Var. **39,4%** des personnes interrogées dans l'enquête déclarent ne pas avoir eu recours à l'aide alimentaire (233 réponses) Les raisons fréquemment citées par les personnes en précarité alimentaire interrogées dans l'enquête sont : pas adapté aux besoins, pas informé, pas de besoins, difficile de s'y rendre, besoin d'aide dans un autre domaine que l'alimentation.



Il est difficile de repérer et accompagner ces personnes. Souvent on nous les signale par bouche à oreille. Il faut qu'on trouve collectivement des solutions pour ces personnes qui n'ont pas recours à leurs droits.''

Agente de CCAS de Toulon

D'autres freins, repérés par l'étude Mostra⁴¹, peuvent également concerner le territoire du Var :

- **Méconnaissance des services d'aide alimentaire**
- **Sentiment de honte, stigmatisation** : Pour une personne qui n'a pas l'habitude de recourir à l'aide sociale, le parcours d'accès à l'aide alimentaire est souvent douloureux
- **Difficulté à accepter sa situation** : recourir à l'aide alimentaire peut être vécu comme un échec, voire une humiliation



Il y a d'autres personnes qui en ont plus besoin », « Je ne veux pas faire l'aumône.''

Répondant.e.s du questionnaire

⁴⁰ BAZIN, A & BOCQUET, 2018

⁴¹ MOSTRA (2016), Le non-recours et le renoncement à l'aide alimentaire en Poitou Charentes

- **Modalités-pratiques de distribution** : les personnes aidées font souvent face à des comportements prescripteurs et intrusifs, et une transition l'aide alimentaire vers un véritable « accompagnement à l'alimentation » semble nécessaire.
- **Accompagnement et accueil** : les modalités d'accompagnement mises en œuvre par les structures peuvent être mal vécues par les personnes. Les professionnels et bénévoles ont leurs propres représentations de l'alimentation, du public accueilli et de leurs capacités à faire des choix et certains peuvent se sentir jugés ou culpabilisés.



Il y a aussi des freins psychologiques. C'est difficile pour une personne de se rendre dans une structure d'aide alimentaire. Certains préfèrent se débrouiller sans."

Bénévole au sein d'une association d'aide alimentaire

UN NON-RECOURS A L'AIDE ALIMENTAIRE QUI VA DE PAIR AVEC UNE AUGMENTATION DU NON-RECOURS AUX DROITS ? Certains acteurs du territoire estiment que l'augmentation des besoins en matière d'aide alimentaire est symptomatique des difficultés pour les personnes à accéder à l'ensemble de leurs droits.



Il y a de plus en plus de situations d'urgence. Les personnes ne reçoivent pas les pensions qu'elles devraient, certains de leurs droits sociaux peuvent être bloqués pour diverses raisons par les institutions. Ils finissent par aller aux restos du cœur en dernier recours ! L'aide alimentaire va aller en grandissant, c'est clairement la cause de non-réponses aux droits sociaux des personnes. " **Agente du CCAS de Salerne**



PRATIQUE INSPIRANTE : Le dispositif Promo-soins, un levier intéressant pour mobiliser les publics hors structures d'action sociale

Contexte : Dispositif initié en 2013, répondant à une logique d'inclusion et de lien social.

Besoins exprimés par les personnes concernées

- Mieux manger
- Nourrir décemment ses enfants
- Avoir recours à l'aide alimentaire de manière digne
- Pouvoir d'agir et valorisation d'initiatives type circuits courts
- Devenir bénévoles

Fonctionnement : Financée par l'ARS dans le cadre du PRAPS, permet de repérer des personnes à la marge du système sanitaire (notamment des jeunes). Actions **collectives** déployées sur **7 territoires** qui mettent en action les personnes autour de :

- **L'alimentation**
- **L'accessibilité**
- **Bien et mieux se nourrir**

Lien internet : <http://promosoins-toulon.fr/>

PROMO-SOINS est une association intervenant dans le domaine de la **santé** et de **l'action sociale** pour **"Permettre dans le Var l'accès aux soins des plus démunis et favoriser leur insertion par la santé" (art. 2 des statuts).**



" C'est vraiment le prétexte pour créer des groupes qui établissent des liens de confiance "

3. FRAGILITE DU SYSTEME ACTUEL : VERS UNE EVOLUTION DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE ?

A. LE CADRE D'ACTION DES ASSOCIATIONS : ENTRE CONTRAINTES LOGISTIQUES, ACCOMPAGNEMENT A LA PROFESSIONNALISATION ET SECURITE ALIMENTAIRE

Les limites du bénévolat : un système qui repose sur les actions caritatives

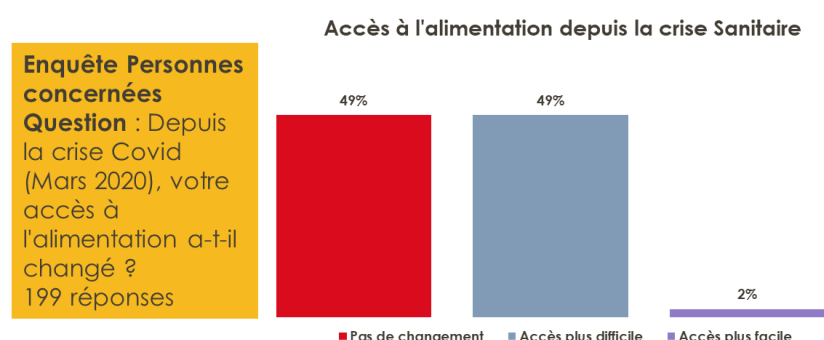
UN « DIFFICILE TRAVAIL DE MANAGEMENT » POUR LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE, FORTEMENT INVESTIES SUR LE TERRITOIRE DU VAR. Si 1 à 2 salariés peuvent être présents, la quasi-totalité des actions portées par les structures associatives reposent sur un système de bénévolat. Fortement mobilisés dans le Var, ce système permet de répondre aux besoins d'urgence des personnes en situation de précarité alimentaire. Cependant, **l'engagement et la régularité des bénévoles peut être très variable** selon les territoires et les périodes de l'année. Ces variations peuvent fragiliser l'organisation des structures. D'autre part, il peut être **difficile d'accompagner les bénévoles**, investis pour des raisons très différentes, vers une évolution de leurs pratiques et de celles de la structure.



Il peut être difficile pour les bénévoles de comprendre l'objet de leur mission. Il faut qu'ils aient conscience que leurs actions vont au-delà de la nourriture, qu'il y a de l'humain derrière. C'est parfois difficile de demander aux bénévoles d'évoluer dans leurs modes de faire. J'ai dû me séparer de certains bénévoles pour des raisons de non-respect de l'accueil inconditionnel, c'est difficile à gérer.''

Responsable d'une association d'aide alimentaire du Var

LA CRISE SANITAIRE ET SOCIALE : FRAGILISATION DU SYSTÈME D'AIDE ALIMENTAIRE. La crise sanitaire et sociale liée au Covid-19 a d'autant plus fragilisé le système actuel que les **bénévoles sont majoritairement des personnes âgées et donc à risque**. En parallèle, les acteurs du territoire ont fait état d'une **augmentation importante des demandes d'aide alimentaire** de la part des personnes en situation de précarité alimentaire. L'enquête ci-dessous montre que 49% des personnes interrogées déclarent que l'accès à l'alimentation a été plus difficile après la crise sanitaire et sociale.



Les raisons les plus citées :

- Je n'ai plus accès à l'aide alimentaire
- Ma structure a fermé
- Mes ressources financières ont diminué
- Mon panier (ou autre forme d'alim) est plus restreint

La sur-mobilisation des associations d'aide alimentaire autour des enjeux logistiques : un épuisement des bénévoles au détriment de l'accompagnement

PLUSIEURS DIFFICULTÉS ORGANISATIONNELLES SONT SOULIGNÉES PAR LES STRUCTURES ASSOCIATIVES : Difficultés

dans la gestion des stocks : lieux de stockage non adaptés, sites de distribution trop petits, difficultés à stocker les produits frais, véhicules parfois inadaptés pour transporter certains types de denrées, inégalité dans les zones de stockages à disposition allant de gros hangars/entrepôt à des sous-sol ou garages

- **Manque de ressources économiques** : ne permet pas toujours de répondre aux besoins des personnes, manque de moyen financier pérenne et frais de fonctionnement élevé
- **Manque de ressources humaines** : manque de salariés pour sécuriser les structures
- **Manque de ressources matérielles** : coûts des loyers extrêmement élevés sur le territoire pour pouvoir s'implanter et manque de soutien des acteurs publics locaux, espace insuffisant dans certains sites pour accueillir du public ou diversifier l'offre, manque de gros matériel (chambres froides, véhicules)



C'est vraiment important de souligner toutes les difficultés logistiques avec lesquelles les associations se battent 80% de leur temps. Sur le process de production des denrées, il y a une baisse des denrées apportées par les grandes et moyennes surfaces, le FEAD est instable, les coûts des locaux sont extrêmement onéreux et on peine à trouver des lieux de stockage. En plus de ça, on dépend de financements non pérennes et le recrutement et la gestion des bénévoles est difficile'' **Responsable d'une association d'aide alimentaire du Var**

UNE FORTE DÉPENDANCE AU SECTEUR AGROALIMENTAIRE. L'aide alimentaire est dépendante à **95%**⁴² de l'agro-industrie. Avec la loi Garot, adoptée en 2016 visant à lutter contre le gaspillage alimentaire, les supermarchés, interdits de jeter leurs surplus, ont augmenté leurs dons alimentaires auprès des associations caritatives, moyennant un droit de défiscalisation. Si ce modèle interroge sur les débouchés proposés à la surproduction dont les impacts néfastes sur l'environnement, il n'est également pas sans conséquences sur leurs actions au quotidien. **Les associations, ne pouvant trier les denrées sur le lieu de réception, se retrouvent submergées par des difficultés logistiques, au détriment d'un renforcement des actions d'accueil, d'accompagnement et de lien social avec les personnes.** D'autre part, **elles font toutes le constat d'une baisse des denrées issues du secteur agroalimentaire**, notamment lors des ramasses, générant des actions logistiques supplémentaires et une augmentation d'achat de denrées sur fond propres pour compléter les stocks.

UNE DIFFICULTÉ À IDENTIFIER DE NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS de lutte contre la précarité alimentaire. Face à ces difficultés, certains acteurs publics font état de difficultés à identifier, mobiliser et soutenir de acteurs à même de s'implanter sur des territoires où un besoin est identifié.



Les acteurs de la LCPA reposent principalement sur l'implication de bénévoles, le monde caritatif porte l'aide alimentaire. Il est difficile de créer de nouveaux projets ou d'essaimer des projets efficaces sur d'autres territoires puisque les assos n'ont pas la capacité de gérer les fonds publics, porter de nouvelles initiatives. Dans la communauté d'agglo de sud sainte baume par exemple, on ne parvient pas à trouver un porteur de projet pour une épicerie sociale itinérante. » **Agente du Conseil Départemental**

⁴² EAPN France, 2018. Vers un droit à l'alimentation en France.

B. VERS UNE PERENNISATION DES LEVIERS D'ACTION MIS EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE ET SOCIALE ?

Demandes de subventions publiques : les associations confrontées aux complexités administratives

L'ensemble des acteurs associatifs interrogés nous font part de difficultés administratives lors des demandes de subventions. Ces difficultés sont de plusieurs ordres :

- **Manque d'information** autour des différents appels à projets auxquels ils peuvent prétendre. Cela est notamment lié à la multiplicité des canaux de communication sur lesquels les acteurs doivent être en veille.
- **Multiplicité des dispositifs** sur lesquels faire sa demande de subvention : différentes plateformes concomitantes, absence d'interlocuteurs dédiés à l'échange avec les associations dans chaque institution,
- **Difficultés à réunir les pièces administratives nécessaires** : le montage administratif et budgétaire, différents selon les financeurs, peut s'avérer extrêmement complexe pour les acteurs
- **L'obligation de construire un projet qui corresponde aux attentes** des différents appels à projet.
- **Décalage entre la demande de subvention et les fonds alloués** : ce décalage a de lourdes conséquences pour les associations qui doivent avancer les frais.
- **Certaines subventions proposées sont sur des fonds de fonctionnement et plus rarement d'investissement**, ce qui peut limiter les marges de manœuvre des acteurs associatifs.



On peut se retrouver parfois à faire 10 demandes de subvention en même temps et dans l'urgence. On doit réunir plein de papiers différents pour être dans les clous. Et au final, on n'a aucune réponse pendant des mois.' **Représentant association d'aide alimentaire dans le Var**

Crise sanitaire : la mobilisation de fonds supplémentaires dont la pérennité questionne

CRISE SANITAIRE : LA MOBILISATION DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES DONT LA PÉRENNITÉ QUESTIONNE. L'instruction ministérielle du 2 juillet 2020 relative à la mise en place d'une coordination opérationnelle et pérenne au niveau départemental déclare : « en l'absence de ressources suffisantes sur le département pour assurer l'accès aux biens essentiels des publics précaires, des crédits du programme 304 " inclusion sociale et protection des personnes" vous permettront de financer des actions spécifiques aux réponses aux besoins à venir ; il seront également mobilisés pour la montée en charge des dispositifs visant les personnes sans domicile sans ressource, pour prendre la suite du dispositif national de chèques services mis en place durant la période d'urgence sanitaire ».

Au-delà des ressources mobilisées dans la cadre de la coordination départementale, **de nombreuses sources de financement ont pu voir le jour** :

- Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté
- Appel à projet tiers lieux alimentaires
- Appel à projet alimentation locale et solidaire.
- Stratégie pauvreté : marge de manœuvre territoriale en PACA

Les acteurs interrogés se questionnent : qu'en est-il de ces financements mobilisés de façon temporaire en période de crise sanitaire pour répondre à des besoins nouveaux de lutte contre la précarité alimentaire ? Ces questionnements vont de pair avec le constat du maintien d'une augmentation constante des demandes.

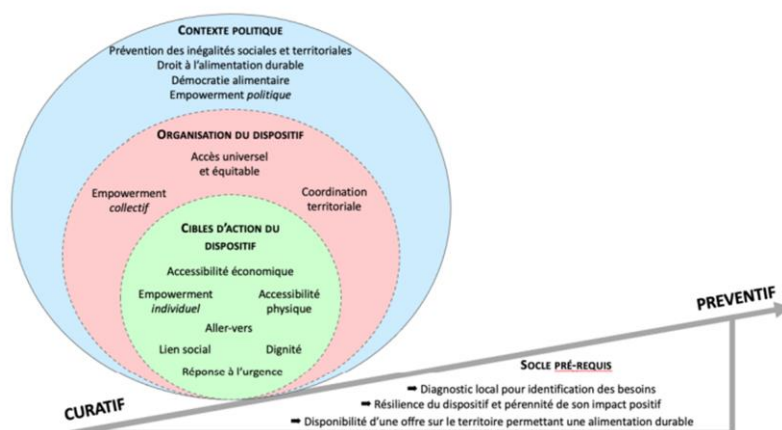
III. PRECONISATIONS POUR FAVORISER LE PASSAGE D'UN MODELE DISTRIBUTIF A LA LUTTE CONTRE LES CAUSES STRUCTURELLES DE LA PRECARITE ALIMENTAIRE



Rapport Terra Nova : vers une sécurité alimentaire durable (Novembre 2021)

Le rapport clarifie les enjeux liés à l'insécurité alimentaire et identifie des principes directeurs pour une sécurité alimentaire durable.

Les rédacteurs proposent la définition suivante : **« La sécurité alimentaire durable existe lorsque tous les individus ont un accès économique, physique et social égalitaire à une alimentation durable de manière coordonnée et pérenne »**. Le rapport précise les critères permettant de guider un dispositif garantissant une sécurité alimentaire durable. Le rapport analyse les différentes pratiques à l'œuvre au regard de ces critères.



Il s'agit d'agir conjointement sur l'**accessibilité économique**, l'**accessibilité physique**, le **développement du pouvoir d'agir** des personnes concernées tout en maintenant une réponse aux situations d'urgence.

Cette démarche encourage des pratiques d'**aller vers pour limiter le non recours**.

BESOIN PRIORITAIRE 1 : RENFORCER LA VISIBILITE ET LISIBILITE DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

- Partager une vision commune des enjeux de lutte contre la précarité alimentaire : définition de l'aide alimentaire versus insécurité alimentaire, partage des enjeux de lutte contre la précarité alimentaire.
- Renforcer la visibilité du pilotage institutionnel de la lutte contre la précarité alimentaire : actualité et articulation entre les différentes instances régionales (Cocolupa, Cralim, Coalim, Corelupa, GT5, instance départementale)
- Communiquer aux porteurs de projets les différents appels à projets portés par les services de l'Etat : compréhension des objectifs et critères de sélection, partage du calendrier, aide au montage administratif.

BESOIN PRIORITAIRE 2 : RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL ET DIVERSIFIER LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE

- Pérenniser la cartographie départementale et la diffuser auprès de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire (acteurs de l'AA, de la solidarité).
- Partager le diagnostic territorial auprès des partenaires institutionnels départementaux, locaux et intercommunaux (Maires, présidents EPCI).
- Soutenir les porteurs de projets pour mettre en place de nouvelles actions, adaptées aux besoins des personnes sur le territoire et sécuriser les moyens de fonctionnement.



PRATIQUE INSPIRANTE : Projet de restaurant participatif à Brignoles

Objectif : créer un restaurant participatif autour du plateau de Brignoles, ouvert à toutes et tous.

Fonctionnement : Des bénévoles seront mobilisés pour créer des repas avec des produits issus de circuits courts et en coopération interculturelle et intergénérationnelle. Les prix du repas seront adaptés pour garantir l'accès au plus grand nombre. Chaque jour, un menu unique sera proposé, avec un prix variant entre 3 et 12 euros.

En plus de l'activité de restauration, des ateliers et des événements auront lieu au sein du restaurant et à l'extérieur (ateliers culinaires thématiques, soirées autour d'un producteur, cinéma,) à destination du tout public, mais aussi en partenariat avec des structures socio-culturelles et leur public.

Gouvernance : l'idée est de pouvoir intégrer toute personne volontaire à la gouvernance du projet.

Contact : Michel Figarella, michel.figarella@gmail.com

BESOIN PRIORITAIRE 3 : RENFORCER LES COOPERATIONS DE PROXIMITE POUR LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS

- Identifier les leviers pour mieux garantir l'accès aux droits des publics de l'aide alimentaire
- Renforcer les collaborations entre acteurs pour répondre plus efficacement aux besoins des personnes en situation de précarité alimentaire
- Développer les coopérations entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi et ceux de la lutte contre la précarité alimentaire



Pratique inspirante : Ville de Saint Denis - déploiement d'une formation en miroir avec travailleurs sociaux, bénévoles et personnes concernées

Entre septembre et novembre 2021, huit épicerie sociales ont été formées par l'Ansa aux enjeux de l'accès à l'aide alimentaire.

Les acteurs de huit épicerie sociales et solidaires de Saint-Denis ont suivi durant trois journées, la formation « accès aux droits : orientation et accompagnement des publics de l'aide alimentaire » auprès de 8 épicerie sociales et solidaires ». Parmi les participants ; des bénévoles des personnes fréquentant ces épicerie et des travailleurs sociaux.

Ce temps de partage avait pour objectifs de :

- sensibiliser les acteurs associatifs et professionnels du travail social aux enjeux de lutte contre la précarité alimentaire ;
- développer l'inter-connaissance entre associations locales ;
- co-construire des solutions d'accueil et d'orientation, dans le respect de la dignité des personnes ;
- Renforcer l'accès aux droits des personnes et lutter contre le non-recours.



BESOIN PRIORITAIRE 4 : FAVORISER DAVANTAGE L'AUTONOMIE ET LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES

- Associer les personnes concernées à l'instance départementale.
- Soutenir le déploiement de projets qui favorisent la participation des personnes concernées : instaurer un critère lié à la participation des personnes concernées dans le cadre de l'instruction des dossiers déposés.
- Solliciter régulièrement l'avis des personnes concernées grâce à des enquêtes qualitatives (enquêtes, entretiens, ateliers)



Il y a un point fondamental, c'est de respecter la capacité d'agir des publics. Il ne faut pas tomber dans l'idée de faire à la place de : on ne peut pas penser à la place des gens, il faut qu'on reste à une place de facilitateur. » **Représentant.e du SIAO**



Pratique inspirante : Epicerie participative Ma petite échoppe Antony (92)

Il s'agit d'un lieu de vie dans lequel on peut acheter des produits de qualité à des prix adaptés à ses revenus, participer au fonctionnement du magasin et animer ou prendre part à des ateliers.

Ce projet est né de l'ancienne épicerie sociale portée par le Secours Catholique. L'idée est que toutes les personnes accèdent à la même carte pour faire leurs achats. Les tarifs sont réduits directement en caisse, en fonction des situations des personnes.

L'épicerie permet d'apprendre à se connaître, passer de bons moments ensemble, partager ses idées et savoirs dans un lieu de mixité sociale.

Les choix des produits s'inscrivent dans la démarche coopérative et solidaire de l'épicerie : proposer au plus grand nombre des produits de qualité au juste prix. La production locale et/ou raisonnée est donc privilégiée et le bio est proposé chaque fois que possible.

Site internet : <https://maptiteechoppe.fr/>

BESOIN PRIORITAIRE 5 : DIVERSIFIER LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

- Associer les représentants des grandes et moyennes surfaces et de l'agroalimentaire à l'instance départementale pour partager les finalités de la lutte contre la précarité alimentaire.
- Développer des coopérations avec les PAT pour diversifier les sources d'approvisionnement, notamment en circuits courts.
- Soutenir les projets en faveur de la résilience alimentaire des personnes : autoproduction, jardins partagés, etc.



PRATIQUE INSPIRANTE : SUPERMARCHÉ SOLIDAIRE LA COOP SUR MER

Porteur : Les amis de la Coop sur mer

Description du projet : proposer des ateliers cuisine et d'accès à une alimentation durable à côté du supermarché coopératif pour favoriser la mixité sociale Mettre à disposition les locaux pour les partenaires souhaitant réaliser des activités

Territoire : Var 83 Toulon

Contact : Stephanie Camous, stephanie.camous@lacoopsurmer.fr



Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUPA)

Le GT4 du COCOLUPA se réunit afin de formuler une réponse à la question suivante : « **Comment peut-on construire un nouveau modèle économique de filière solidaire ?** », avec un double enjeu :

- 1) **Lutte contre la précarité alimentaire** : articuler l'enjeu de la sécurité alimentaire (volume) et du bien vivre alimentaire (autonomie) pour les personnes concernées avec la disponibilité d'une offre de qualité
- 2) « **Faire filière** » en analogie avec la filière agro-alimentaire :
 - Visibiliser les étapes de l'alimentation de la production à la consommation
 - Produire avec et à côté de la filière agro-alimentaire en réhabilitant les produits,
 - Recenser et valoriser les initiatives promouvant l'alimentation de qualité et les circuits courts
 - Penser des filières de proximité à côté des filières longues existantes.

4. ANNEXES

A. LISTE DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS ETUDIÉS

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Les unités urbaines dans le Var- Agence d'urbanisme de l'Aire Toulousaine et du Var ○ Le Var, premier département touristique de France- Le Varois ○ Diagnostic des besoins sociaux et des actions mises en œuvre sur le territoire en matière d'insertion, de droits essentiels des enfants, d'accompagnement des sortants de l'ASE, de travail social et de premier accueil social inconditionnel ○ Evaluation territorialisée des besoins sociaux- Plan Départementaux D'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes défavorisées (PDALHPD) ○ TPM Organigramme global nominatif- Conseil Départemental du Var ○ Brochure sociale 2016- Conseil Départemental du Var ○ Cartographie Caf répartition des Travailleurs sociaux- CAF ○ Banque alimentaire – rapport stratégique 2020 ○ Répartition distributions TPM- Union Diaconale du Var ○ Diagnostic précarité alimentaire étudiants jeunes Toulon- Union Diaconale du Var ○ Etat des lieux- Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) ○ Brignoles – présentation plateforme collaborative intra-associations ○ Brignoles – présentation projet MIAM ○ Présentation projets France relance ○ Présentation projets tiers lieux alimentaires ○ Jardins partagés la Seyne-sur-mer ○ Restaurant participatif Brignoles ○ Synthèse réunions Taghba & Présentation projet Taghba ○ Présentation Projet Alimentaire Territoriaux – Chambre agriculture ○ Présentation instance de coordo départementale, Compte rendu de la réunion | <ul style="list-style-type: none"> ○ Synthèse des entretiens ○ Observation terrain ○ Schéma départemental des services aux familles du Var (2020-2023) - CAF, Conseil départemental ○ Présentation Fonds d'Aide aux Jeunes ○ Projets innovants GT5PACA- Instruction Coordination départementale ○ Compte rendu des sessions co-construction de l'aide alimentaire Coordination départementale ○ Rapport alerte chroniques de l'ultra précarité en PACA ○ GT5 Réunion plénière 22 avril 2021 ○ Entretien Emilie le fur- ADEME ○ Entretien DRAAF ○ Baromètre résilience alimentaire ○ Guide initiatives antigaspi ○ Terres à vivre – présentation projet ○ Synthèse rapport enquête Action Contre la Faim ○ Enquête DDEETS CCAS VAR ○ Rapport élèves Bastia – Diag PACA ○ Article Libération Fréjus démission bénévoles restos du cœur ○ Contrat de ville TPM : https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/contrat-de-ville-tpm-2015-2020.pdf ○ Contrat de ville Var Esterel Méditerranée : http://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/2015-12-03_-_CV_CAVEM_signe_cle2ab141.pdf ○ Portrait statistique CAVEM : https://audat.org/portrait-statistique/EPCI-comm-agglo-Var-Esterel-Mediterranee.pdf ○ Contrat de ville Dracénie : http://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/5- cv_cad.pdf ○ Programme européen d'aide aux plus démunis ○ Fonds européen d'aide aux plus démunis ○ Les 5 engagements de la stratégie pauvreté https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/les-5-engagements-de-la-strategie-pauvrete/ ○ Le travail social face à la crise sanitaire hcts le travail social face a la crise sanitaire 20210125 vdef.pdf (solidarites-sante.gouv.fr) ○ Le Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition https://agriculture.gouv.fr/pnan-le-programme-national-de-lalimentation-et-de-la-nutrition |
|---|--|

B. LISTE DES ENTRETIENS QUALITATIFS REALISES

Structure	NOM	Prénom
DDETS 83	FRITZ	Angélique
DDETS 83	SABATHIER	Elodie
Conseil Départemental	LEANDRI	Luc
Conseil Départemental	DAUMAS	Adeline
Conseil Départemental	BARET	Edith
Conseil Départemental	SAUVECANNE	Francina
CAF	LEBRUN	Fatima
Métropole de Toulon	PRUNIAUX	Valérie
CCAS Brignoles	HOT	Cathy
UDCCAS	HAUTEUR	Patricia
UDCCAS	MOURADI	LEILA
La Banque Alimentaire	GATULLO	Joel
Les Restaus du Coeur	FLORENSON	Jean Philippe
Le Secours Catholique	DUPOIS	Isabelle
La SPADA	LOUART	Audrey
L'Association Garrigues	GALAND	Mathieu

C. METHODE DE SCORING : LISTE DES INDICATEURS UTILISES

- **Personnes en risque de précarité alimentaire**
 - o Part des + 75 ans
 - o Part des ménages de 1 personne
 - o Part des familles monoparentales
 - o Part des familles nombreuses
 - o Part des ouvriers
 - o Part des peu ou pas diplômés
 - o Part des étudiants
- **Personnes en fort risque de précarité alimentaire**
 - o Taux de pauvreté
 - o Part des bénéficiaires des minimas sociaux
 - o Places en hébergement

ILLUSTRATION DE L'OUTIL DE SCORING CREE SUR EXCEL

Part des + 75 ans %		Part de ménage de 1 personne		Part des familles monoparentales		Part des familles nombreuses		Part ouvriers (%)		Part des peu ou pas diplômés (%)		Part des étudiants	
Inférieur à 5%	5	Inférieur à 30%	65	Entre 8 et 12%	97	Inférieur à 3%	52	Entre 10 et 20%	54	Inférieur à 30%	47	Inférieur à 2%	49
Entre 5 et 12%	92	Entre 30 et 45%	81	Inférieur à 8%	43	Entre 3 et 6%	74	Inférieur à 10%	94	Entre 30 et 35%	85	Entre 2 et 3%	62
12% ou plus	56	45% ou plus	7	12% ou plus	13	6% ou plus	27	20% ou plus	5	35% ou plus	21	3% ou plus	15
Inférieur à 5%	3%	Inférieur à 30%	42%	Entre 8 et 12%	63%	Inférieur à 3%	34%	Entre 10 et 20%	35%	Inférieur à 30%	31%	Inférieur à 2%	39%
Entre 5 et 12%	60%	Entre 30 et 45%	53%	Inférieur à 8%	28%	Entre 3 et 6%	48%	Inférieur à 10%	61%	Entre 30 et 35%	56%	Entre 2 et 3%	49%
12% ou plus	37%	45% ou plus	5%	12% ou plus	8%	6% ou plus	18%	20% ou plus	3%	35% ou plus	14%	3% ou plus	12%
Inférieur à 5%	0	Inférieur à 30%	0	Entre 8 et 12%	0	Inférieur à 3%	0	Entre 10 et 20%	0	Inférieur à 30%	0	Inférieur à 2%	0
Entre 5 et 12%	1	Entre 30 et 45%	1	Inférieur à 8%	1	Entre 3 et 6%	1	Inférieur à 10%	1	Entre 30 et 35%	1	Entre 2 et 3%	1
12% ou plus	2	45% ou plus	2	12% ou plus	2	6% ou plus	2	20% ou plus	2	35% ou plus	2	3% ou plus	2

Commune	Part des + 75 ans %	Part de ménage de 1 personne	Part des familles monoparentales	Part des familles nombreuses	Part ouvriers (%)	Part des peu ou pas diplômés (%)	Part des étudiants
Aiguines	2	1	1	1	1	1	0
Ampus	1	1	0	1	0	1	0
Artignosc-sur-Verdon	1	1	0	0	0	1	0
Artigues	2	0	1	1	1	1	
Aups	2	1	0	0	1	1	0
Bagnols-en-Forêt	1	0	1	0	0	1	0
Bandol	2	1	1	0	1	0	1
Bargème	1	1	2	1	0	1	0
Bargemon	2	1	0	1	1	1	0
Barjols	2	1	0	1	0	1	1

Tableaux : Ensemble des indicateurs mobilisés et leurs scores.

Remerciements

L'Ansa remercie toutes les personnes interrogées, citées en annexe, qui ont accepté de participer aux entretiens qualitatifs et ont communiqué de nombreuses données exploitées dans le présent diagnostic.

Nous adressons également tous nos remerciements aux personnes concernées qui ont répondu à notre enquête en ligne et aux associations Les amis de Jéricho, Domensa, les Restos du Cœur, la Banque alimentaire, l'épicerie étudiante de la Garde pour leur accueil et leur disponibilité lors des visites sur site.



www.solidarites-actives.com

Agence nouvelle des solidarités actives
28, rue du Sentier 75002 Paris
Tél. : 01 43 48 65 24

POUR TOUT
RENSEIGNEMENT ET CONTACT

SIRISOUK Manon
manon.sirisouk@solidarites-actives.com



SIRAUD Valérie
Valerie.siraud@solidarites-actives.com

